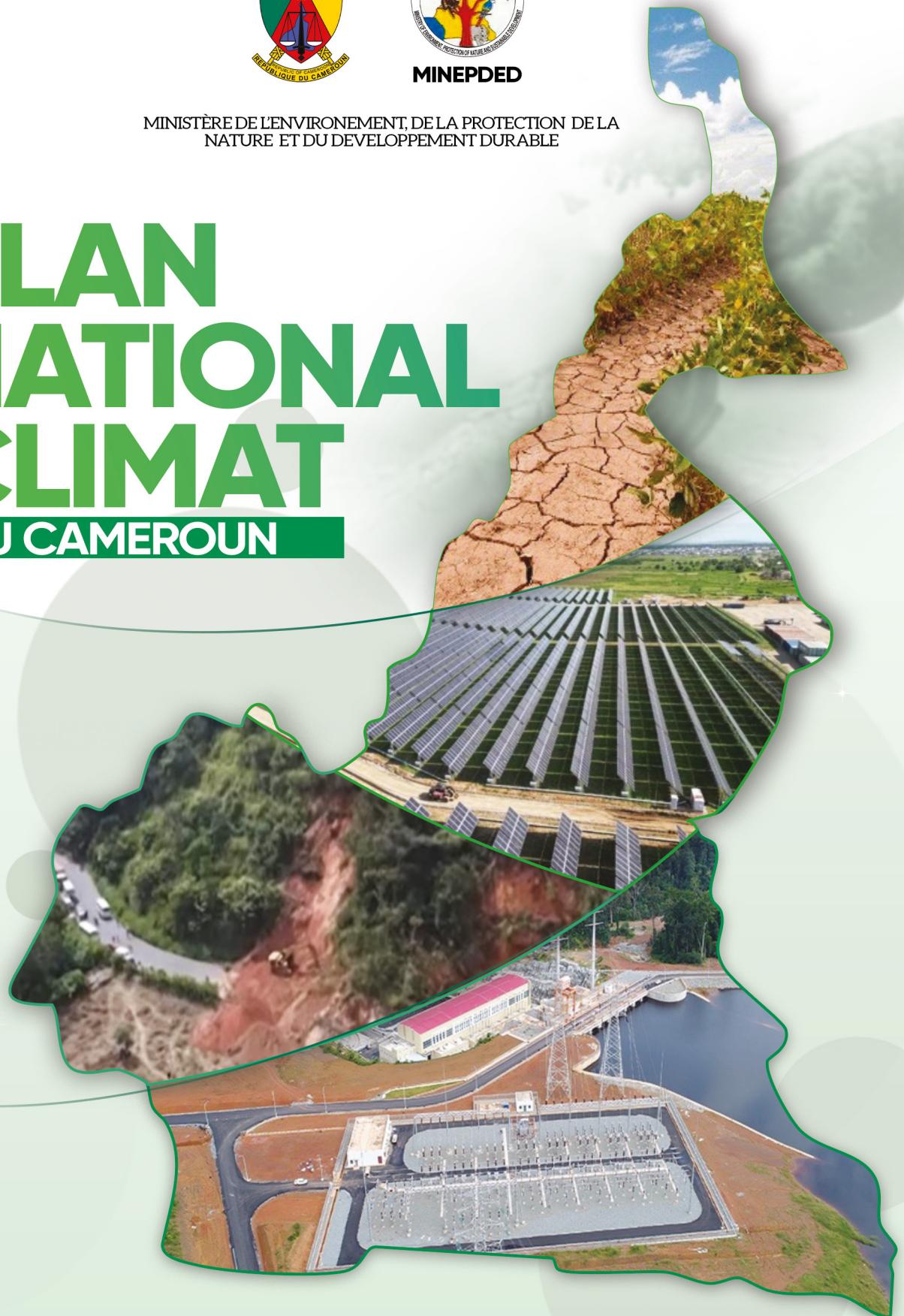




**MINEPDED**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA  
NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# PLAN NATIONAL CLIMAT DU CAMEROUN



Avril 2025





« Déjà, certains dommages causés par les changements climatiques sont irréversibles. Il faut donc à tout prix arrêter ce processus d'autodestruction »

**S.E Paul BIYA,**  
Président de la République, Chef de l'Etat.  
Copenhague, 2009.



**Dr Joseph DION NGUTE**

*Premier Ministre, Chef du Gouvernement.  
Supervision générale de l'Agenda climatique*



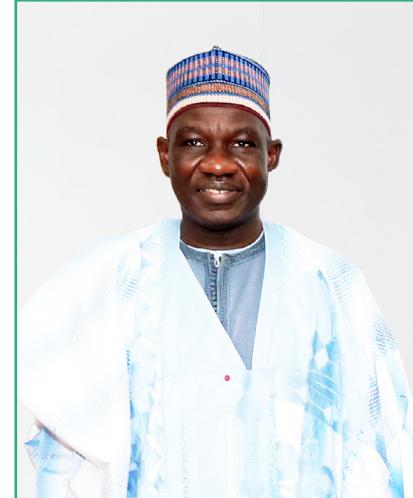
**MOTAZE Louis Paul**

*Minstre des Finances  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Comité  
National de Facilitation de  
l'Agenda climatique*



**HELE Pierre**

*Ministre de l'Environnement,  
de la Protection de la nature  
et du Développement durable  
Président du Comité National de  
Facilitation de l'Agenda climatique*



**Alamine OUSMANE MEY**

*Ministre de l'Economie,  
de la Planification et de  
l'Aménagement du Territoire  
2<sup>e</sup> Vice-Président du Comité  
National de Facilitation de  
l'Agenda climatique*



## SOMMAIRE

<u><a href="#">Avant-Propos</a></u> .....	11
<u><a href="#">Résumé exécutif</a></u> .....	14
<b>1- Introduction Générale .....</b>	<b>20</b>
1.1 Contexte et justification.....	
1.2 Liens avec les autres politiques et stratégies.....	
1.3 Vision.....	
1.4 But.....	
1.5 Objectifs stratégiques.....	
1.6 Principes directeurs.....	
1.7 Approches méthodologiques.....	
<b>2- Analyse situationnelle .....</b>	<b>29</b>
2.1.2. Structure et caractérisation des grandes zones agroécologiques du Cameroun .....	
2.1.3. Profil démographique et social du Cameroun .....	
2.1.3.1. Principales données sur la démographie du Cameroun.....	
2.1.3.2. Profil socio-éducatif et de recherche.....	
2.1.3.3. Profil économique.....	
2.2. Changement climatique, risques et vulnérabilités au Cameroun .....	
2.2.1. Analyse des tendances et évolutions climatiques au Cameroun .....	
2.2.2.1. Projections sur les extrêmes climatiques .....	
2.2.2.2. Impacts des changements climatiques sur les secteurs économiques .....	
2.2.2.3. Impacts des changements climatiques sur les zones agro écologiques du Cameroun .....	
2.2.3. Evaluation des émissions des gaz à effet de serre (tendances historiques et projection future des émissions...) .....	
2.2.3.1. Les gaz à effet de serre au Cameroun .....	
2.2.3.2. Emissions de gaz à effet de serre par secteur .....	
2.2.4. Évaluation des vulnérabilités et incidences sur le développement .....	
2.2.4.1. Vulnérabilités exacerbées par des aléas interconnectés et impacts macroéconomiques .....	
2.2.4.1.1. Pour ce qui du domaine agro-pastoral,.....	
2.2.4.1.2. La production énergétique et électrique .....	
2.2.4.1.3. Sur le secteur des infrastructures des transports .....	
<b>3. ACTIONS ET MESURES PRIORITAIRES POUR GAGNER LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....</b>	<b>63</b>
3.1 Actions et mesures prioritaires d'adaptation et d'atténuation en matière de changement climatique par secteur et par ZAEs en fonction de la vulnérabilité .....	
3.1.1 Secteur Agricole élevage et pêche .....	
3.1.1.1 Agriculture .....	
3.1.1.2 Élevage .....	
3.1.1.3 Pêche et aquaculture.....	
3.1.2 Secteur Energie .....	
3.1.3 Secteur Forestier .....	
3.1.4 Infrastructures .....	
3.1.5 Secteur des Déchets : .....	
3.1.6 Secteur de la Santé .....	
3.2. Valoriser des savoirs faire endogènes .....	



<b>4. MECANISMES DE FINANCEMENT DU PNC .....</b>	<b>74</b>
4.1 – Contexte général .....	
4.2 – Sources de financement .....	
4.2.1 Sources publiques domestiques .....	
4.2.2 Sources publiques internationales .....	
4.2.3 Sources de financement privé .....	
4.2.4 Les partenariats publics privés (PPP) .....	
4.3 – Stratégies de financement .....	
4.3.1 Des financements nationaux publics et privés .....	
4.3.2 Des financements internationaux .....	
4.3.3 Des initiatives en cours .....	
4.4 Des guichets adaptés aux besoins et au profil du Cameroun .....	
4.4.1 Fonds climatiques généraux .....	
4.4.2 Financement spécialisés dans l'adaptation et la résilience .....	
4.4.3 Guichets de financement du développement durable .....	
<b>5. GOUVERNANCE CLIMATIQUE RENFORCEE .....</b>	<b>81</b>
5.1. Introduction .....	
5.2. Principes de gouvernance .....	
5.2.1 Inclusion .....	
5.2.2 Transparence et responsabilité .....	
5.2.3 Décentralisation .....	
5.2.4. Participation .....	
5.2.5. Durabilité et équité .....	
5.3. Cadre juridique et institutionnel .....	
5.3.1. Cadre juridique .....	
5.3.1.1. Cadre juridique international .....	
5.3.1.2. Cadre juridique national .....	
5.3.2. Cadre institutionnel .....	
5.3.3. Consolidation de la concertation institutionnelle et sectorielle .....	
5.3.4. Engagement du secteur privé et des organisations de la société civile .....	
5.3.5. Implications de la Recherche et promotion de l'innovation .....	
5.3.6. Renforcement des mécanismes de coopération internationale et régionale .....	
<b>6 MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PNC .....</b>	<b>102</b>
6.1- Echéances de mise en œuvre et communication .....	
6.1.1 Communication .....	
6.1.2 Actualisation du PNC .....	
6.2- Mécanismes de suivi évaluation du PNC .....	
6.2.1 – Objectifs visés par le suivi-évaluation .....	
6.2.2 – Acteurs du suivi-évaluation .....	
6.3- Renforcements de capacités .....	
6.3.1- Renforcement/réforme du cadre politique, institutionnel et normatif .....	
6.3.2- Renforcement de la gouvernance et amélioration du climat des affaires .....	
6.3.3 - Renforcement des capacités et montage des projets .....	
6.3.4 - Amélioration de la communication ; développement de la coopération et des partenariats .....	
<b>REFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE .....</b>	<b>110</b>

## LISTE DES ACRONYMES

<b>AAAP</b> : Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique	<b>ECAM5</b> : Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
<b>ABM</b> : Mécanisme des avantages de l'adaptation	<b>EHCVM</b> : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>AC</b> : Agenda climatique	<b>EPA</b> : Etablissements Publics Administratifs
<b>ADRIFi</b> : Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique	<b>FA</b> : Fonds d'Adaptation
<b>AFAT</b> : Agriculture, foresterie et autres affectations des terres	<b>FAT</b> : Foresterie et Affectation des Terres
<b>AGIA</b> : Alliance pour les infrastructures vertes en Afrique	<b>FAO</b> : Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>AIC</b> : agriculture intelligente face au climat	<b>FCFA</b> : franc de la Communauté financière africaine
<b>ANRP</b> : Agence Nationale de Radio-protection	<b>FCCC</b> : Fonds africain pour les changements climatiques
<b>BAD</b> : Banque africaine de développement	<b>FEICOM</b> : Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale,
<b>BUR1</b> : Premier Rapport Biennal Actualisé	<b>FEM</b> : Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>BM</b> : Banque Mondiale	<b>FIDA</b> : Fonds International de Développement Agricole
<b>CAFI</b> : Central African Forest Initiative	<b>FIC</b> : Fonds d'investissement climatique
<b>CC</b> : Changements Climatiques	<b>FMI</b> : Fonds Mondial International
<b>CEMAC</b> : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale	<b>FVC</b> : Fonds Vert pour le Climat
<b>CNE</b> : Centre National de l'Education	<b>GES</b> : gaz à effet de serre
<b>CH<sub>4</sub></b> : méthane	<b>Gg eq</b> : Giga gramme équivalent
<b>CO<sub>2</sub></b> : dioxyde de carbone	<b>GIEC</b> : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
<b>COP</b> : Conférence des Parties	<b>GPL</b> : Gaz de pétrole liquéfié
<b>CNDT</b> : Comité National de Développement des Technologies	<b>IMPM</b> : Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales
<b>CCNUCC</b> : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	<b>IRGM</b> : Institut de Recherches Géologiques et Minières
<b>CDN</b> : Contribution Déterminée au niveau National	<b>INC</b> : Institut National de Cartographie
<b>CEP</b> : Champs Ecoles Paysans	<b>IRAD</b> : Institut de Recherches Agronomiques pour le Développement
<b>CRR</b> : Centres de Ressources Rurales	<b>LED</b> : Light-Emitting Diode
<b>CTD</b> : Collectivités Territoriales Décentralisées	<b>MINEE</b> : Ministère de l'Eau et de l'Énergie
<b>DFP</b> : Domaine Forestier Permanant	<b>MINEPDED</b> : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
<b>DFnP</b> : Domaine Forestier non Permanant	

**MINEPAT** : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Administration Territoriale

**MINRESI** : Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

**MINFI** : Ministère des Finances

**MINTP** : Ministère des Travaux Publics

**MINHDU** : Ministère de l'Habitat et du Développement urbain

**MINT** : Ministère des Transports

**MINADER** : Ministère d'Agriculture et du Développement Rural

**MINEPIA** : Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales

**MINSANTE** : Ministère de la Santé Publique

**MINFOF** : Ministère des Forêts et de la Faune

**MNV/MRV** : Mesure, Notification et Vérification / *Monitoring Reporting Verification*

**MIPROMALO** : Mission de promotion des matériels locaux

**NA** : Non disponible

**NE** : Non Estimé

**N<sub>2</sub>O** : hémioxyde d'azote

**OCHA** : Bureau de la coordination des affaires humanitaires

**OMS** : Organisation Mondiale pour la Santé

**ONACC** : Observatoire National sur les Changements Climatiques

**ONEFOP** : Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

**ONGs** : *Organisations de la Société Civile*

**OSC** : Organisations de la société civile

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PNACC** : Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques

**PNUD** : Programme des Nations Unies le Développement

**PNC** : Plan National Climat

**PFCs** : Perfluorocarbures

**PLADDT** : Plans locaux d'aménagement et du développement durable du territoire

**PNZT** : Plan national de zonage du territoire

**PRAIS3** : Troisième rapport sur la dégradation des terres

**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers

**PROLOG** : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes

**PPP** : Partenariats Public-Privé

**RAI** : indice d'accessibilité rurale

**RCA** : République Centrafricaine

**REDD+** : Réduction des Émissions liées à la Déforestation et Dégradation

**SBP** : Subvention Basée sur la Performance

**SEFA** : Fonds pour l'énergie durable en Afrique

**SDSR** : stratégie de développement du secteur rural

**SNADDT** : Schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire

**SRADDT** : Schémas régionaux d'aménagement et du développement durable du territoire

**TNC** : Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques

**SND30** : Stratégie National de Développement à l'horizon 2030

**UEMOA** : Union économique et monétaire uest-africaine

**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**UOSCF** : Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier

**ZAEs** : Zones Agroécologiques

# AVANT-PROPOS

## Avant-Propos

Le Cameroun, à l'instar des autres pays africains, subit les effets néfastes des changements climatiques, malgré son faible niveau d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Ces impacts se manifestent par des sécheresses prolongées, des inondations récurrentes, l'aggravation du processus de désertification, la recrudescence des phénomènes climatiques extrêmes et les risques de catastrophes y associés. Il s'en suit la dégradation des milieux naturels, la perte de la biodiversité, la déstabilisation des systèmes agro pastoraux, l'insécurité alimentaire, les perturbations du système de production et de distribution de l'énergie hydroélectrique. Des migrations environnementales suivies des conflits pour le contrôle des ressources naturelles se multiplient. Ceci affecte considérablement la résilience globale de l'économie.

L'urgence d'une action climatique se veut donc réelle. Cette action s'appuie sur les efforts déjà engagés, notamment à travers l'inscription des préoccupations climatiques dans les politiques nationales, comme la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Ce qui est conforme à l'engagement du Cameroun contenu dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) avec un taux de réduction de ses émissions exprimées à hauteur 35 % d'ici 2035. Elle s'illustre aussi par l'engagement du pays qui a adopté une démarche budgétaire verte à travers le principe de Budgétisation Sensible au Climat (BSC), prenant en compte l'impact climatique dans les dépenses publiques. Ce principe qui a pris effet dans la préparation du budget 2025, et a identifié 09 ministères pilotes (MINTP, MINHDU, MINEE, MINT, MINADER, MINEPIA, MINSANTE, MINFOF et MINEPDED), avec des dépenses sensibles au climat allant jusqu'à 47,57% allouées à des actions d'adaptation et 51,85% consacrés à des initiatives d'atténuation des effets des changements climatiques.

Cet acquis nous permet alors d'envisager une planification appropriée et une coordination plus efficace à travers l'élaboration du Plan National Climat (PNC). Ce plan constitue une des mesures de réformes issues de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité sollicitée par le Cameroun auprès du Fonds Monétaire International (FMI).

L'objectif du PNC est de baliser de façon concertée les réponses prioritaires adaptées aux vulnérabilités climatiques en jouant sur tous les leviers pertinents pour renforcer la résilience globale du pays. La coordination intersectorielle et l'articulation de tous les niveaux hiérarchiques de prise de décision en fonction des vulnérabilités locales et régionales sont déterminantes à la réussite de la mise en œuvre de cet important outil.

La structure du document est déterminée par l'objectif visé. Ainsi, la vision, la cible, les principes, le but, l'objectif et l'alignement du PNC avec la SND30 alimentent l'introduction générale. La seconde articulation est consacrée à l'analyse situationnelle qui synthétise les aléas climatiques, affiche les projections futures du changement climatique et établit les liens de causalité entre les aléas, les vulnérabilités et les objectifs du développement par secteur et par zone agroécologique. Le troisième chapitre considère les principales vulnérabilités pour proposer des mesures prioritaires susceptibles d'inverser la tendance et de renforcer la résilience globale de l'économie et des sociétés. Le chapitre 4 répond à la question déterminante du financement, des pistes y sont proposées ainsi que des guichets dédiés. Le chapitre cinq traite d'une question fondamentale, celle du renforcement de la gouvernance climatique. Pour éviter les chevauchements, les déperditions et accroître l'adhésion des acteurs et la crédibilité du processus, les cadres institutionnel et règlementaire sont analysées et des pistes de réforme indiquées. Des orientations dédiées à la mise en œuvre et au suivi du PNC sont contenues dans le chapitre 6 qui clôture le document.

Ainsi présenté, le PNC constitue une boussole pour la prise de décision utile à tous les secteurs et à tous les acteurs mais placée sous la responsabilité technique du Comité National de Facilitation de l'Agenda Climatique qui en assure le pilotage et la coordination du suivi. Par ce qu'il traite d'un objet instable et fluctuant, le PNC est conçu comme un outil dynamique capable de s'accommoder des réajustements qu'imposeront les défis globaux et nationaux, mais aussi les ressources disponibles et les résultats de la recherche et de l'innovation.

Nous disposons désormais d'un instrument stratégique qui devrait guider nos actions prioritaires de lutte contre les changements climatiques pour les cinq (05) prochaines années. Nous exprimons notre profonde gratitude au mécanisme CAFI (Central African Forest Initiative), qui à travers le PNUD, a soutenu financièrement ce processus. Il en est de même, de l'organisation PACJA/ACSEA, dont l'appui a été déterminant dans la réalisation de ce Plan. Le FMI a suscité la réalisation de cet outil et en a suivi régulièrement le développement, le Gouvernement de la République l'en remercie. J'apprécie et félicite l'engagement de la Task Force MINEPDED/MINEPAT/CAFI qui a tout mis en œuvre pour assurer la coordination de la production de ce précieux document en dépit des délais relativement serrés.

Au regard de l'importance des enjeux liés à la résilience de notre économie aux effets des changements climatiques et en raison des liens avérés entre les objectifs de la vision 2035 et les impacts d'un climat de plus en plus imprévisible, j'exhorté tous les responsables des secteurs les plus vulnérables ainsi que les partenaires nationaux et internationaux de développement à s'approprier ce précieux outil et à s'impliquer sans réserve dans sa mise en œuvre.

**(é) HELE Pierre**

Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature  
et du Développement Durable.

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## Résumé exécutif

Conscient des impacts des changements climatiques, le Cameroun a ratifié la CCNUCC en 1992. Pour réaffirmer son engagement dans la lutte contre les changements climatiques, il a exprimé en 2015 son ambition de réduction des GES à hauteur de 32% à l'horizon 2035. Cet objectif est révisé en 2021 pour être plus ambitieux soit 35% à l'horizon 2030, et se décline en part inconditionnelle (12%) et conditionnelle (23%). Pour transformer ces engagements climatiques en actions concrètes, une planification détaillée et une coordination efficace sont nécessaires. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du Plan National Climat (PNC) qui est un document stratégique dédié à guider les politiques et actions climatiques dans une approche intégrée, participative et multisectorielle.

### Vision et but du Plan National Climat du Cameroun

Dans une perspective de transformation des contraintes climatiques en opportunités de développement, le Cameroun envisage de construire une économie résiliente au changement climatique, sobre en carbone et inclusive, contribuant à la réduction des vulnérabilités sociales, économiques et éco systémiques tout en respectant ses engagements dans le cadre de la réalisation des objectifs mondiaux.

### Objectifs stratégiques

Le Plan National Climat du Cameroun a pour objectif de mettre en place une démarche planifiée et concertée pour coordonner de manière stratégique les efforts du pays afin de répondre aux défis des changements climatiques en contribuant à l'effort mondial de limiter l'augmentation de la température planétaire à 1.5°C et de s'adapter efficacement. Il définit clairement les rôles/responsabilités des parties prenantes clés et les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif visé tout en assurant un suivi permanent des différents processus. De manière spécifique, il est question de :

- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et opérer graduellement la transition énergétique ;
- ✓ S'adapter efficacement aux effets des changements climatiques en renforçant la résilience des sociétés, des systèmes agropastoraux et des infrastructures ;
- ✓ Protéger les écosystèmes naturels et accroître les potentiels de séquestration ;
- ✓ Renforcer les capacités institutionnelles à diverses échelles, y compris celles portant sur la prévision et l'intégration des réponses dans la stratégie ;
- ✓ Mobiliser les financements nationaux et internationaux, en particulier ceux dits innovants ou alternatifs.

### Processus d'élaboration du Plan National Climat du Cameroun

Le PNC est élaboré sous la coordination technique de la Task force MINEPDED/CAFI, élargie aux administrations clés parties prenantes de l'Agenda Climatique du Cameroun, aux acteurs de la société civile et du secteur privé. Sur la base des Termes de Références élaborés dans le cadre du processus d'élaboration de PNC, des consultants ont été mobilisés. L'évaluation de la situation actuelle est essentiellement issue de l'exploitation du premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1), (MINEPDED, 2024), du Rapport sur la situation de l'occupation du territoire national (MINEPAT, 2016), de l'Etude sur la vulnérabilité et de l'adaptation du Cameroun aux changements climatiques dans le cadre de la Troisième

Communication Nationale et le Premier Rapport Biannuel sur changements climatiques (MINEPDED, 2021).

### **Vulnérabilité des zones agro écologiques du Cameroun et des secteurs clés de l'économie aux effets du changement climatique.**

Les impacts du changement climatique affectent différemment les zones agro écologiques (ZAE) du Cameroun, en fonction de la densité démographique, du contexte biophysique, du degré de développement industriel et infrastructurel et du degré de vulnérabilité intrinsèque des ZAE. Les secteurs les plus affectés sont : l'agriculture y compris l'élevage et la pêche, l'énergie, les infrastructures et la santé.

La ZAE Soudano Sahélienne (régions de l'Extrême Nord et du Nord) est particulière vulnérable aux inondations, à la sécheresse et accessoirement aux glissements de terrain. La ZAE des Forêts à Pluviométrie Monomodale (régions du Littoral, du Sud-Ouest et du Sud) est exposée aux inondations, à la montée du niveau de la mer, aux hausses de température. La ZAE des Hauts plateaux est exposée aux glissements de terrain, à l'érosion et aux inondations dans ses parties basses. La ZAE des Forêts à Pluviométrie Bimodale quant elle, subira les effets des inondations et des glissements de terrain. Il en est de même pour la ZAE des Hautes savanes guinéennes qui en plus de connaître des glissements de terrain subit la dégradation des sols due à la surcharge agropastorale.

### **Situation des émissions gaz à effet de serre au Cameroun**

Le total des émissions de l'inventaire des gaz à effet de serre en 2020 est de 117443,14 Gg eq CO<sub>2</sub>. Le secteur de l'agriculture représente la plus importante source d'émission de GES avec 97030 Gg EqCO<sub>2</sub> émis sur un total de 117443,14 Gg EqCO<sub>2</sub> soit 80,17% des émissions totales (figure 12). Le secteur de l'énergie vient en seconde position avec 11,33%, suivi du secteur des déchets avec 8,02% et du secteur des Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) en dernier avec moins de 1% (0,47%). Le bilan national des émissions et absorptions des GES de l'année 2020, montre que le Cameroun demeure globalement un puits de GES avec une capacité d'absorption de 19859,76 Gg EqCO<sub>2</sub>. Y compris le secteur AFAT, les émissions s'élèvent à 117724,06 Gg EqCO<sub>2</sub> et les absorptions estimées à environ -137583,06 Gg EqCO<sub>2</sub>, soit une absorption nette de -19859,06 Gg EqCO<sub>2</sub>.

### **Actions et mesures prioritaires pour gagner la lutte contre le changement climatique**

Les actions et mesures prioritaires ont été identifiées en fonction des secteurs clés et sur la base de leurs vulnérabilités. Les secteurs prioritaires sont l'agriculture y compris l'élevage et la pêche, les infrastructures et l'assainissement, l'énergie, la forêt, l'industrie, les déchets et la santé. Quatre domaines d'intervention prioritaires ont été identifiés pour faire face aux risques climatiques dans le PNC du Cameroun, et fournir des opportunités pour un avenir sobre en carbone et résilient. Il s'agit de :

- ✓ *Établir une agriculture, une foresterie et un système d'affectation des terres résistant au climat afin d'intégrer les mesures d'atténuation et promouvoir le développement durable dans toutes les zones agricoles et écologiques du pays.* Ces actions passent entre autres par la promotion d'une agriculture intelligente et bas carbone (ACI). Les savoirs endogènes doivent être explorés dans le cadre du développement participatif des technologies adaptées à renforcer la résilience des systèmes de production.
- ✓ *Intégrer les risques et les impacts du changement climatique dans la conception, le verdissement, la planification, et le financement des villes afin d'améliorer la*

résilience et le bien-être des habitants des zones urbaines. Dans ce contexte, la diversification de l'offre énergétique, le renforcement de l'efficacité énergétique en contexte de changement climatique et la promotion et vulgarisation des énergies renouvelables sont les mesures essentielles pour réduire les émissions GES.

- ✓ Investir dans une infrastructure durable qui s'adapte afin de combler l'important déficit d'infrastructure pour améliorer la qualité de vie de tous les Camerounais. Pour ce faire, la construction des infrastructures résilientes au climat, et la gestion intégrée des ressources en eau sont à considérer.
- ✓ Adopter une approche globale dans laquelle la résilience et l'adaptation impliquent des approches conduites par les communautés, un engagement fort des citoyens et des CTD, ainsi que des synergies entre les systèmes et secteurs pertinents.

### **Mécanismes de financement du PNC**

La lutte contre les effets du changement climatique révèle aussi bien pour l'adaptation que pour l'atténuation, des besoins de ressources financières additionnelles en plus de ceux nécessaires aux impératifs déjà connus du développement. Pour réussir la mutation transformationnelle vers une économie sobre en carbone, il faut des investissements conséquents pour la mise en place des technologies appropriées, en ciblant tous les secteurs à enjeux. Les financements nécessaires soutiendront la mise en œuvre des programmes et projets en cohérence avec les engagements pris en respectant une distribution tenant compte des secteurs les plus émetteurs et les zones agro écologiques les plus vulnérables.

L'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique seront très coûteuses et compromettront encore davantage le développement socio-économique du pays. Entre 2015 et 2020, le Cameroun a mobilisé environ 213,76 millions de dollars US soit environ 117,56 milliards FCFA pour les activités prévues ou en lien avec la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

Le financement du PNC s'appuiera entre autres, sur les stratégies de financement existantes telles que la Stratégie de Financement des Risques de Catastrophes du Cameroun (MINFI 2025) et le Plan National d'Investissement pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNIAC 2016), pour ne citer que celles-là. En outre, afin de faciliter la mobilisation de financements en vue de la mise en œuvre du PNC, le gouvernement va accentuer la prise en compte des changements climatiques dans les politiques publiques. Sur la base des accords internationaux auxquels le pays a adhéré, il a été entrepris le verdissement du budget national à travers le principe de Budgétisation Sensible au Climat (BSC) afin de prendre en compte l'impact climatique dans les dépenses publiques.

Les éléments spécifiques et détaillés en lien avec les orientations du financement du Plan National Climat, seront apportés dans un Plan National d'Investissement dédié. Ledit Plan se veut un cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour la réduction de la vulnérabilité au changement climatique et le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes.

### **Gouvernance climatique renforcée**

Dans la perspective de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique, l'État du Cameroun a entrepris un certain nombre de réformes légitimées par le besoin de renforcer le rôle de coordination du MINEPDED du fait de la nature transversale de la question du changement climatique et des défis qu'elle implique. A cet effet, l'arrêté n° 00002/CAB/MINEPDED du 21

mai 2024, a été édicté. Ce texte définit le rôle central en tant qu'autorité clé responsable de la coordination de l'agenda climatique. Il est soutenu dans ce rôle par le Ministère en charge de l'économie et le Ministère en charge des finances. Aussi, ce texte définit les rôles et responsabilités des autres ministères sectoriels et agences publiques dans la mise en œuvre de l'agenda climatique.

S'agissant des missions du MINEPDED, elles sont exercées sous la coordination générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et se déclinent ainsi qu'il suit :

- *Au plan stratégique*, elles s'expriment entre autres par la définition et la mise en œuvre des politiques et des stratégies sectorielles de lutte contre les Changements Climatiques ; l'élaboration des directives sectorielles pour la prise en compte des Changements Climatiques à la diligence du Ministère en charge de la planification et en collaboration avec les autres administrations concernées.

En vue d'appuyer la coordination générale de la mise en œuvre de l'agenda climatique, il a été mis sur pied, un Comité National de Facilitation. Le cadre de gouvernance de l'Agenda climatique (AC) garantit une approche structurée, transparente et participative de l'action climatique. Il définit les rôles, responsabilités, mécanismes de coordination et arrangements financiers nécessaires pour assurer une résilience et une adaptation efficace face au changement climatique. Le renforcement de la gouvernance suppose une meilleure articulation horizontale ou intersectorielle et une cohérence verticale du national au local en passant par le régional. Des gaps en vu du renforcement de la gouvernance ont été identifiés aussi bien dans le cadre institutionnel que légal et réglementaire. Ces faiblesses appellent des réformes courageuses et planifiées au gré des enjeux et des ressources disponibles.

## Mécanismes de mise en œuvre du PNC

Pour une mise en œuvre efficace du PNC, un cadre institutionnel adéquat, opérationnel et approprié par les parties prenantes est nécessaire. Au sein du Gouvernement, le MINEPDED assure le leadership du processus par son statut de Point Focal Politique et Opérationnel de la Convention Cadre des Nations Unies pour la lutte contre les Changements Climatiques (CCNUCC). Il travaille sous la supervision des Services du Premier Ministre, en étroite collaboration avec l'Assemblée Nationale et les autres ministères sectoriels afin que l'adaptation et l'atténuation s'intègrent à la stratégie de développement du pays.

### Échéance de mise en œuvre et communication

Le PNC ne définit pas de nouvelles modalités de gestion des politiques publiques. La mise en œuvre des actions est sous l'entièvre responsabilité des structures institutionnelles qui se sont engagées dans l'élaboration du PNC conformément à l'Arrêté N° 0002/CAB/MINEPDED du 21 mai 2024 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique au Cameroun. Ainsi, les structures chargées de la mise en œuvre du PNC sont les institutions sectorielles chargées de la mise en œuvre des politiques sectorielles à savoir les ministères, les agences et les institutions spécialisées, les organes ou établissements sous tutelles, les directions techniques, les services techniques déconcentrés et locaux, etc.

La réussite de la mise en œuvre du PNC dépend d'une communication continue et active,

afin de faciliter l'acceptabilité et l'appropriation des actions du PNC, par toutes les parties prenantes. Ladite communication devra viser toutes les couches de la société, les décideurs nationaux, les responsables locaux, les administrations, les organismes, les entreprises, la société civile, les mouvements associatifs, les enfants et les étudiants. Une attention particulière sera donnée aux acteurs directement impactés ou impliqués dans les actions de mise en œuvre.

### *Actualisation du PNC*

En raison du développement des connaissances, de l'évolution des changements climatiques et de leurs impacts, l'actualisation du PNC suivra une planification adéquate qui prendra en compte les progrès réalisés, les nouveaux enjeux et défis en matière d'adaptation et d'atténuation, le contexte socio-économique, l'environnement politique et les engagements à la fois nationaux et internationaux.

### *Suivi évaluation du PNC*

Afin de garantir le suivi, chaque secteur en charge de la mise en œuvre des actions du PNC, devra assurer la collecte des données/informations régulières alignées sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs devant renseigner des comptes rendus périodiques autour de l'état d'avancement des actions et des projets/initiatives. Lesdites données ou informations devront être transmises au ministère en charge de l'environnement qui en réalise la synthèse. Le ministère en charge de l'environnement sur la base des outils tel que le Système National d'Inventaire des émissions de GES (SNIGES) et le système MRV du PNC encadre ainsi le suivi, centralise les informations, évalue les indicateurs et produit des rapports réguliers qui précisent le degré de mise en œuvre des actions et leur performance. Ces rapports sont transmis au Comité National de Facilitation de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique pour appréciation/validation. Au-delà du suivi, l'évaluation objective de la mise en œuvre du PNC peut être planifiée et confiée à un organe externe n'étant pas impliqué directement dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PNC.

### *Renforcements de capacités*

L'un des défis les plus urgents et pressants auxquels le pays fait face pour remplir ses obligations de « reporting » conformément aux articles et décisions de la Convention et sa mise en œuvre concerne la disponibilité de la capacité technique du pays dans plusieurs domaines, notamment humain, institutionnel, technologique et financier. Les renforcements des capacités sont indispensables pour accroître les capacités de mise en œuvre des technologies, de suivi des émissions, de calcul des réductions d'émission résultant des politiques et mesures.

CHAPITRE I

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

---

## 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

### 1.1 Contexte et justification

D'après le sixième rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), la température mondiale sur la période 2011-2020 était 1,1°C plus élevée que celle de la période 1850-1990. Ce réchauffement est plus important pour les continents (+1,6°C) qu'au-dessus des océans (+0,9°C). Les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> se chiffrent à 2400 Gt et 42% de ces émissions ont été produites entre 1950 et 2019. Ces émissions de gaz à effet de serre (GES) sont sans cesse croissantes. Les combustibles fossiles représentent sur les 10 dernières années près de 86% de l'augmentation des émissions mondiales de GES. Le niveau de la mer s'est élevé de 20 cm en moyenne entre 1901 et 2018. Cette élévation ayant connu une accélération entre 2006 et 2018. Une relation existe entre les niveaux de développement des pays et les émissions. Dans les pays en développement, chaque habitant émet en moyenne 1,7 tonne CO<sub>2</sub> eq par an alors que dans les pays développés, la moyenne se situe autour de 9 tonnes CO<sub>2</sub> eq. Ainsi, les 10% de la population mondiale (les plus riches) sont responsables de 40% des émissions mondiales de GES. En dehors de l'élévation du niveau des mers, cette augmentation des émissions des GES est à l'origine de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des évènements météorologiques et climatiques extrêmes. On peut relever : les canicules, les fortes précipitations, les inondations, les sécheresses, etc.

Près de la moitié de la population mondiale (3,6 milliards d'humains) est fortement vulnérable à ces effets des changements climatiques. La recrudescence des évènements climatiques extrêmes, les migrations, les dégâts sur les infrastructures, l'augmentation de la mortalité et la morbidité humaines sont parmi les conséquences les plus fréquentes. Les populations socialement et économiquement marginalisées sont les plus affectées. Alors que l'Afrique représente 15% de la population mondiale, elle n'émet que 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Et pourtant ce continent subit les conséquences les plus graves. Les inondations, la variabilité des précipitations, la sécheresse, les feux de brousses, les pénuries d'eau aggravent l'insécurité alimentaire, la malnutrition, les conflits intercommunautaires, les migrations, etc.

C'est face à cette menace climatique que l'humanité essaye de faire bloc pour agir. La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adoptée au sommet de Rio sur la Terre a été le point de départ de l'engagement mondial. Progressivement l'impact de l'homme sur l'évolution du climat a été mis en exergue. Aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'est révélée comme une nécessité. En 1997, dans le cadre du Protocole de Kyoto, les responsabilités avaient été établies et un certain nombre d'orientations avaient été données aux Pays partis à la CCNUCC. Le Protocole de Kyoto n'a pas vraiment produit les résultats escomptés à cause de son caractère non contraignant. Pour renforcer l'action climatique, l'Accord de Paris adopté lors de la 21<sup>ème</sup> conférence des parties à la CCNUCC propose alors à chaque partie de prendre un engagement chiffré à de réduction de GES avec une échéance précise. Au total 193 membres de la CCNUCC ont ratifié l'accord de Paris. Globalement, il est question pour chaque pays d'opérer des modifications dans son mode de production et même de vie afin de réduire ou d'éviter les émissions de gaz à effet de serre. Ces engagements sont contenus dans les CDN (Contribution Déterminée au niveau National). En 2015, le Cameroun dans sa première CDN a pris l'engagement de réduire ses émissions de 32% à l'horizon 2035. Cet objectif est révisé en 2021 pour être un peu plus ambitieux soit 35% à l'horizon 2030. Il se décline en deux parties : une partie inconditionnelle (12%) et une partie conditionnelle qui se chiffre à 23%.

L'engagement face aux changements climatiques donne lieu à un grand nombre d'initiatives parfois disparates. On peut relever : les Communications Nationales, les Plans Nationaux d'Adaptations, les stratégies REDD+, les rapports biennaux, etc. Aux niveaux sectoriels et décentralisés on peut relever d'autres initiatives. Le PNC est une « pièce maîtresse de l'approche stratégique pour contrer les effets du changement climatique et regrouper toutes les actions planifiées ou prévues des secteurs à différents horizons couvrant les aspects d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ». Cette démarche holistique portée par un cadre de gouvernance renforcé doit rester alignée sur l'engagement de la CDN. Ainsi un Plan National Climat résume pour un pays sa stratégie face aux changements climatiques. L'avantage est d'agréger dans une démarche cohérente et adaptée. Tout comme la CDN, il est élaboré pour une période de cinq (5) ans et se place comme l'outil principal de coordination de l'action climatique aux mains de l'administration centrale et des responsables des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).



Figure 1 : schéma illustratif des impacts de l'absence d'un cadre de gouvernance inclusif

## 1.2 Liens avec les autres politiques et stratégies

Le PNC doit être considéré non pas comme un document sectoriel distinct, mais comme un cadre transversal qui éclaire et oriente l'ensemble de l'action gouvernementale en matière de développement durable et tout particulièrement de levier programmatique pour transformer les contraintes climatiques en opportunités de développement.

Le succès du Plan National Climat repose sur une mise en cohérence rigoureuse et une forte synergie avec l'ensemble des politiques et stratégies nationales existantes. Il s'agit particulièrement de la SND30 dont chacun des objectifs stratégiques doit être considéré, à savoir :

- Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable
- Devenir un pays à revenu intermédiaire
- Atteindre le stade de nouveau pays industrialisé
- Renforcer l'unité et consolider la solidarité nationale

Les deux principaux leviers de lutte contre le changement climatique que sont l'adaptation et l'atténuation doivent participer à l'atteinte de chacun desdits objectifs.

Pour **réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable**, la SND30 entend intensifier les investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs de façon efficiente et durable. Le Plan National Climat, dans sa déclinaison « *Identification et analyse des vulnérabilités* » clarifie les liens de causalité climat/infrastructures puis au titre des actions prioritaires prévoit de renforcer la résilience des infrastructures aux effets des changements climatiques. S'agissant de la réduction des écarts entre les riches et les pauvres envisagée par la SND30, le PNC identifie les aléas climatiques impactant la productivité agro pastorale puis cible des actions prioritaires d'adaptation propres aux différentes zones agroécologiques en fonction des niveaux de vulnérabilité. De même, le Plan National Climat est le cadre idéal pour identifier et mettre en œuvre des actions dédiées à la protection et à la sécurité des populations contre les risques et catastrophes climatiques dont la récurrence amplifie la pauvreté.

Pour **devenir un pays à revenu intermédiaire**, le Cameroun doit accroître sa productivité, intensifier ses activités sylvo agropastorales et piscicoles et promouvoir la vulgarisation et la valorisation des résultats de la recherche. Ces objectifs spécifiques sont tous en phase avec les objectifs affichés dans le Plan National Climat. En effet, en contexte de changement climatique, l'accroissement de la productivité n'est envisageable que si l'on a la parfaite maîtrise des tendances actuelles et futures de la variabilité des paramètres du climat d'une part et si l'on met en place des actions efficaces pour rendre résilients les systèmes de production d'autre part. De même, les systèmes d'alerte précoce envisagés dans le PNC participent de ce fait à renforcer la résilience des systèmes de production. Enfin, le changement de paradigme à considérer dans le Plan Climat notamment pour ce qui est de la valorisation de la recherche participative au service de l'adaptation et de l'atténuation est fondamental pour accroître la productivité par des systèmes appelés à devenir progressivement peu émetteurs de GES. La recherche doit être dans cette perspective soutenue par des curricula adaptés pour développer des compétences dans les secteurs liés à la lutte contre les changements climatiques. Les nouvelles opportunités d'emplois verts pour les jeunes et même les seniors participeront ainsi à atteindre l'ambition de se hisser au niveau de pays à revenus intermédiaire.

Pour ce qui est de **l'atteinte du stade de nouveau pays industrialisé**, le PNC à travers la mise en place graduelle d'une économie sobre en carbone, doit par l'entremise de son plan d'investissement attirer des financements internationaux et inciter par divers outils y compris règlementaires, le secteur privé du pays à renouveler son pipeline de projets au profit de ceux dits bas carbone. Une mutation profonde en faveur des sources d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, biomasse, éolien), de l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles est indispensable

pour l'atteinte de cet objectif stratégique, toute chose que considère le Plan Climat. De même le pays ne saurait atteindre le stade de nouveau pays industrialisé s'il n'a la parfaite maîtrise des outils de modélisation des effets du changement climatique sur son économie. En particulier, les processus de budgétisation et de maturation des projets d'investissements doivent impérativement être sensibles au climat, aspects qui figurent en bonne place dans tout Plan climat.

De même, le **renforcement de l'unité et la consolidation de la solidarité nationale** affiché comme le quatrième objectif stratégique de la vision 2035 est en adéquation avec les buts visés par ce Plan Climat. En effet, dans un contexte d'inégale exposition des ZAEs aux effets du changement climatique et aux risques de catastrophes y afférents, des mesures d'adaptation et des Plans de réponse intégrés en cas de survenue de catastrophes doivent être financés à bon niveau faute de quoi les populations vulnérables pourraient développer un sentiment de groupes marginalisés. Même en milieu urbain, les zones exposées aux risques sont surtout occupées par les couches sociales vulnérables. Les migrations forcées des groupes frappés par les effets du changement climatique constituent dans ce cadre un défi majeur. Il convient de prévoir pour cette catégorie, dans le cadre des schémas d'aménagement climato sensibles, des réponses durables conformément au principe de la justice climatique. L'unité nationale en contexte de persistance de l'inégale exposition aux effets du changement climatique pourrait être perçue comme un slogan creux.

Au total, tous les Objectifs stratégiques de la SND30 se révèlent être sous l'influence des divers effets du changement climatique qui constituent une menace réelle susceptible de les rendre inatteignables si un Plan climat intégré, piloté par une dynamique intersectorielle renforcée n'était déployé aussi bien au niveau central qu'à l'échelle des CTD. Cela implique de définir des objectifs et des mesures concrètes de réduction des émissions de GES et de renforcer la résilience en étroite cohérence avec les principaux piliers et les autres politiques sectorielles inspirées par la SND3

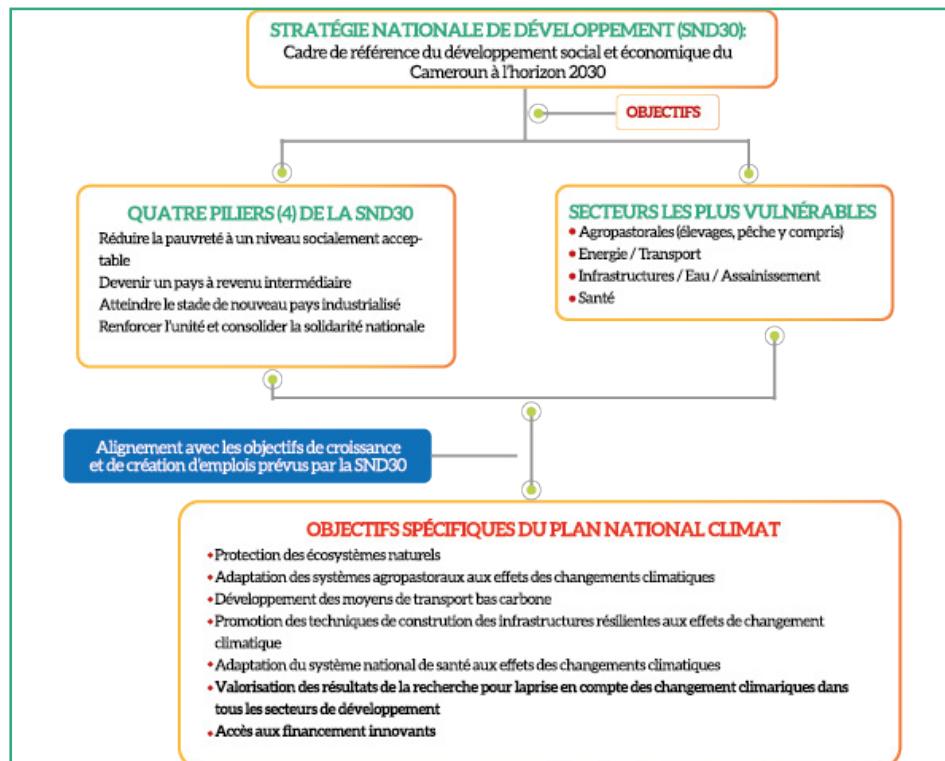


Figure 2: Mise en cohérence envisageable du PNC avec les objectifs de la SND30

### 1.3 Vision

Dans une perspective de transformation des contraintes climatiques en opportunités de développement, le Cameroun envisage de construire une économie résiliente au changement climatique, sobre en carbone et inclusive, contribuant à la réduction des vulnérabilités sociales, économiques et éco systémiques tout en respectant ses engagements dans le cadre de la réalisation des objectifs mondiaux.

### 1.4 But

Le but est de contribuer de manière significative à la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation), tout en favorisant un développement durable et inclusif du pays.

### 1.5 Objectifs stratégiques

Le Plan National Climat du Cameroun a pour objectif de mettre en place une démarche ou mieux une feuille de route pour coordonner de manière stratégique les efforts du pays afin de répondre aux défis du changement climatique en contribuant à l'effort mondial de limiter l'augmentation de la température planétaire à 1.5°C et de s'adapter efficacement. Il définit clairement les rôles/responsabilités des parties prenantes clés et les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif visé tout en assurant un suivi permanent des différents processus. De manière spécifique il sera question de :

- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et opérer graduellement la transition énergétique ;
- ✓ S'adapter efficacement aux effets des changements climatiques en renforçant la résilience des sociétés, des systèmes agropastoraux et des infrastructures ;

- ✓ Protéger les écosystèmes naturels et accroître les potentiels de séquestration ;
- ✓ Renforcer les capacités institutionnelles à diverses échelles, y compris celles portant sur la prévision et l'intégration des réponses dans la stratégie ;
- ✓ Mobiliser les financements nationaux et internationaux, en particulier ceux dits innovants ou alternatifs.

### 1.6 Principes directeurs

La mise en œuvre du PNC est guidée par des principes qui s'imposent à tous les acteurs et qui orientent les décisions et les actions (tableau 1). Ces principes sont complémentaires ; leur prise en compte concourt à l'atteinte de l'objectif.

**Tableau 1 : Principes directeurs du PNC du Cameroun**

Principe	Contenu
<b>Développement durable</b>	Intégrer les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement pour une disponibilité des ressources à court, moyen et long terme.
<b>Equité et justice climatique</b>	Faire une répartition équitable des bénéfices et même des coûts liés à la lutte contre les changements climatiques en prenant en compte les vulnérabilités des groupes marginalisés.
<b>Précaution</b>	Prendre des mesures pour prévenir les risques liés aux changements climatiques et privilégier les options qui minimisent les dommages potentiels.
<b>Participation</b>	Assurer une participation inclusive de tous les acteurs concernés (gouvernement, communautés locales/peuples autochtones, société civile/ONGs et secteur privé) en assurant la transparence et la redevabilité.
<b>Coût-efficacité</b>	La mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques doit minimiser les coûts en maximisant les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Au plan opérationnel, le PNC assure la cohérence et la synergie entre les actions sectorielles. Dans tous les processus, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être suffisamment ambitieux.

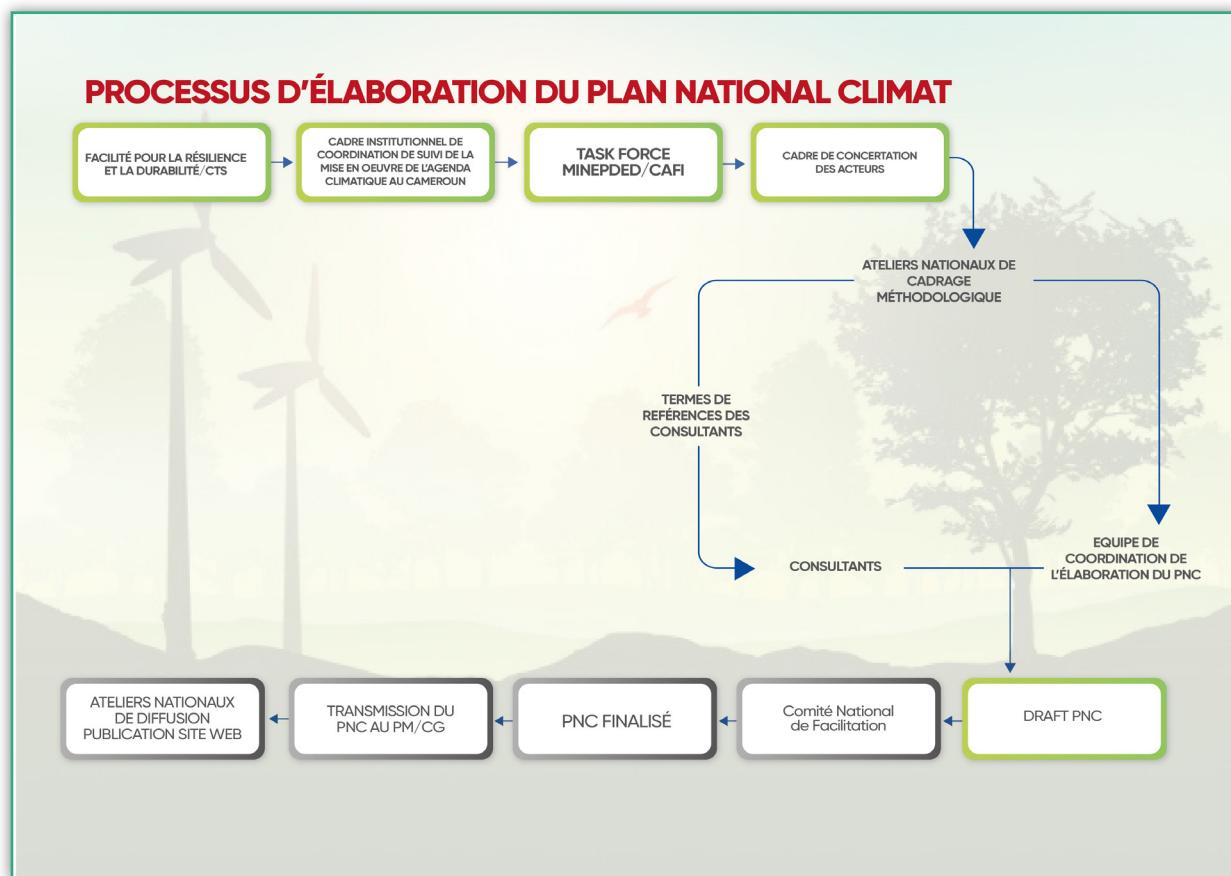
### 1.7 Approches méthodologiques

Le cadre méthodologique pour l'élaboration du PNC au Cameroun a été élaboré en février 2025 en exploitant l'Arrêté N°00002/CAB/MINEPDED du 24 mai 2024, qui crée et organise le cadre institutionnel de coordination, de suivi et de mise en œuvre de l'Agenda Climatique au Cameroun. C'est dans ce cadre et bénéficiant du soutien technique et financier du CAFI et du PNUD qu'il a été organisé en février 2025 un atelier national pour procéder au cadrage méthodologique pour l'élaboration du PNC. La participation des acteurs de l'agenda climatique du Cameroun a permis de collecter les contributions de l'ensemble des parties prenantes dans une approche inclusive. Durant cet atelier, la structure et le contenu du PNC proposés ont été validés par les acteurs invités à l'atelier. Un des principaux résultats de cet atelier a été une proposition de la structure et le contenu du Plan National Climat.

Il importe de remarquer que ces activités intègrent aussi les besoins de révision de la CDN. C'est sur cette base qu'un état de besoin a permis le recrutement de consultants pour combler les besoins sur les aspects suivants :

- Démarche de réduction des GES et actions d'atténuation ;
- Actions d'adaptation et plan de mise en œuvre ;
- Plan de renforcement de capacités ;
- Intégration du genre ;
- Plan de suivi (MNV adaptation, atténuation, financement).

En dehors de ces aspects, le PNC intègre aussi les généralités sur le pays d'où l'exploitation de l'abondante littérature élaborée dans le cadre des engagements liés à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques et même les publications scientifiques. La figure 2 présente étapes par étape le processus d'élaboration du plan national climat du Cameroun. La mise en place de la task force de l'agenda climatique ayant été le point de départ.



**Figure 3 : Processus d'élaboration du Plan National Climat du Cameroun**

Le PNC est élaboré sous la coordination technique de la task force MINEPDED/CAFI élargie aux administrations clés parties prenantes de l'Agenda Climatique du Cameroun, aux acteurs de la société civile et du secteur privé. Sur la base des TDRs élaborés dans le cadre des ateliers de cadrage méthodologique, des consultants ont été mobilisés pour rassembler et analyser les données nécessaires. Un consultant chargé de la consolidation des contributions et de la mise en cohérence du texte a soutenu l'équipe de coordination de la rédaction à toutes les étapes. L'évaluation de la situation actuelle est essentiellement issue de l'exploitation du premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1), (MINEPDED, 2024), le Rapport sur la situation de l'occupation du territoire national (MINEPAT, 2016), l'Etude sur la vulnérabilité et de l'adaptation du Cameroun aux changements climatiques dans le cadre de la TNC et BUR1 (MINEPDED, 2021).

CHAPITRE II

# ANALYSE SITUATIONNELLE

---

## 2. ANALYSE SITUATIONNELLE

Les changements climatiques hypothèquent la sécurité alimentaire, affectent les activités économiques, la santé des populations, etc. Les questions d'adaptation et de résilience se posent donc avec acuité au fil du temps dans toutes les zones agro écologiques du Cameroun.

Le Cameroun fait jonction entre l'Afrique centrale l'Afrique centrale et l'Afrique occidentale, ce qui lui confère une position avantageuse unique au cœur de l'Afrique. Cette localisation explique la variété de ses paysages, de ses climats et la diversité des groupes humains qui y vivent, ce qui lui a valu l'appellation d'« Afrique en miniature » (Tchawa, 2012). Doté d'une superficie d'environ 475 000 km<sup>2</sup>, le pays dispose à l'ouest, d'une façade côtière d'environ 400 km sur l'océan Atlantique.

La vulnérabilité aux risques climatiques varie selon les cinq zones agro écologiques (IRAD, 2000). Les disparités sont également observables entre des secteurs d'activités économiques, qui sont à des degrés divers exposés aux effets du changement climatique. L'agriculture, fer de lance de l'économie et principale socle des revenus des populations est l'un des secteurs les plus touchés par les effets de la variabilité climatique.

### 2.1 Profil géographique du Cameroun

L'objectif assigné à cette section est de dresser une synthèse du profil physique et humain du Cameroun, afin de révéler les divers contrastes qui déterminent les aléas ou justifient les vulnérabilités des différentes ZAE.

#### 2.1.1. Aperçu de la configuration du milieu physique Camerounais

De tous les facteurs qui permettent de **définir les milieux, le climat**, plus que les autres, paraît le mieux adapté. Mais au Cameroun, à ce facteur largement influencé par la latitude, s'adjoingt un second dont l'influence sur l'individualisation des milieux est fondamentale : c'est l'altitude. (Tchawa, 2012).

##### ✓ **Un relief diversifié susceptible aux risques naturels**

En tant que résumé de toute l'Afrique géographique, le Cameroun est doté des montagnes et hautes terres (1000-4070m) dont la typologie montre : des montagnes blocs comme dans l'Adamawa, des rebords de plateaux à caractère montagnards et des bourrelets marginaux comme celui qui sert de transition entre le plateau sud camerounais et la plaine côtière dans la zone de Kribi. Les plateaux constituent la seconde unité topographique du Cameroun et occupent la majeure partie du territoire Camerounais (65%). Ils se situent à des altitudes moyennes variables allant de 500 à 1800 m. Enfin, les plaines (0-300m) constituent le dernier élément caractéristique de la diversité du relief du Cameroun. Elles s'étendent sur de vastes portions du territoire, notamment le long du littoral atlantique (plaines côtières), au Sud-Est à la frontière congolaise et surtout dans le Nord en allant du bassin de la Bénoué vers le Lac Tchad. Si les montagnes et les différents secteurs de passage entre unités de reliefs représentent des zones particulièrement vulnérables aux glissements, éboulements et coulées de boues, les plaines, qu'elles soient côtières ou intérieures se révèlent très exposées aux inondations suites aux précipitations intenses.

##### ✓ **Un climat contrasté**

Le Cameroun s'étire de 1°40' à 13° de latitude nord, couvrant ainsi 11° de latitude au nord de l'équateur. Cette position lui confère le privilège de réunir la quasi-totalité des climats

de l'Afrique tropicale. Cette diversité est renforcée par une forte amplitude altitudinale (0 à 4097 m) et par l'ouverture sur l'océan Atlantique. Il en découle deux grands domaines climatiques : le domaine équatorial et subéquatorial au sud, et le domaine tropical au nord, tous deux comportant des nuances liées à l'altitude ou aux effets de la proximité de l'océan. Le domaine équatorial est caractérisé par des précipitations abondantes (plus de 2000 mm de précipitations par an) et surtout par une saison sèche moins marquée où il pleut moins en décembre-janvier. La température varie peu (entre 25 et 35°), l'amplitude thermique, diurne comme annuelle, est faible. Les effets de la mousson et de l'exposition justifient localement des zones particulièrement pluvieuses du Mont Cameroun (11 000mm à Debunscha).

Le domaine tropical comprend trois nuances principales, en fonction de la latitude et avec les modulations dues au relief : le climat tropical humide d'altitude, autour du massif de l'Adamaoua, le climat tropical soudanien autour de la cuvette de la Bénoué, et celui dit sahélien dans l'Extrême-Nord du pays. La première nuance se caractérise par une pluviométrie de l'ordre de 1500 mm par an dans le massif de l'Adamaoua, avec une saison sèche marquée et des températures modérées toute l'année. La deuxième nuance se caractérise par une pluviométrie modérée (1000 mm par an dans le Nord), couplée d'une saison sèche qui s'étend sur plus de 6 mois. Enfin la dernière nuance se caractérise par une saison sèche qui s'étend sur plus de 8 mois avec des températures très élevées atteignant les 40°C à l'ombre à certains points, et des pluies irrégulières dont la moyenne se situe entre 500-800 mm par an (Extrême Nord).

#### ✓ **Un réseau hydrographique ramifié**

Le Cameroun bénéficie d'un réseau hydrographique très dense imprimé sur un relief hétérogène et compartimenté (Olivry, 1986). L'hydrographie se répartit en 4 grands bassins : le Bassin du Niger (88100km<sup>2</sup> soit 4,17%) qui collecte les eaux du sous-bassin de la Bénoué et de la Cross River. Il est drainé par la Bénoué qui collecte les eaux des Monts Mandara et des Monts Alantika, situés au nord de l'Adamaoua et est grossi par le Faro et le Mayo Kébi (Seignobos & Iyebi Mandjeck, 2000). Le bassin du Congo (85300km<sup>2</sup> soit 2,31%) recueille les écoulements de toute la partie Sud-Est du Cameroun. Le Bassin du Tchad (46800km<sup>2</sup> soit 1,96%) reçoit les eaux du Logone et de toute la région de l'Extrême-Nord. Enfin, le Bassin Atlantique quant à lui est drainé par les fleuves côtiers suivants : Sanaga (920km de long), Nyong, Ntem, Mungo, Wouri (Sigha-Nkamdjou et al., 1998 & 2005 ; Lienou et al., 2008) qui sont les seuls fleuves issus du Cameroun et terminant leur course dans l'Océan Atlantique alors que l'exutoire des trois premiers se trouve dans les pays voisins (Tchindjang, 2012).

#### ✓ **Une grande diversité bioécologique (végétation et biodiversité)**

Reflet du contexte climatique diversifié, la végétation du Cameroun représente un condensé de celle de toute l'Afrique tropicale, soit un ensemble d'environ 8000 espèces, 1800 genres, et 230 familles de Letouzey (1985). Ceci explique un large spectre de bioclimats et de paysages. Il en découle, une riche diversité biologique des forêts camerounaises présentant un intérêt socio-économique vital et des fonctions de premier plan, notamment en matière de conservation, de régulation et de séquestration. Il existe ainsi de nombreuses potentialités végétales et animales, génétiques et éco touristiques (richesse éco systémique). Pour ce qui est des formations végétales zonales, les deux grands domaines climatiques du pays montrent chacune une végétation caractéristique du milieu naturel. En milieu tropical, la savane arbustive et arborée règne sur le plateau de l'Adamaoua. La savane boisée s'observe dans la cuvette du fleuve Bénoué. Steppe, prairies et savanes herbeuses caractérisent le

bassin du Tchad et la vallée du Logone (Yaérés).

#### ✓ Des sols variés

La diversité des sols au Cameroun tient à la grande variété des roches-mères, aux facteurs topographiques, aux différents milieux bioclimatiques où ils se sont formés, mais aussi, à la durée ayant déterminée des cycles d'altération et d'érosion. Parmi les principaux types de sols rencontrés au Cameroun, le tableau 2 permet d'en distinguer six (06).

**Tableau 2 : Caractérisation des principaux types de sols rencontrés au Cameroun**

Type	Description
Sols ferralitiques	Couvrent près des deux tiers de la superficie du pays et se rencontrent au sud du 8 <sup>e</sup> parallèle (Muller, 1978, Onguéné Mala, 1993). Ce sont des sols rouges, profonds, meubles, argileux, et poreux, propices à la végétation de type forêt.
Sols hydromorphes	On les retrouve dans les milieux de plaine notamment la plaine du lac Tchad avec des vertisols dans le Nord, la plaine littorale avec la mangrove et les vallées des cours d'eau. Ils sont caractérisés par un excès d'eau et présentent un horizon gris et décoloré.
Sols peu évolués	Ils se développent sur des matériaux d'apports récents comme les apports éoliens du cordon Yagoua-Limani du lac Tchad ou des apports sur cendres volcaniques des pentes du mont Cameroun et de grands massifs volcaniques aux versants dénudés des hautes terres de l'Ouest (Martin, 1959, 1961 & 1966 ; Boli et Roose, 2004 ; Roose et Barthès, 2006,).
Vertisols	On les retrouve dans les régions qui présentent une alternance de saison humide et sèche comme dans le grand Nord du Cameroun (Mahop et al, 1995). Ils présentent un profil cohérent, argileux et de couleur foncé qui se fendillent profondément à l'état sec.
Andosols et les sols bruns eutrophes	Ils sont jeunes et présentent un profil homogène. Ils se développent sur des formations volcaniques basiques (basaltes), associés à des minéraux bruts et peu évolués (Morin, 1989 ; Tchindjang, 1996 ; FAO, 1998). Ces deux sols sont favorables à l'agriculture mais, leur fertilité diminue avec l'augmentation du lessivage et de l'induration.

**Le tableau 3 récapitule les principaux aspects du relief et du climat du Cameroun**

**Tableau 3: Répartition de la température et de la pluviométrie en fonction de l'altitude au Cameroun**

Noms régions	% superficie totale du Pays	Altitude en mètres	Température moyenne annuelle en °	Pluviométrie moyenne annuelle (mm)
Basses plaines et cuvettes septentrionales	21,53	300-900m	28	500-800
Plateau de l'Adamaoua	13,67	1200-1800	25	1200-1500
Hautes terres de l'Ouest	6,69	800-3000	22-25	1300-2500
Plateau sud camerounais	48,31	650-900	24-26	1500-1800
Littoral et plaines côtières	9,79	15-300	25-27	3000-9000
Mont Cameroun	0,01	800-4090	15-24	2000-3000

#### 2.1.2. Structure et caractérisation des grandes zones agroécologiques du Cameroun

Une zone agroécologique est une unité cartographique de ressources en terres, définie en termes de climat, de géomorphologie et de sols, et/ou du couvert végétal et possédant un éventail spécifique de potentiels et de contraintes spécifiques pour l'utilisation des terres.

Ainsi, des considérations orohydrographiques, pédologiques, biogéographiques ou écologiques et climatiques ont conduit à classifier le pays en cinq grandes zones agroécologiques (figure 3) calquées sur les régions naturelles du Cameroun.

1. **Zone Soudano- sahélienne** au Nord et Extrême Nord, avec une végétation de Savane et un climat semi-aride.
2. **Zone des Hautes Savanes** dans l'Adamaoua, une partie du centre et l'Est du pays avec une végétation de savane soudano-guinéenne sur le plateau de l'Adamaoua, 1<sup>er</sup> « château d'eau » du pays : un grand nombre de cours d'eau majeurs du pays y prennent leurs sources.
3. **Zone des Hauts Plateaux** ; régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, milieu de hautes terres au climat équatorial de mousson, 2<sup>e</sup> « château d'eau » du pays.
4. **Zone Forestière Bimodale (zone des forêts à pluviométrie bimodale) ou Plateau Sud Camerounais** : une partie du Centre, Sud et Est, caractérisée par des forêts tropicales humides au réseau hydrographique particulièrement dense.
5. **Zone Forestière Monomodale (zone des forêts à pluviométrie monomodale) ou zone côtière**, possédant une façade littorale et montagnarde, au climat équatorial humide dit camerounien. C'est la zone la plus pluvieuse du pays. Elle regroupe les régions du Littoral, Sud-Ouest et une partie du Sud (département de l'Océan).

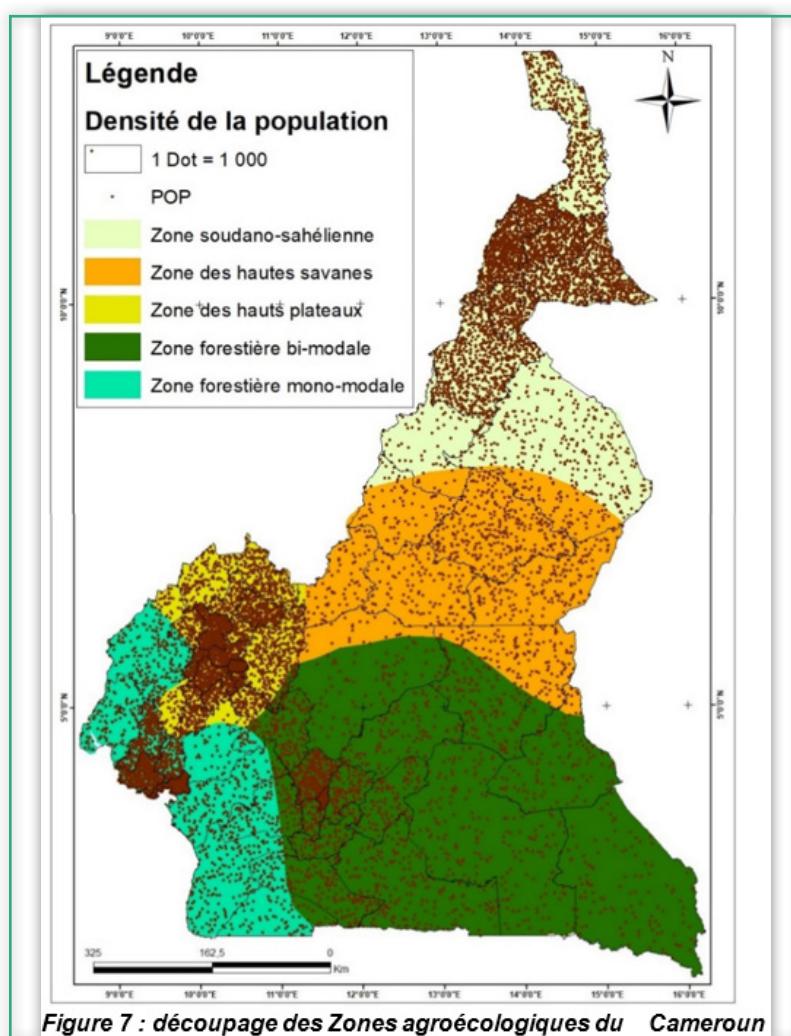


Figure 4 : Découpage des zones agroécologiques du Cameroun

## 2.1.3. Profil démographique et social du Cameroun

### 2.1.3.1. Principales données sur la démographie du Cameroun

En 2025, la population du Cameroun est estimée à environ 29 700 186 habitants (soit 0,36 % de la population mondiale) avec un taux de croissance annuel de 2,54 %. La répartition par sexe est relativement équilibrée, avec 50,68 % d'hommes et 49,32 % de femmes. Le pays présente trois principales zones de fortes densités humaines (voir figure 3)

- ⇒ **Les régions fortement peuplées** : 52,32% de la population camerounaise se concentrent sur les trois régions les plus peuplées avec plus de 4 millions d'habitants ; ce sont les régions du Centre (5 225 915 hab.), de l'Extrême-Nord (5 178 810 hab.) et du Littoral (4 291 250 hab.). Il est à relever que les régions de l'Extrême-Nord et du Centre avec 37% de la population totale constituent les plus grands foyers de peuplement du Cameroun.
- ⇒ **Les régions peuplées** : ce sont celles dont l'effectif de la population se situe entre 2 et 3 millions d'habitants et qui totalisent 35,06% de la population. Il s'agit des régions du Nord (3 276 891 hab.), du Nord-Ouest (2 369 058 hab.), de l'Ouest (2 184 726 hab.) et du Sud-Ouest (2 016 828 hab.).
- ⇒ **Les régions faiblement peuplées** : ces régions ont moins de 2 millions d'habitants chacune et totalisent 12,62% de la population camerounaise. Ce sont l'Adamaoua (1 460 928 hab.), l'Est (1 226 797 hab.) et le Sud (857 642 hab.).

Le taux d'urbanisation au Cameroun connaît une augmentation forte et régulière. Il est passé de 28,5% en 1976 à 37,8% en 1987 puis de 48,8% en 2005 (RGPH 1976, 1987, 2005). En 2010, le taux d'urbanisation est de 52% et il atteint 57% en 2020. Son évolution est comparable à celui de la population. Il ressort des taux d'accroissement urbain que la population rurale du Cameroun diminue considérablement depuis 2010.

### 2.1.3.2. Profil socio-éducatif et de recherche

#### *Education*

Le Cameroun figure parmi les pays qui réalisent des progrès significatifs dans le domaine de la scolarisation des enfants en Afrique Centrale et subsaharienne. En effet, entre 2010 et 2019, la population scolarisable s'est accrue de 22,5% dans le primaire et de 24,9% dans le secondaire. Toutefois, le système éducatif camerounais n'apporte pas encore des réponses optimales aux inégalités d'accès au savoir. L'accès à l'école demeure marqué par de fortes disparités régionales et varie selon le niveau de revenus, la culture, le genre et dans une certaine mesure le lieu de résidence. De problèmes d'inclusion scolaire sont identifiés mais loin d'être convenablement adressés. L'un des défis à relever par le système éducatif actuel est l'employabilité des diplômés, ce qui suppose un besoin de reconfiguration du système pour le rendre plus à même de répondre aux problèmes et défis contemporains dont celui lié à la maîtrise du changement climatique selon la vision mainte fois réaffirmée de transformer les défis climatiques en opportunités de développement. La recherche est à ce titre l'indispensable complément de l'éducation.

## Recherche

La recherche au Cameroun s'organise autour de quatorze (14) centres de recherche et formation publics dont deux (02) privés et une douzaine (12) projetés sur l'étendue du territoire national. Tout en coordonnant ces différents centres, le MINRESI exerce une tutelle directe sur huit (08) agences et instituts dont : (1) l'Agence Nationale de Radio-protection (ANRP) créée par décret présidentiel N° 2002/250 du 31 octobre 2002 ; (2) la Mission de promotion des matériels locaux (MIPROMALO) mis en place en 1990 ; (3) l'Institut de Recherches Médicales et d'Etudes des Plantes Médicinales (IMPM) créé en 1974 ; (4) L'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM) issu du décret de 1979 ; (5) L'Institut National de Cartographie (INC) créé par décret N° 92/049 du 24 mars 1992 ; (6) L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) créé en 1996 ; (7) le Centre National de l'Education (CNE) et (08) le Comité National de Développement des Technologies (CNDT). A côté de ces structures dont certaines à l'instar de l'IRAD et l'IRGM jouent un rôle de premier plan sur diverses questions se rapportant à l'adaptation aux changements climatiques, il faut citer l'ONACC dont la tutelle est le Ministère de l'Environnement et dont les missions sont spécialement orientées sur les changements climatiques aussi bien en ce qui concerne l'atténuation que l'adaptation.

## Santé publique

Les indicateurs du système de santé soulignent que l'accès aux services de santé au Cameroun en 2016 était de 2,19 établissements de santé pour 10 000 habitants. La densité du personnel de santé a été évaluée à 1,90 pour 1000 habitants en 2011 tandis que l'OMS l'estimait à 6 pour 10 000 habitants contre 14,1 pour 10 000 habitants dans la région Afrique. Mais selon les estimations de l'OMS, cette densité a diminué à 0,6 pour 1000 habitants en 2016. Pour ce qui est du financement de la santé, on observe entre 2011 et 2012 une évolution du pourcentage des dépenses en santé courantes totales en Produit Intérieur Brut (PIB) de 4% à 5,4% ; par ailleurs en 2014 ce pourcentage a été estimé à 4,10% par l'OMS. En 2001, 21,5% des ménages ont été confrontés à des dépenses en santé catastrophiques, toutefois en 2007, ce ratio a considérablement baissé jusqu'à 8%.

L'espérance de vie à la naissance, estimée à 44,4 ans en 1976, est passée à 54,8 ans en 2005, à 57,3 en 2015 pour atteindre 60 ans en 2020. Toutefois, depuis 2005, on observe un écart de 2 à 3 années de plus en faveur des femmes par rapport aux hommes.

Globalement, le niveau de la santé est encore très bas au Cameroun. Il faut ajouter une inégale répartition des services médicaux dans le pays ; les zones enclavées du Grand Nord et de l'Est du pays en pâtissent le plus et sont aussi potentiellement les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Les pics de chaleur, les modifications intervenues dans la répartition spatiale des principaux paramètres du climat (humidité et température) constituent de nouveaux défis parmi lesquels la dynamique de l'aire de distribution des vecteurs de certaines maladies endémiques à l'instar du paludisme. En dépit des efforts significatifs fournis pour diminuer les taux de prévalence des principales pathologies et garantir un accès équitable aux soins médicaux, des défis subsistent, en l'occurrence les menaces directement ou indirectement connectées aux effets du changement climatique (accès à l'eau, malnutrition, conflits homme-faune...).

## Pauvreté

Les études récentes sur la pauvreté au Cameroun indiquent que son incidence a baissé de 2,4 points entre 2007 et 2014. A travers la Stratégie Nationale de Développement sur la période 2020-2030, le Cameroun compte ramener ce taux à un quart (25%) de sa population. Les mesures entreprises portent sur la création d'emplois décents, le relèvement du niveau de vie de la population en situation de pauvreté chronique à travers les filets sociaux. Le Cameroun entend donc ramener le taux de pauvreté de 37,1% en 2014 à 30,8 % en 2030. Pour ce faire, la cinquième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM5) a été mise en œuvre suivant une nouvelle approche de mesure de la pauvreté, fondée sur la méthodologie de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), développée par la Banque mondiale et adoptée dans les pays de la CEMAC et de l'UEMOA. L'ECAM5 a pour objectif de produire des indicateurs permettant de suivre la pauvreté et les conditions de vie des ménages au Cameroun.

Les principaux résultats de l'ECAM5 indiquent que malgré une économie résiliente, le pays est confronté à une pauvreté persistante et à une vulnérabilité accrue des ménages face aux divers chocs auxquels ils sont exposés. En effet, avec un taux de croissance économique moyen annuel de 2,6 % sur la période 2020 à 2023, non loin du taux de croissance démographique de 2,5% l'an, le taux de pauvreté s'établit à 38,6% en 2021. Comparé à l'objectif de 30,8% fixé pour la SND30 à l'horizon 2030, il y a près de 8 points d'écart à résorber. L'accélération et le renforcement de la mise en œuvre de la SND30 et des stratégies sectorielles qui la sous-tendent sont les voies à suivre ; une attention particulière devant être accordée aux politiques visant à atténuer les impacts des chocs inévitables. La figure 5 illustre les taux de pauvreté dans tout le Cameroun. Il en ressort que les milieux ruraux et potentiellement les plus vulnérables aux effets du changement climatique (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Nord et Adamaoua) sont les plus pauvres du Cameroun (pauvreté monétaire, sévérité, profondeur etc.). Des poches de pauvreté des villes se caractérisent aussi par des quartiers à habitat précaire localisés généralement dans des zones non aedificandi (non constructives) particulièrement vulnérables aux risques naturels parmi lesquels les inondations et les glissements de terrain.

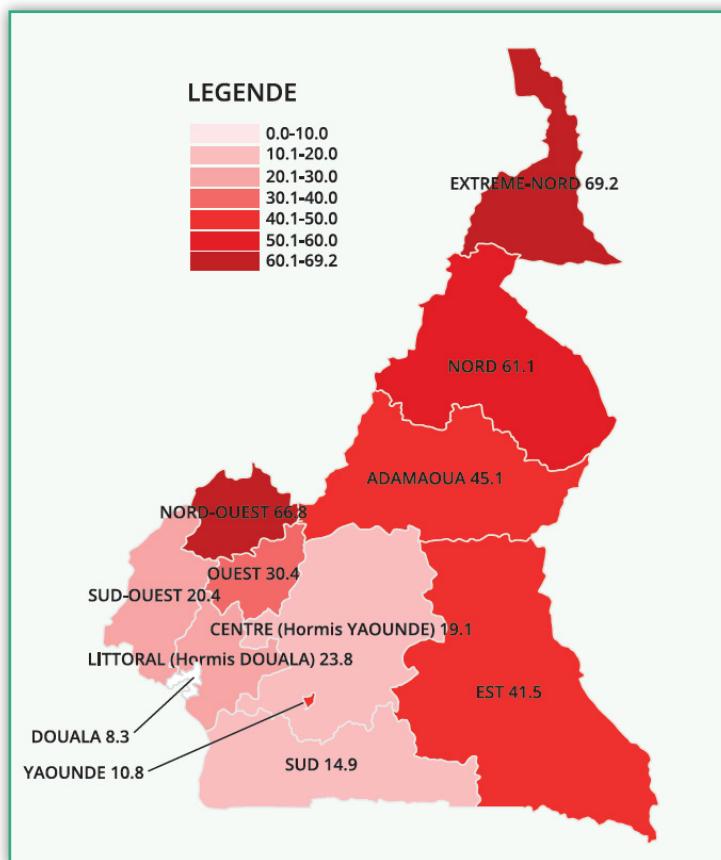


Figure 5 : La pauvreté au Cameroun (source INS, 2024)

**Cette pauvreté endémique est source d'insécurité alimentaire.** En effet, la FAO (2020) a actualisé l'étude sur la sécurité alimentaire au Cameroun dans cinq régions (Adamaoua, Est, Extrême-Nord, Nord et l'Ouest). Les résultats ont montré que près d'un ménage sur quatre est en insécurité alimentaire (22.9%) soit une hausse de 10.1 points par rapport à 2019. Cette détérioration de la sécurité alimentaire est principalement imputable à la crise sécuritaire dans l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le rapport OCHA<sup>1</sup> met en exergue les régions les plus affectées par la faim et autres, et le degré d'affectation. Ainsi, les zones les plus affectées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont situées dans 03 départements de l'Extrême Nord (Boko Haram), 02 du Nord-Ouest et 01 du Sud-Ouest (crise socio-politique). Au total c'est 2,9 millions de personnes qui en sont touchées.

#### 2.1.3.3. Profil économique

Le Cameroun est considéré comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. La croissance apparaît peu inclusive. Le Cameroun s'est engagé dans une politique ayant pour objectif de devenir une économie émergente à l'horizon 2035. Cette politique intègre un ensemble d'objectifs intermédiaires qui sont : (1) la réduction de la pauvreté ; (2) l'atteinte du stade de pays à revenus intermédiaires ; (3) l'atteinte du stade de nouveau pays industrialisé et (4) la consolidation du processus démocratique et de l'unité nationale dans le respect de la diversité qui caractérise le pays. Bénéficiant d'une position stratégique qui en fait une porte d'entrée naturelle dans les pays enclavés d'Afrique centrale (Nord du Congo,

<sup>1</sup> OCHA, (2024): Cameroun, rapport de situation du 07 février 2024 <https://reports.unocha.org/fr/country/cameroun/> Téléchargé le 15 mai 2024

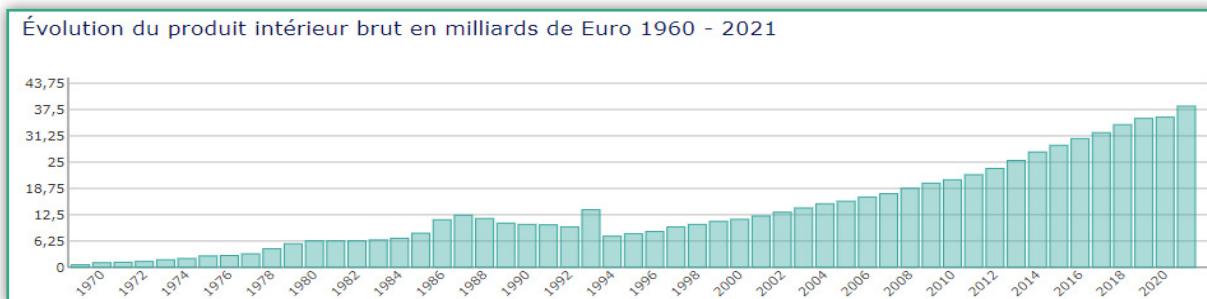
RCA et Tchad), le Cameroun demeure la locomotive de la communauté économique et monétaire de la sous-région (CEMAC). En effet, l'économie camerounaise, qui représente plus de 40% du PIB de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), est la plus diversifiée de l'Afrique Centrale.

L'économie camerounaise s'appuie sur l'agriculture mais depuis 2019 l'on a noté une croissance soutenue du secteur des services. L'économie camerounaise est très diversifiée, grâce à des activités très variées notamment dans les secteurs forestiers et agricoles (cultures de rente et vivrières), les hydrocarbures, l'industrie autour des boissons, sucreries, huileries, savonneries, minoteries, aluminium, ciment, métallurgie, première transformation du bois..., sans oublier diverses implantations et un secteur tertiaire en pleine progression. Elle demeure toutefois très dépendante de productions brutes non transformées : hydrocarbures, produits agricoles (cacao, café, coton, huile de palme, etc.), bois, etc.

L'économie camerounaise a connu un léger rebond en 2018, avec un taux de croissance de 4,1 %, contre 3,5 % en 2017. Cette dynamique a toutefois ralenti en 2019, avec une croissance de 3,7 %, avant de connaître un fort recul en 2020, sous l'effet de la pandémie de COVID-19, atteignant seulement 0,5 %. Une reprise modérée s'est amorcée en 2021, avec un taux de 3,5 %.

Bien qu'augmentant au fil des années, les mesures prises n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de 5,5% en moyenne annuelle, tel que prévu dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (MINEPAT, 2009).

La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est lente (3,6% par an). Cette croissance (**figure 5**) est tirée par le secteur tertiaire qui connaît la meilleure progression (de 48,1% en 2000 à 52,9% en 2018).



**Figure 6 : Evolution du Produit Intérieur Brut du Cameroun en milliards d'Euro de 1960 à 2021.**

En termes d'endettement, entre 1991 et 2021, le budget de la dette a varié entre 1,4 milliards et 13,3 milliards d'euros. En 2021, dernière année évaluée, le montant de 13,30 milliards d'euros a été le plus élevé des 30 dernières années. Rapporté au nombre d'habitants, cela correspond à un endettement de 489 euros par personne. Le coût de la dette extérieure du Cameroun s'élève à 8 052 milliards de FCFA, soit 28,3% du PIB. Dans le même temps, la dette publique a atteint 12 510 milliards de FCFA soit 43,9% du PIB et est en hausse de 2,9% en glissement trimestriel et de 1,4% par rapport au mois précédent (août). En dépit de cette augmentation, le niveau d'endettement du Cameroun demeure en dessous du critère de convergence CEMAC qui prescrit un seuil de dette publique inférieur à 70% du PIB. La dette extérieure depuis 2020 reste en deçà de 47% du PIB.

## Chômage et emplois

Au Cameroun, 384 000 emplois ont été créés en 2021, selon des chiffres de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP). Cette performance n'occulte pas la question du chômage qui est préoccupante, notamment au milieu des jeunes à cause d'une inadéquation quantitative et qualitative et de la sous-qualification. La crise de l'emploi est globale et touche tous les pays d'Afrique. Toutefois, les taux d'emplois ont progressé de 0,45% en 2010 à 3,18% en 2021. Ainsi, la progression annuelle de l'emploi a été de 2,32% soit une moyenne annuelle 220 629 emplois nets par an en dépit du taux de chômage. Le nombre de chômeurs est passé de 514 474 en 2000 à 460 125 en 2021, marquant une légère baisse sur la période. La proportion de femmes parmi les chômeurs a également diminué, passant de 48,28 % en 2000 à 47,37 % en 2021. Ces emplois sont tirés par le haut grâce au secteur tertiaire dont les entreprises représentent dans le détail 84,4% des 209 482 structures recensées dans le pays, selon l'INS. Le nombre d'emplois décents au Cameroun est passé de 330 903 en 2020 à 358 247 au début de l'année 2022, soit une hausse de 8%. Les secteurs ayant le plus recrutés et par ordre d'importance sont premièrement le secteur primaire (48,40%) englobant les activités productrices de matières premières non transformées telles que l'agriculture, la pêche, les mines, etc. Ensuite, vient le secteur tertiaire (37%) représenté par les activités commerciales, les transports, les services financiers, les services d'hébergement-restauration, l'immobilier, le secteur de l'information et de la communication, l'enseignement, l'Administration publique, etc. Et enfin, le secteur secondaire avec 13,80%. Par ailleurs, le secteur privé est à l'origine de 90% des emplois créés. Les estimations révèlent que le secteur informel occupe une place prédominante dans l'économie camerounaise, avec près de 50 % du PIB en 2005. En 2010, 89 % des actifs en faisaient partie, soit environ 9,2 millions de personnes. Le secteur primaire a recruté davantage avec une proportion de 48,40% et le secteur tertiaire est à 37,80% avec une forte concentration dans les branches du commerce de gros et de détail, de la restauration et de l'hôtellerie. Les nouveaux emplois créés au Cameroun représentent une hausse de 28000 emplois de plus qu'en 2020.

## Entreprises

Au plan entrepreneurial, le nombre d'entreprises en exercice au Cameroun est estimé à 324 899 dont 324 250 Petites et Moyennes Entreprises (PME) en 2021 et leurs activités sont majoritairement orientées vers le tertiaire (80,48 %). Cependant, 80% de ces nouvelles entreprises sont des entreprises individuelles. L'INS souligne en outre que 15,4% de ces entreprises évoluent dans le secondaire, majoritairement constitué d'unités informelles de fabrication et de transformation.

## 2.2. Changement climatique, risques et vulnérabilités au Cameroun

### 2.2.1. Analyse des tendances et évolutions climatiques au Cameroun

De nombreuses études sur le climat du Cameroun mettent en évidence une tendance générale à la diminution des précipitations et à la baisse de la radiation solaire suivant un gradient Nord-Sud. En revanche, on relève l'augmentation des températures moyennes annuelles ainsi que de l'humidité relative. De manière plus spécifique, les températures augmentent de l'ordre de +0,7° C. alors que les pluies régressent de -1 à -5% en zone de climat

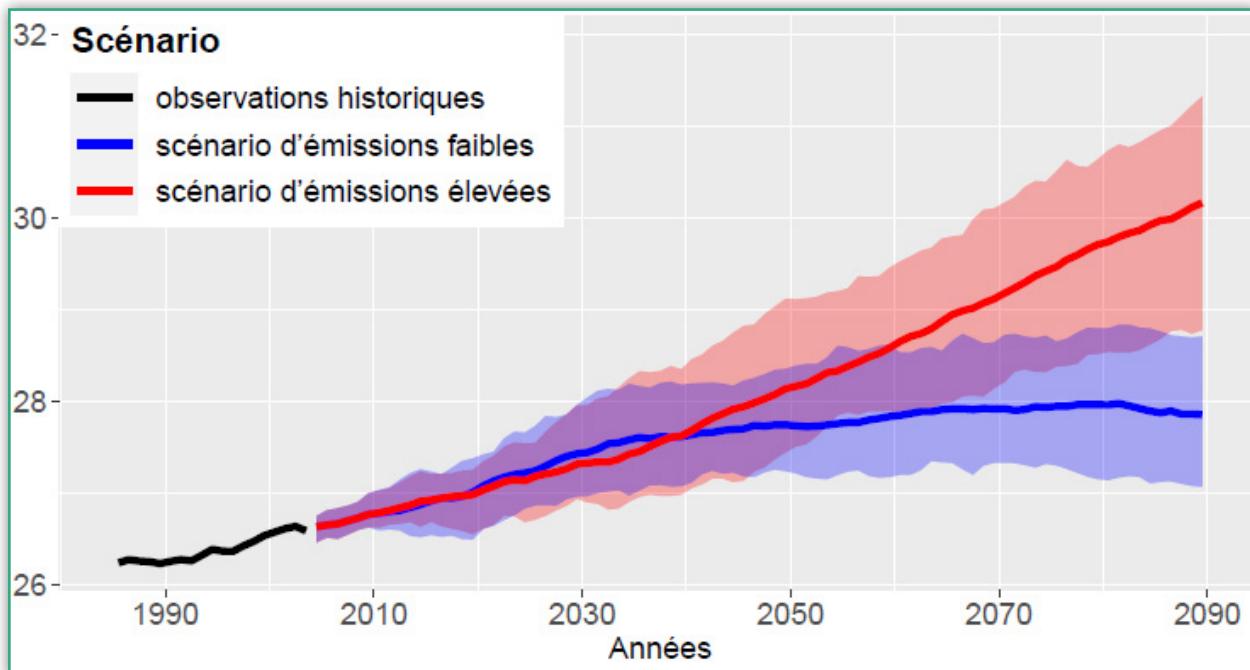
équatorial, mais connaissent une hausse de 0 à 2% en zone soudano sahélienne. La quantité d'énergie reçue du soleil connaît une baisse en zone de climat équatorial et une tendance à la hausse en zone de climat tropical. On constate une certaine stabilité au niveau équatorial camerounien et une baisse au niveau des localités de climat équatorial guinéen. Quant à l'humidité relative de l'air, la concentration tend à augmenter sur l'ensemble des stations climatiques. Le tableau 4 récapitule les tendances du climat du Cameroun.

**Tableau 4 : Synthèse des tendances climatiques au Cameroun**

	<b>La tendance des précipitations annuelles est à la baisse dans certaines localités de climat équatorial et à la hausse en zone sahélienne</b>
	<b>Les températures augmentent significativement sur l'ensemble du territoire national</b>
	<b>L'humidité relative de l'air tend à augmenter sur l'ensemble du territoire national</b>
	<b>L'insolation annuelle tend à augmenter dans les zones de climat tropical ; à rester constant en climat équatorial camerounien et à diminuer dans les localités de climat équatorial guinéen</b>

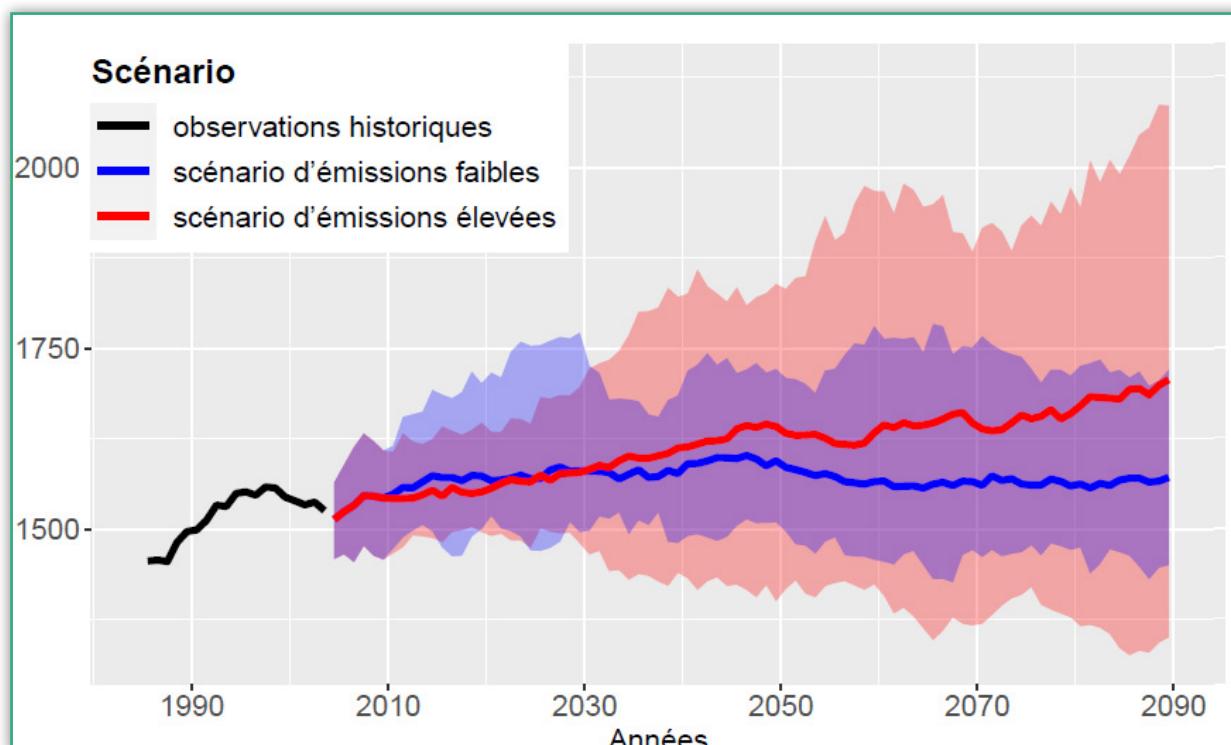
**Source : Tchindjang et al., 2012, MINEPDED, 2024**

Au cours des quatre dernières décennies, les températures moyennes ont connu une augmentation moyenne de 0,18 °C par décennie. D'ici 2050, en réaction à la concentration des GES, la température annuelle moyenne devrait augmenter de 1,1 °C en vertu du scenario de réduction des émissions et de 1,5 °C en vertu du scenario d'émissions élevées par rapport à 2004 (Gloy et al, 2023). Les températures se stabiliseront en vertu du scenario de réduction des émissions après 2050 et continueront d'augmenter jusqu'à la fin du siècle en cas d'émissions élevées à l'avenir (figure 6). Les projections de ces augmentations concernent l'ensemble du Cameroun.



**Figure 7 : Évolution des températures moyennes en °C et moyenne mobile sur dix ans des températures moyennes historiques et projetées en °C. La ligne noire indique les observations historiques, les lignes rouges et bleues montrent les projections en vertu des scénarios d'émissions élevées et réduites. Les lignes continues indiquent la médiane de l'ensemble multi-modèles (Source : Gloy et al, 2023).**

Les quantités de précipitations annuelles ont diminué ces quatre dernières décennies en dépit des incertitudes et des variations régionales dans l'ensemble du Cameroun. Cette diminution est plus importante au Sud en ZAE forestière et côtière, puis dans les hauts plateaux. Toutefois, on note une augmentation sensible dans le Nord (ZAE soudano sahélienne) avec une diminution des jours de pluies et une concentration des pluies intenses dans l'espace et le temps. Selon Gloy et al, (2023), les projections concernant les précipitations sont bien plus incertaines que celles concernant les températures. La médiane des modèles projette une augmentation des précipitations fortes, encore plus vive en vertu du scenario d'émissions élevées (figure 8).



**Figure 8 : Évolution des précipitations moyennes en mm et moyenne mobile sur dix ans des précipitations moyennes historiques et projetées en mm. La ligne noire indique les observations historiques, les lignes rouges et bleues montrent les projections en vertu des scénarios d'émissions élevées et réduites. Les lignes continues indiquent la médiane de l'ensemble multi-modèle et les zones ombrées décrivent l'étendue exprimée par l'ensemble des dix modèles. Les valeurs sont des moyennes sur tout le Cameroun (Source : Gloy et al, 2023).**

Un modèle a été réalisé sur quatre paramètres climatiques dont les précipitations, la température, l'humidité relative et la radiation. En dehors de la période de référence (1971-2000), quatre plages temporelles de périodes futures (2021-2040 ; 2041-2060 ; 2061-2080 ; 2081-2100) ont été évalués. Le résultat de ces projections climatiques est récapitulé dans le tableau 5.

**Tableau 5 : Projections des paramètres climatiques de 2021 à 2100**

Paramètres climatiques projetés	Scénarios	Horizons temporels			
		2021-2040	2041-2060	2061-2080	2081-2100
Evolution de la Pluviométrie en %	Faible (RCP 2.6)	-5 à 5	0 à 7	0 à 10	-0 à 2
	Moyen (RCP 4.5)	-2 à 5	-1 à 5	-2 à 5	0 à 5
	Fort (RCP 8.5)	-1 à 7	-1 à 5	0 à 10	-4 à 5
Evolution de la Température en °C	Faible	0,5 à 1	0,7 à 1,5	2 à 4	2 à 4,5
	Moyen	0,5 à 1	1 à 2	2,5 à 4,5	2,5 à 5,5
	Fort	0,5 à 1,5	1 à 2,5	3 à 5	4 à 6+
Evolution de l'Humidité relative en %	Faible	-7 à 1,2	0 à 2	-2 à 0,6	-1,5 à 0,3
	Moyen	-1 à 0,7	0,3 à 2,5	-0,1 à 1,4	-0,7 à 1,1
	Fort	0 à 1	-0,4 à 2,4	-0,5 à 1,7	0 à 1,9
Evolution de la Radiation solaire en %	Faible	-2,6 à 0,2	-0,8 à 0,6	-0,4 à 1,7	0,7 à 2,3
	Moyen	-2,1 à 0,4	-1,3 à -0,3	-0,8 à 0,6	-0,2 à 1
	Fort	-2,8 à -0,9	-3,4 à -0,6	-2,5 à -0,6	-3,1 à -1,1

### 2.2.1.1 Analyse des tendances et évolutions climatiques au Cameroun Évolutions futures des températures et des précipitations au Cameroun

Il est envisagé des évolutions des températures et des précipitations liées aux scénarios des niveaux de concentration de CO<sub>2</sub> et de rétroaction des processus biogéochimiques dans l'atmosphère (MINEPDED, 2021a, 2021b, 2024). Il est à prévoir une régression des pluies de l'ordre de -1 à -5% en zone de climat tropical humide (Adamaoua) et équatorial camerounien (Hauts-Plateaux), puis, de -2 à 0% en zone équatoriale guinéenne, et enfin une augmentation de 0 à 2% en zone de climat équatorial camerounien (zone côtière) entre 2021 et 2040 (MINEPDED, 2021). Il faudra s'attendre à une forte variabilité des cumuls de précipitations mensuels avec des valeurs de -12 à +20 mm de pluie par mois (soit de -8 à +17 %) dans les années 2100 (MINEPDED, 2024). Pour ce qui est des températures, le thermomètre signalera dans la zone de climat tropical sec +1,2° C en 2035 ; +2,5° C en 2055 ; +3,6° C en 2075 et +4,8° C en 2100. Dans les trois autres types de climat, les augmentations de températures passeront de +0,6° C en 2025 à +3,6° C en 2100 (MINEPDED, 2024). La figure 8 présente la distribution spatiale des évolutions futures des températures et des précipitations d'ici à 2100 au Cameroun. Les valeurs contenues dans ce tableau sont assez proches de celles trouvées par une étude antérieure (Banque mondiale, Changement climatique et Gestion des risques de catastrophe au Cameroun, 2017) qui considère qu'au cours des années 2030 (2025-44) le réchauffement sera de 1°C-1.4°C par rapport à la période de référence (1986-2005). Pour les années 2040 (2035-2054) la même étude envisage un réchauffement plus prononcé avec une projection de 1.4°C pour le faible réchauffement contre une augmentation moyenne de la température de 1.8°C dans le scénario de fort réchauffement.

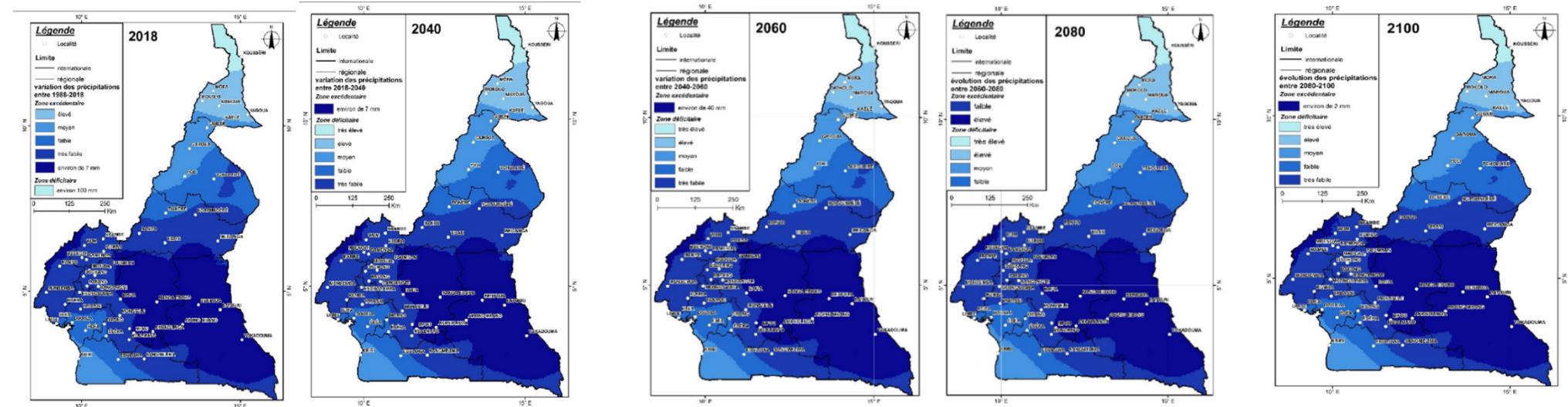
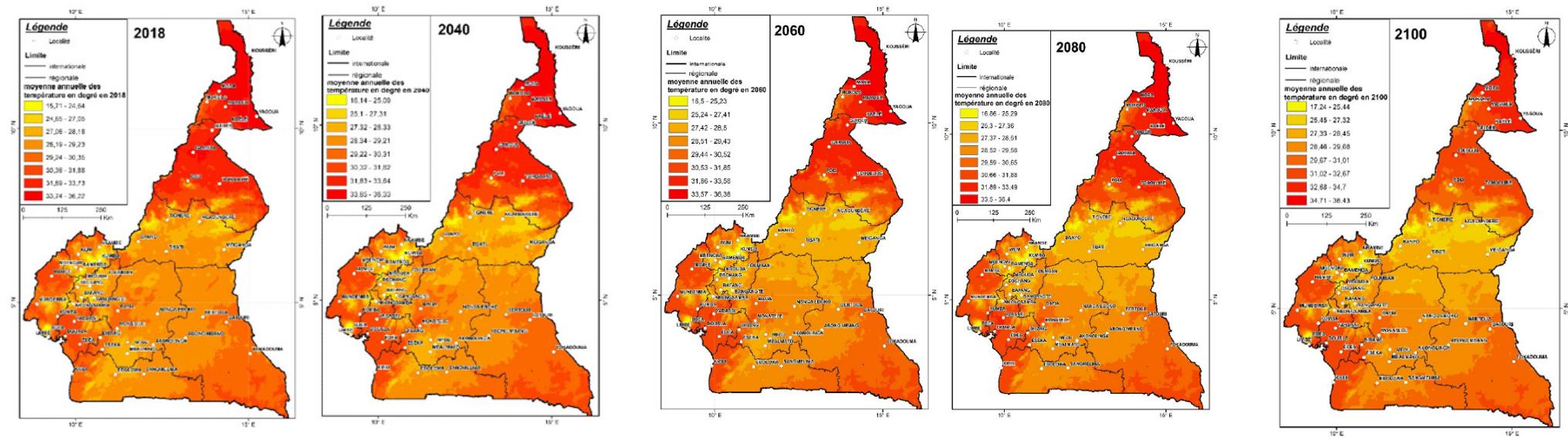


Figure 9 : Températures et précipitations futures au Cameroun de 2018 à 2100 (MINEPDED, 2021).

## 2.2.2. Impacts environnementaux et socio-économiques des changements climatiques au Cameroun.

Les impacts des changements climatiques au Cameroun sont multiformes et variables d'une zone agroécologique à une autre, mais aussi d'un secteur d'activité à un autre.

Pour chacun des 4 paramètres projetés (pluviométrie, température, humidité relative et radiation solaire), l'augmentation et la diminution ont de conséquences sur les cibles et les enjeux, et cela peut accroître ou diminuer la vulnérabilité des écosystèmes, des sociétés et des biens sans oublier la capacité d'adaptation. Le recours à l'analyse des évolutions futures des extrêmes climatiques permet aux paramètres isolés du climat de mieux appréhender les liens changement climatique et vulnérabilités socioéconomiques.

### 2.2.2.1. Projections sur les extrêmes climatiques

En raison de leurs effets négatifs évidents sur les secteurs clés de l'économie, les aléas combinés dits phénomènes climatiques extrêmes analysés seront **les sécheresses, les événements humides extrêmes et les vagues de chaleur**.

**Les sécheresses** combinent l'effet d'une baisse des volumes de précipitations et dans certains contextes d'une augmentation des températures. Cette association exacerbe l'évaporation des ressources en eau et occasionne l'aridification. Les sécheresses peuvent être climatique, hydrologique ou édaphique, affectant alors quelques fois concomitamment le secteur agricole, l'élevage, mais également la production d'énergie et indirectement de nombreux secteurs de l'économie. L'analyse des données historiques disponibles révèle que les régions de l'Extrême-Nord et du Nord sont les plus vulnérables aux sécheresses qui constituent la première cause des déplacements forcés connus sous l'appellation 'migrations environnementales'. Dans ces régions, entre 2007 et 2018, l'analyse des sécheresses a montré deux caractéristiques préoccupantes : la réduction de leur probabilité de retour au fil des ans et l'augmentation de la longueur des épisodes d'extrême sécheresse (Kossoumna, 2012).

Dans le scénario de faible réchauffement, la région de l'Adamaoua subira la plus grande augmentation de fréquence de l'occurrence des sécheresses et une partie des régions du Littoral et du Sud (une grande incertitude est à noter pour ces deux régions). Au cours de la décennie 2040, la fréquence des sécheresses extrêmes s'intensifiera particulièrement dans la région de l'Adamaoua et de l'Extrême Nord. Dans le scénario de fort réchauffement, l'augmentation se concentrera dans la région Littoral, au cours des deux décennies 2030 et 2040 – avec une augmentation du nombre de mois affectés par les sécheresses extrêmes comprise entre 15 et 20%. Dans les autres régions, l'augmentation mesurée par les modèles climatiques serait moins intense.

Le Cameroun est régulièrement affecté par des événements humides extrêmes conduisant à des inondations. Depuis l'année 2000, au moins 25 inondations majeures ont été enregistrées au Cameroun – affectant à chaque occurrence plusieurs milliers de personnes. L'analyse des futurs événements extrêmes humides révèle que la région de l'Extrême-Nord sera sujette à une augmentation de la fréquence d'environ 8-10% des événements extrêmes humides dans le scénario de fort réchauffement. Le 19 septembre 2024, les pluies d'une rare intensité ont exploité les faibles pentes et la nature du sol pour causer des inondations catastrophiques dans cette région. Environ 56 000 maisons ont été détruites et plus de 67 000 ménages affectés soit environ 365 000 personnes et des dizaines de milliers d'hectares de terres cultivées ou arables inondées ([www.unocha.org/publications/report/cameroun](http://www.unocha.org/publications/report/cameroun)).

Dans le scénario de faible réchauffement, on observerait dans la région de l'Est, une faible tendance à la baisse de l'intensité des événements humides.

Le risque causé par des **vagues de chaleur** est évalué par le nombre de mois de saison chaude présentant une déviation de température dépassant un certain seuil. Ce seuil est défini comme le double de l'écart-type des déviations de températures des mois de la saison chaude durant la période de référence 1986-2005. Une hausse particulièrement prononcée de la fréquence des vagues de chaleur est projetée pour le Sud du pays (Banque Mondiale, 2017). Les vagues de chaleur peuvent avoir des effets néfastes multiples sur le développement économique, social et humain. Dans le secteur agricole, les événements de chaleur extrême affectent le rendement des céréales ainsi que la qualité des pâturages nécessaires à la productivité du bétail. Dans le secteur de l'énergie, la production des aménagements hydroélectrique est très sensible à l'offre et à la demande (en augmentant le recours à la climatisation). Les épisodes de forte chaleur ont également un effet physiologique négatif sur la santé des personnes (Heal & Park, 2013).

### 2.2.2.2. Impacts des changements climatiques sur les secteurs économiques

Les secteurs de l'économie les plus affectés sont l'agriculture, élevage, l'eau et l'énergie, les infrastructures de transport et la santé.

#### **Agriculture**

Dans le domaine agricole particulièrement, les aléas climatiques, notamment les sécheresses et les inondations sont amenés à s'intensifier en fréquence et en gravité jusqu'à l'horizon 2100 à cause des changements climatiques et vont affecter la production agricole.

L'agriculture étant essentiellement pluviale, la vulnérabilité du secteur agricole est préoccupante, car, les activités agricoles dépendent étroitement de la succession des saisons et de la distribution spatiale ainsi que des volumes d'eau précipitées. Les zones les plus affectées sont : la zone soudano sahélienne, la zone des hautes savanes guinéennes et la zone des hauts plateaux de l'ouest. Le secteur de la pêche n'est pas épargné par les impacts des changements climatiques, il s'agit particulièrement de la pêche continentale et de l'aquaculture. La sécheresse prolongée conduit à l'assèchement des lacs, étangs, marées et autres réservoirs abritant les espèces halieutiques.



**Figure 10 : illustration de phénomènes climatiques extrêmes dans la zone soudano-sahélienne (inondation(fig1) et stress hydrique(fig2)) source [www.studioarmani.org](http://www.studioarmani.org)**

Les risques biologiques et ceux des pertes post-récoltes sur les productions végétales également sous l'influence des changements climatiques sont les deux dangers majeurs du secteur agricole au Cameroun. La fréquence de ces risques et la sévérité des pertes en cas d'événements extrêmes (cumul de maladies et d'attaques de ravageurs notamment) sont très élevées. La fréquence et l'ampleur des épidémies, des ravageurs de cultures et des productions animales sévissent indépendamment des ZAEs.

Le modèle utilisé pour l'analyse des futurs risques économiques dans le secteur de l'agriculture permet de mesurer l'effet du changement des précipitations et températures sur la production et la croissance du secteur agricole dans les différentes régions du Cameroun à courte (2015-2025) et à longue période (2040-2049). De plus, les projections fournies mesurent tant le risque absolu (en dollar US) que le risque relatif mesuré en déviation par rapport à la croissance attendue dans le secteur. (Banque Mondiale, 2017)

Les cartes ci-dessous (Figure 8) présentent le risque économique pour différentes périodes et scénarios pour le secteur agricole. Dans toutes les spécifications, la région de l'Extrême-Nord est celle présentant le plus fort risque lié aux conséquences du changement climatique. Au cours de la décennie 2040, le risque se concentre sur les régions centrales et septentrionales du Cameroun avec un risque relatif particulièrement prononcé pour les régions de l'Est et celle de l'Extrême Nord. Dans la mesure où la production agricole de la région de l'Est est faible par rapport à celle des autres régions, le risque absolu se concentre sur les régions de l'Extrême-Nord, du Nord ainsi que du Centre. Dans l'ensemble des scénarios et pour le risque mesuré de manière relative, les régions du Littoral et de l'Ouest du pays sont celles les moins à risque pour le secteur agricole.

La concentration du risque dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, tant d'un point de vue relatif qu'absolu, pourrait accélérer les déplacements forcés (migrations environnementales) d'origine climatique dans le sens Nord Sud déjà observés au Cameroun, principalement en direction des centres urbains de la région du Centre (Yaoundé) et du Littoral (Douala). Ces déplacements sont à l'origine des conflits entre les nouveaux arrivants et ceux trouvés sur place pour l'accès aux ressources naturelles de plus en plus rares. Il s'en suit l'accélération des défrichements et de la dégradation des ressources ligneuses particulièrement autour des aires protégées, l'accroissement des vulnérabilités et la non-atteinte des objectifs d'atténuation. Un véritable cercle vicieux s'installe éloignant tout autant ces régions de l'atteinte des objectifs d'adaptation aux effets du changement climatique.

En l'absence de la mise en œuvre des mesures d'adaptation et de gestion de risques efficaces, les conséquences des extrêmes climatiques pourraient augmenter ou tout au moins empêcher les efforts de réduction de la pauvreté dans ces régions où la proportion de la population vivant sous la barre de pauvreté est déjà la plus élevée du pays.

Au cours de la décennie 2020, le risque pour les deux scénarios s'est situé autour de -2 à -1%. Dans la décennie de 2040 à 2050, il est envisagé un accroissement significatif de ce risque dans toutes les régions du Cameroun. Dans le scénario de faible réchauffement, les pertes dans le secteur agricole fluctueraient entre 3% et 6% dans les régions septentrionales et occidentales. Elles se situeraient autour de 12% et atteindrait 18% dans le scénario de fort réchauffement respectivement dans les mêmes régions (B.M., 2017).

## ***Elevage***

Dans le domaine de l'élevage, les sécheresses extrêmes contraignent les éleveurs de bovin et parfois d'ovins à transhumer à la recherche de meilleurs pâturages pour leurs animaux. Le système agro pastoral de la zone soudano-sahélienne est très dépendant de la pluviométrie et de sa répartition dans le temps. En raison de la dégradation des conditions climatiques et des famines consécutives, les populations des régions les plus défavorisées et affectées ont réagi par des migrations temporaires ou définitives, proches ou lointaines, encadrées ou non par les pouvoirs publics (Gonné et Seignobos, 2009). La conjonction de ces phénomènes crée les conditions d'une crise du pastoralisme. A la suite de la perte de leur cheptel, des éleveurs s'adaptent en devenant agro-pasteurs ou carrément agriculteurs. D'autres impacts socioéconomiques comprennent la migration des éleveurs (temporaire, définitive), la baisse de la productivité animale, les conflits agropastoraux, la déperdition scolaire, les dépenses supplémentaires pour le soin des animaux infectés, la pauvreté et la déchéance sociale.

## ***Le secteur de l'énergie***

Au Cameroun, la dépendance vis-à-vis de l'énergie hydroélectrique (73% de l'énergie électrique produite) rend le pays particulièrement vulnérable aux sécheresses et aux vagues de chaleur. En période de sécheresse et de fortes températures, la demande en électricité augmente également du fait de la forte demande en énergie pour les besoins de climatisation en milieu urbain particulièrement.

La fourniture de l'énergie hydroélectrique ne pouvant couvrir les besoins d'une population sans cesse croissante est déficitaire. Il s'en suit de nombreux délestages et le rationnement fréquemment observés par les consommateurs. En dépit de la mise en service du barrage de Memve'ele, les délestages se poursuivent. La durée moyenne d'interruption est passée de 98,5 minutes en 2018 à 142,7 minutes en 2020, avant de redescendre à 43,7 minutes en 2021 (MINEE, 2024). En 2024, la situation semble s'être localement empirée. Cinquante-sept pourcent (57 %) des abonnés affirment subir au moins quatre interruptions par semaine. Les régions les plus affectées sont celles du Littoral, du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud et de Sud-Ouest. Ce déficit s'explique en partie par de fréquents étiages liés aux sécheresses. La modélisation du ruissellement dans les différents bassins fluviaux équipés du Cameroun révèle (Gritsen, J., 2014) :

- A l'horizon 2050, la fluctuation du ruissellement due aux changements climatiques affecterait la production hydroélectrique (-15 à + 5%) pour ce qui concerne les aménagements hydroélectriques d'Edéa, Song loulou, Lom Pangar et Nachtigal.
- Dans les bassins du sud forestier, à l'horizon 2050, les variations de production hydroélectrique en lien avec les changements climatiques se situeraient entre -15 et + 10% à Memve'ele sur le Ntem et de -10 à + 5% pour les stations de Njock et Mouila sur le fleuve Nyong.

Pour l'aménagement hydroélectrique de Lagdo, sur le fleuve Benoué, la production hydroélectrique subirait une baisse de 20% qui atteindrait même 30% à l'horizon 2080, dans une fourchette se situant entre - 35 et + 15%.

Par ailleurs, la demande urbaine et rurale en bois de chauffe et en charbon de bois est un facteur important de déboisement, ce qui aurait des rétroactions négatives sur les systèmes climatiques et hydrologiques en particulier.

Un autre type d'effets est dû aux orages et vents violents qui affectent les systèmes de distribution et de transmission, en renversant les lignes de transport d'énergie, entraînant des interruptions plus ou moins prolongées de la fourniture du courant électrique dans plusieurs localités. L'industrie est très affectée par cette précarité du système de production d'énergie. Le gel des activités est inéluctable avec les conséquences qui se traduisent par la mise en chômage technique des ouvriers, ce qui est source de précarité, de vulnérabilité et de pauvreté.



Figure 11 : Centrale solaire de Guider et aménagements hydroélectriques de Memve'ele

Source : [energie-media.com](http://energie-media.com)

### ***Bâtiment/infrastructures/transport***

Les impacts du changement climatique dans ces secteurs sont entre autres :

Pour les Bâtiments : Vieillissement prématué des matériaux, Affaissements de terrain et des habitations, Inconfort thermique dans les habitations, Insécurité sanitaire, Surconsommation énergétique, Inefficacité énergétique, Insécurité énergétique

Pour les infrastructures : Dégradation des infrastructures routières et ferroviaires, Destruction des infrastructures routières et ponts (ouvrages de surface), Destruction du réseau téléphonique, etc.

Pour le Transport : Déformation par dilatation de certaines infrastructures, Dégradation des ouvrages en surface, Dégradation/destruction des infrastructures routières, Rupture de trafic et rallongement de la durée des voyages, Perturbation dans le transport ferroviaire, maritime et aérien, etc.



**Figure 12 : phénomènes climatiques extrêmes et dégradation des infrastructures (affaissement de la route Bonepoupa-yabassi(fig1) et glissement de terrain de la falaise de Dschang(fig2)) source : [www.cameroon-concord.com](http://www.cameroon-concord.com)**

### **Dans le secteur de la santé**

Les impacts du changement climatique sur la santé humaine se résument en une augmentation de la prévalence au paludisme, à la récurrence des maladies diarrhéiques et gastro entérites. Des études récentes révèlent des liens entre extrêmes thermiques et décompensation du diabète. Le fait que les changements climatiques hypothèquent la sécurité alimentaire a des conséquences graves sur la santé des enfants en particulier car de nombreux cas de malnutrition provoquent le ralentissement de la croissance des enfants dans les régions les plus vulnérables. Ainsi, il existe au Cameroun une corrélation positive entre les variations de la pluviométrie / température et le taux d'incidence du paludisme.

**Tableau 6 : Les impacts des changements climatiques par secteur**

Secteurs	Impacts relevés
Agriculture	Perturbation du calendrier agricole, baisse de la productivité et des rendements agricoles, dégradation des sols ; Appauvrissement de la biodiversité ; Ennoiement, flétrissement et assèchement des cultures ; Insécurité alimentaire ; Augmentation des invasions d'insectes et de l'érosion ; Augmentation des coûts des denrées alimentaires ; Pénurie des semences ; Volatilité des prix ; etc.
Elevage	Forte mortalité et morbidité du bétail ; Diminution et destruction des pâturages ; Modification et le rallongement des routes de transhumance ; Augmentation des agents pathogènes, parasites et vecteurs, ; Insécurité alimentaire ; Réduction de la consommation alimentaire du bétail ; Diminution des rendements d'élevage ; Diminution des taux de conception. Diminution de la qualité du fourrage ; Changements dans la composition des pâturages ; Augmentation des conflits agropastoraux ; Augmentation des coûts des denrées alimentaires ; Noyade des animaux ; etc.
Pêche	Perturbations des activités de pêche et d'aquaculture ; Diminution des ressources halieutiques ; Destruction des campements de pêcheurs ; Diminution des prises en mer ; Diminution de l'eau dans les étangs et barrages hydroagricoles ; Risque accru de mortalité du poisson ; etc.
Foresterie	Dégradation des forêts, déforestation et diminution des ressources forestières ; Fragmentation et destruction des habitats et des écosystèmes ; Régression de la biodiversité végétale et animale ; Diminution des produits forestiers non ligneux ; Atteinte à la pharmacopée traditionnelle ; etc.
Ressources en eau	Etiage des rivières, diminution des débits et des écoulements ; Tarissement des points d'eau, fragmentation ou modification des habitats et de l'écologie des espèces aquatiques ; Baisse de la nappe phréatique ; Disparition des zones humides ; etc.

Energie	Baisse de production hydroélectrique, aggravation du délestage et des coupures fréquentes dans le réseau de production, Pertes de rendements dans le transport de l'énergie, assèchement et déficit d'eau dans les barrages, Augmentation du coût de consommation, Perturbation du fonctionnement des turbines, Destruction des pylônes et ligne de transport électrique, Rupture dans l'approvisionnement et fourniture en électricité, Pollution atmosphérique, Diminution des ressources de biomasse, Submersion des centrales thermiques et des postes électriques, etc.
Bâtiments	Vieillissement prématûr des matériaux, Affaissements de terrain et des habitations, Inconfort thermique dans les habitations, Insécurité sanitaire, Surconsommation énergétique, Inefficacité énergétique, Insécurité énergétique.
Transport	Déformation par dilatation de certaines infrastructures, Dégradation des ouvrages en surface, Dégradation/destruction des infrastructures routières, Rupture de trafic et rallongement de la durée des voyages, Perturbation dans le transport ferroviaire, maritime et aérien, etc.
Infrastructures	Dégradation des infrastructures routières et ferroviaires, Destruction des infrastructures routières et ponts (ouvrages de surface), Destruction du réseau téléphonique, etc.
Santé	Augmentation du paludisme, Récurrence des maladies diarrhéiques et gastro entérites, Ralentissement de la croissance chez les enfants, Augmentation du taux de morbidité et des décès, Recrudescence des maladies cardiovasculaires, Recrudescence des maladies émergentes, Expansion des maladies endémiques telles que la méningite, la fluorose, le paludisme et la rougedole, Expansion des maladies hydriques (choléra, amibiase, typhoïde, hépatite), Augmentation des affections cutanées et respiratoires.
Développement urbain	Baisse de la qualité de l'air dans les villes ; Augmentation de la fréquence des nuits chaudes ; Déplacement des populations ; Conflits sociaux ; Destruction des habitations et infrastructures critiques par les inondations et les glissements de terrain.
Tourisme / écotourisme	Baisse de la fréquentation des sites touristiques ; Accroissement du tourisme montagnard ; Submersion des habitats des espèces en zone littorale ; Perturbation des activités des opérateurs touristiques ; Baisse de l'activité de guidage touristique ; Blocage des voies d'accès aux sites par des glissements de terrains et inondations ; Augmentation des détours routiers et rallongement des voyages Augmentation des coûts de voyage, de séjour et de fréquentation ; Modification de la durée et de la qualité des saisons touristiques ; Modification des paysages ; Dommages aux infrastructures utiles au tourisme ; Epuisement des ressources naturelles et touristiques.
Migrations	Augmentation de la mortalité liée à la chaleur (pour les enfants, les personnes âgées, les malades chroniques, les personnes socialement isolées) ; Accroissement des naissances prématuées et déplacement des populations fragiles ; Déplacement des populations vers des milieux au climat propice ; etc.

### 2.2.2.3. Impacts des changements climatiques sur les zones agro écologiques du Cameroun

Les impacts des changements climatiques vont affecter différemment les zones agro écologiques du Cameroun et ce en fonction de la densité démographique, du contexte biophysique, du degré de développement industriel et infrastructurel et du degré de vulnérabilité intrinsèque de la ZAE.

Les vulnérabilités affecteront surtout les ZAE soudano sahélienne (Régions de l'Extrême Nord et du Nord) très exposées aux inondations, à la sécheresse et accessoirement aux mouvements de masse ; la ZAE côtière (une partie des régions du Littoral, du Sud-Ouest et du Sud) particulièrement touchée par les inondations, la montée du niveau moyen de la mer, les hausses de température et accessoirement la sécheresse et la ZAE des Hauts plateaux exposée aux mouvements de masse, à l'érosion et aux inondations dans ses parties basses. La ZAE forestière subira les effets des inondations et des mouvements de masses et la ZAE des Hautes savanes guinéenne va connaître des mouvements de terrain et de l'érosion due à la surcharge pastorale. Les lignes suivantes décrivent les impacts dans les deux ZAE les plus vulnérables et un tableau de synthèse récapitulera les impacts dans l'ensemble des cinq autres ZAE.

## ZAE soudano sahélienne.

La ZAE soudano-sahélienne est une zone à écologie fragile si l'on s'en tient aux indicateurs que sont le climat, le relief, les sols, la végétation, le réseau hydrographique et la répartition démographique. Les manifestations de premier ordre liées aux changements climatiques dans cette ZAE sont la sécheresse, les vagues de chaleur et les fortes précipitations entraînant des inondations. Les impacts de ces événements auront une influence variable suivant les différents secteurs de développement. La vulnérabilité aux changements climatiques de la zone couvre 90% du territoire. En effet, la sécheresse y sévit de façon endémique et plus d'un million de personnes y sont exposées. Elle est à l'origine des épidémies de méningite et du choléra. Cette sécheresse affecte les rendements agricoles et hypothèque la sécurité alimentaire. Elle provoque au fil des années, une baisse préoccupante des ressources en eau qui impactent sévèrement les populations humaines, l'agriculture et le bétail. La sécheresse favorise également l'invasion des criquets pèlerins.

Les événements extrêmes humides et les inondations consécutives constituent une source de vulnérabilité particulièrement grave. Les inondations catastrophiques ayant frappé le Mayo Danay et le Logone et Chari en 2024 dans cette ZAE ont affecté environ 56000 ménages. Elles ont dévasté les champs, emporté le bétail par centaines. Il faut s'attendre cette année à une disette généralisée dans la région et probablement aussi à un accroissement des flux migratoires vers la plaine de la Bénoué ou plus au Sud. Les effets des inondations sont amplifiés dans cette ZAE par les pentes très faibles de ces plaines drainées par des cours d'eau comme le Logone. Pour contrôler les débordements catastrophiques récurrents de ce cours d'eau, une digue mal entretenue faute de ressources s'apparente à une épée de Damoclès menaçant la sécurité des centaines de milliers de personnes.

## ZAE des forêts à pluviométrie monomodal (zone côtière).

Cette ZAE est un milieu complexe associant une partie montagnarde théâtre de glissements de terrain et une partie à très faible pente relevant de la plaine côtière régulièrement sujette aux inondations. Elle sera probablement aussi exposée aux conséquences de l'élévation du niveau moyen de la mer. Il s'agit donc d'une ZAE très fragile du fait des aléas suscités, du fait de la sensibilité de ses écosystèmes mais aussi en raison de son attractivité sur les hommes et des activités spécifiques. Ces trois aléas spécifiques (inondations, érosion côtière et montée du niveau de la mer) connaîtront un accroissement en intensité et en ampleur d'ici 2030 (tableau 7). L'activité touristique et en particulier les infrastructures d'hébergement et de loisirs sont régulièrement détruites par l'érosion côtière en particulier à Kribi et à Limbé. Des établissements entiers ont été détruits, relocalisés ou carrément rayés de la carte des établissements de tourisme. Il en est de même des routes qui doivent être régulièrement entretenues en attendant d'être déplacées.

Cette zone agroécologique héberge des ressources essentielles (pétrolières et halieutiques) pour le développement économique du pays. Elle est le siège de nombreuses activités stratégiques et ont des fonctions économiques de premier plan (industrielles, portuaires, touristiques, échanges commerciaux, résidentielles). L'arc industriel du Cameroun passe par les villes de Douala, Kribi et Limbé dont les perspectives de développement renforcent leur poids stratégique dans l'économie du pays. Toute chose qui appelle une attention particulière quant aux stratégies de renforcement de la résilience de cette ZAE face aux effets du

changement climatique, ce d'autant plus que les vulnérabilités climatiques peuvent être exacerbées par les risques sismo volcaniques en particulier pour Limbé et Kribi.

**Tableau 7 : Aléas liés au milieu littoral au Cameroun**

	Douala		Kribi		Limbe		Idenau/Bibundi	
	2020	2030	2020	2030	2020	2030	2020	2030
<b>Inondations</b>								
Érosion côtière								
Montée niveau de la Mer / submersion marine								

### Légende

Echelle de gravité	1	2	3	4	5
Couleur	Blue	Yellow	Orange	Dark Orange	Red

**Tableau 8 : Les impacts des changements climatiques par zone agroécologique**

Zone agro écologique	Impacts relevés
ZAE soudano-sahélienne	Inconfort thermique avec migrations et déplacement des populations ; Diminution des eaux de surface ; Baisse des rendements ; Aggravation des maladies hydriques et maladies liées à la sécheresse ; Péril fécal, perturbation des activités agricoles et diminution des ressources halieutiques ; Feux de brousse ; Report régulier des semis dû à l'arrivée tardive des pluies ; Augmentation des invasions d'insectes tels que les criquets ravageurs de cultures ; Dommages aux cultures causés par la chaleur extrême ; Insécurité alimentaire ; Baisse considérable des stocks halieutiques ; Migration des éleveurs vers les points d'eau ; etc.
ZAE Hautes savanes	Amenuisement des ressources en eau ; Sécurité alimentaire ; Diminution de la recharge des eaux souterraines, sécheresse et l'érosion ; Stress hydrique et dommages des récoltes par les ravageurs ; Augmentation des invasions d'insecte ; etc.
ZAE hauts Plateaux	Augmentation des invasions d'insectes et ravageurs de culture comme les sauterelles; Dommages causés aux cultures par la chaleur extrême ; Accroissement de la croissance des mauvaises herbes et des flambées de cas de maladies ; Baisse de rendement des cultures irriguées ; Augmentation de l'érosion et des glissements de terrain; Augmentation du stress hydrique ; Réduction des superficies cultivées et cultivables, et recrudescence des conflits fonciers ; etc.
ZAE forestière	Dégénération et destruction des infrastructures ; pertes des zones humides ; Pressions sur les structures publiques et services urbains ; Augmentation des coûts de transports ; Diminution des quantités d'eau disponible pour l'irrigation et l'agriculture ; Augmentation des maladies hydriques ; Accès plus limité aux plans d'eau; Accroissement des problèmes de qualité de l'eau et restrictions de la consommation d'eau ; etc.
ZAE côtière	Effets négatifs sur le tourisme littoral et le cabotage côtier, Effets sur la santé liés aux migrations côtières ; Déplacement des populations sinistrées dans l'hinterland ; Déplacement des campements de pêcheurs sur la côte, ; Diminution de la biomasse ; Baisse des rendements agricoles et piscicoles ; Déficit alimentaire ; Erosion et dégradation des paysages ; Réduction des superficies forestières Dépérissement accru des ligneux ; etc.

## 2.2.3. Evaluation des émissions des gaz à effet de serre (tendances historiques et projection future des émissions...)

### 2.2.3.1. Les gaz à effet de serre au Cameroun

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre le plus récent date de 2020. Le total de ces émissions est de 117 673 Gg eq CO<sub>2</sub>. Les principaux gaz émis sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) qui représente 62,19%; le méthane (CH<sub>4</sub>) 26,15% et l'hémioxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) 11,47%. Les perfluorocarbures (PFCs) ne représentent que 0,2%. La figure 9 présente pour chaque gaz les émissions en giga tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

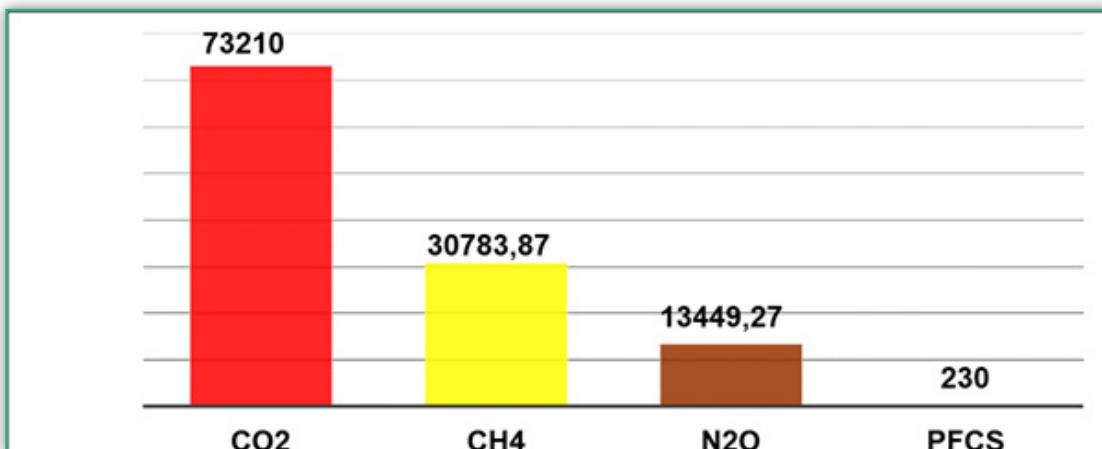


Figure 13 : Emission des principaux gaz à effet de serre au Cameroun

### 2.2.3.2. Emissions de gaz à effet de serre par secteur

L'agriculture, l'énergie, les déchets et l'industrie sont par ordre croissant les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre au Cameroun. Les émissions du secteur de l'agriculture sont dues au brûlage de la biomasse, à la fermentation entérique, aux émissions directes de N<sub>2</sub>O des sols gérés, à la gestion des fumiers et à la riziculture.

En 2020, le secteur de l'agriculture a représenté la plus importante source d'émission de GES avec 97030 Gg EqCO<sub>2</sub> émis sur un total de 114575Gg EqCO<sub>2</sub> soit 80,17% des émissions totales (figure 10). Le secteur de l'énergie vient en seconde position avec 11,33%, suivi du secteur des déchets avec 8,02% et du secteur des Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) en dernier avec moins de 1% (0,47%).

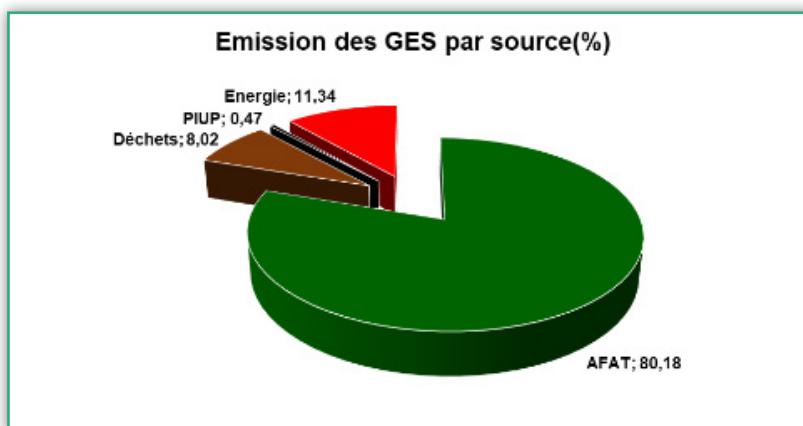


Figure 14 : Pourcentage des émissions de GES par secteur en 2020 en Gg eq CO<sub>2</sub>.

Les émissions des procédés agricoles sont très diversifiées. Près de 90% des émissions nationales de méthane sont issues de ce secteur (fermentation entérique, combustion des biomasses, gestion du fumier et riziculture). En 2020, le secteur de l'énergie a été à l'origine de 10 018,7 Gg eq CO<sub>2</sub> dont la consommation des énergies fossiles et l'industrie en sont les principaux responsables.. Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz émis dans ce secteur Le secteur des déchets a émis 6356,21 Gg eq CO<sub>2</sub> en 2020. L'incinération et la mise en décharge des déchets auquel il faut ajouter le traitement des eaux usées sont des pratiques à l'origine des émissions du méthane qui représente 95,17% des émissions de ce secteur.

Le **tableau 9 récapitule** les émissions de GES de l'année de référence 2020. Le bilan national de ces émissions et absorptions des GES montre que le Cameroun demeure globalement un puits de GES avec une capacité d'absorption de 19859,76 Gg EqCO<sub>2</sub>. En ajoutant le secteur AFAT, les émissions s'élèvent à 117724,06 Gg EqCO<sub>2</sub> et les absorptions estimées à environ 137583,06 Gg EqCO<sub>2</sub> (-137583,06) Gg EqCO<sub>2</sub>), soit une absorption nette de 19859,06 Gg EqCO<sub>2</sub> (-19859,06 Gg EqCO<sub>2</sub>).

**Tableau 9 : Synthèse des émissions de GES de l'année 2020**

Catégories	Emissions (Gg)			Emissions CO2 Equivalents (Gg)				
	Net CO2 (1)(2)	CH4	N2O	HFCs	PFCs	SF6	NOx	CO
Total national des émissions et absorptions	-64372,91	1231,35	45,3	0	230,20	0	176,60	6852,53
1 - Energie	6884,98	83,40	1,297	0	0,00	0	0,00	0,00
2 - Procédés industriels et utilisation des produits	153,54	0	0,000	0	230,20	0	0,00	0,00
3 - Agriculture, Foresterie, et autres affection des terres	-71419,17	895,97	42,956	0	0	0	176,60	6852,53
3.A - Bétail	0,00	435,68	0,349	0	0	0	0	0
3.B - Terres	-71463,03	NE	NE	NA	NE	NE	0	0
3.B.1 - Terres forestières	-137583,63	NA	NA	NA	NE	NE	0	0
3.B.2 - Terres cultivées	32974,70	NA	NA	NA	NE	NE	0	0
3.B.3 - Prairies	32212,43	NA	NA	NA	NE	NE	0	0
3.B.4 - Terres humides	0,00	NA	0	NA	NE	NE	0	0
3.B.5 - Etablissements	218,83	NA	NA	NA	NE	NE	0	0
3.B.6 - Autres terres	714,64	NA	NA	NA	NE	NE	0	0
3.C - Sources agrégées et sources d'émissions non-CO2 sur les terres	43,86	460,29	42,607	0	0	0	176,60	6852,53
4 - Déchets	7,73	251,98	1,046	NE	NE	NE	NE	NE
5 - Autres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Total des émissions et absorptions en Gg eq CO2	-64372,91	30783,75	13499,4		230,20			
Différence Absorptions et Emissions	-19859,76 Gg							

### 2.2.3.3. Tendance des émissions

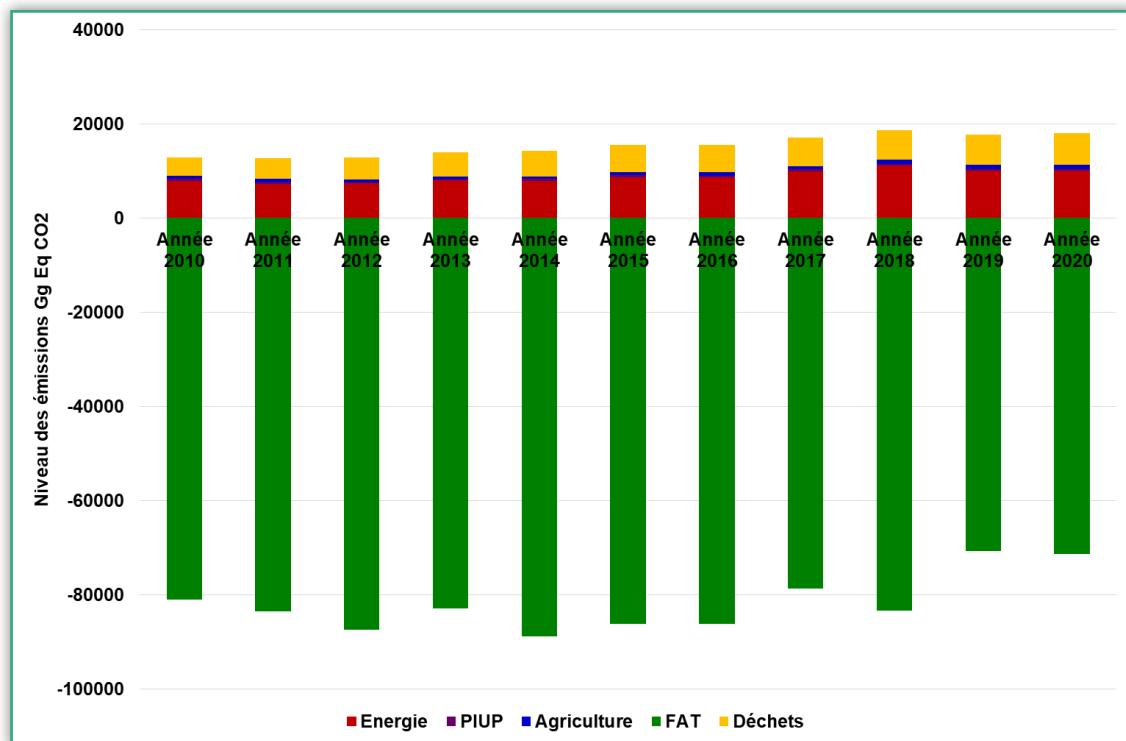
La tendance est à l'augmentation des émissions des gaz à effet au Cameroun. Elles sont passées de 12 939 Gt eq CO<sub>2</sub> en 2010 à 17 972 Gg eq CO<sub>2</sub> en 2020, ceci en excluant le secteur FAT dont l'absorption est supérieure aux émissions. Cela représente une augmentation de 39% sur cette période de 10 ans. Il faut remarquer que l'année 2019 a été marquée par une baisse de -4,9% par rapport à 2018. Cette année 2018 a été un pic (18 668 Gg eq CO<sub>2</sub>) qui jusqu'en 2020 n'a pas été dépassé. Le tableau 10 illustre les variations des émissions de gaz à effet de serre hormis le secteur FAT entre 2010 et 2020.

Cinq secteurs prioritaires ont été considérés dans le bilan global des émissions de GES à savoir : l'agriculture, les déchets, l'énergie, les procédés industriels et la foresterie. Le **tableau 10** présente l'évolution des GES de 2010 à 2020 sans FAT et avec FAT. Le total sans FAT montre une évolution croissante des émissions tandis que le total avec FAT fait du Cameroun un puits de carbone.

**Tableau 10 : Bilan global des émissions de GES**

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Energie	7925,2	7216,9	7334,6	7959,8	7803,2	8714,8	8572	9847,1	11083,7	10081,8	10018,7
Agriculture	597,19	766,45	564,24	602,86	536,68	583,83	697,96	728,3	874,7	879,22	982,85
PIUP	404,96	404,96	294,27	294,27	462,15	448,29	429,51	462,27	421,41	356,43	351,92
Déchets	4011,53	4395,81	4744,35	5093,05	5447,37	5780,74	5876,76	6077,69	6287,78	6433,68	6619
<b>Total sans FAT</b>	<b>12938,88</b>	<b>12784,12</b>	<b>12937,46</b>	<b>13949,98</b>	<b>14249,4</b>	<b>15527,66</b>	<b>15576,23</b>	<b>17115,36</b>	<b>18667,59</b>	<b>17751,13</b>	<b>17972,47</b>
FAT	-81064	-83600	-87480	-82969	-88796	-86241	-86241	-78679	-83429	-70752	-71419
<b>Total avec FAT</b>	<b>-68125</b>	<b>-70816</b>	<b>-74542</b>	<b>-69019</b>	<b>-74547</b>	<b>-70713</b>	<b>-70664</b>	<b>-61563</b>	<b>-64762</b>	<b>-53001</b>	<b>-53447</b>

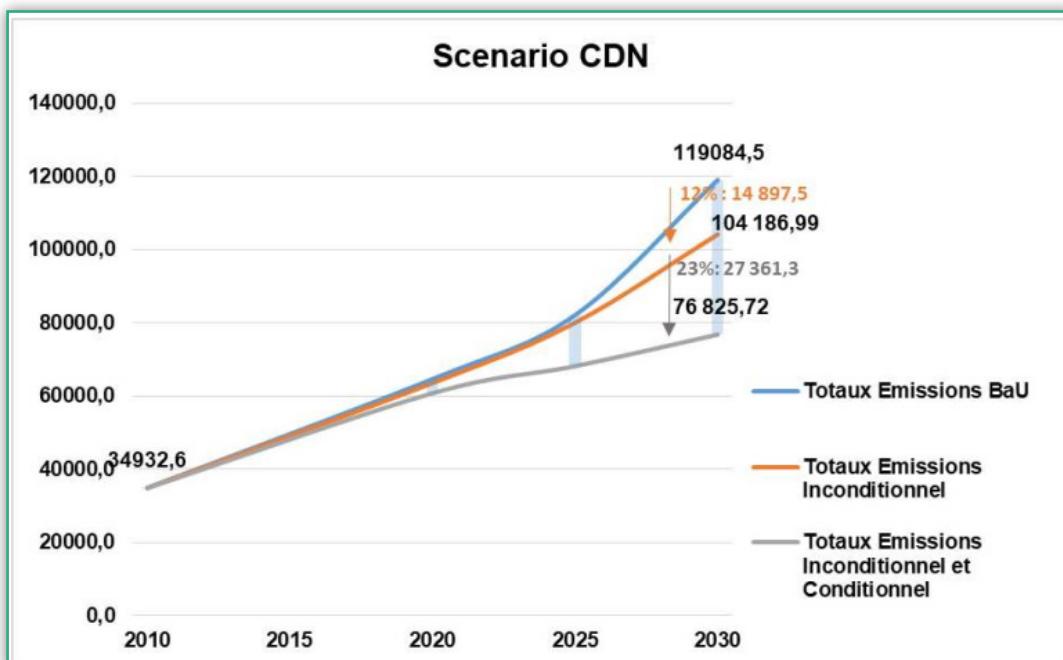
Les catégories clés pour la majorité proviennent du secteur AFAT, et représentent 91% des émissions/absorptions totales. La source la plus importante est la catégorie des Terres forestières restant terres forestières, qui représente 54% du total. Bien que marginaux les secteurs de l'énergie (transport routier) et des déchets (traitement et rejet des eaux usées, évacuation des déchets solides) font partie des sources les plus importantes au Cameroun en 2020. La figure 11 résume l'analyse par catégories clés telles que souhaitée par le GIEC y compris la synthèse des estimations des émissions de GES du secteur AFAT pour l'année de base 2020. Globalement, le secteur AFAT a émis/absorption en 2010 environ -81092,58Gg de CO<sub>2</sub>, de 545,57 Gg de CH<sub>4</sub> et 28,52 Gg de N<sub>2</sub>O comme GES directs. En 2020, les émis/absorption sont de -71463,03 de CO<sub>2</sub>, 895,97 de CH<sub>4</sub> et 42,95 de N<sub>2</sub>O comme GES directs.



**Figure 15 : Synthèse des émissions GES tous secteurs**

Cette évolution des émissions est tirée par le secteur de l'énergie qui est la principale source. Il y'a ensuite le secteur des déchets qui représente une bonne part importante des émissions. Les émissions des procédés agricoles ont aussi connu une évolution à la hausse tout au long de cette période.

La tendance générale est à l'augmentation des gaz à effet de serre. Si la tendance actuelle est maintenue, le Cameroun se situerait en 2030 à 119 084 Gg eq CO<sub>2</sub>. Cela représente une augmentation de 240% par rapport à l'année de référence (2010). Dans le cadre des engagements dans le cadre de l'accord de Paris, des efforts réduction de 104 186 Gg eq CO<sub>2</sub>, ce qui représente une différence (figure 12).



**Figure 16 :** projection à l'horizon 2030 des émissions de gaz à effet de serre au Cameroun

#### 2.2.4 Évaluation des vulnérabilités et incidences sur le développement.

La vulnérabilité est le « degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques, y compris la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité dépend du caractère, de l'ampleur et du rythme des changements climatiques auxquels un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité, et de sa capacité d'adaptation » (Parry et al. 2007). La vulnérabilité est influencée par trois paramètres : (i) le niveau d'exposition et de sensibilité, (ii) la capacité d'adaptation, (iii) la probabilité d'être davantage exposé aux aléas climatiques actuels.

L'évaluation de la vulnérabilité a pour avantages de permettre : (i) une meilleure appréciation du risque et une meilleure identification des phénomènes dangereux ; (ii) une meilleure évaluation et analyse du risque ; (iii) une meilleure maîtrise du risque. La maîtrise du risque peut inclure la surveillance, la réévaluation et la mise en conformité avec les décisions.

La réalisation d'une étude de la vulnérabilité aux changements climatiques en contexte camerounais, en dépit de la carence des données, a pu être effectuée grâce à des indicateurs classés en deux grands groupes :

- **Les indicateurs d'exposition et de sensibilité : pluviométrie, température, réseau hydrographique et densité de drainage, relief et pente, exposition des sols et dégradation des terres, densité démographique.**
- **Les indicateurs de capacité d'adaptation : éducation, santé, réseau routier, niveau de vie des populations (pauvreté), utilisation des terres.**

**Au moment de préparer les mesures d'adaptation et d'atténuation à implémenter seront considérés d'autres indicateurs liés à la gouvernance, à la communication, la sensibilisation et à la disposition et au bon fonctionnement des outils d'alerte précoce.**

Fondée sur ces indicateurs, il ressort de la figure 13 que la zone soudano-sahélienne est mal armée pour s'adapter aux changements climatiques. Elle est suivie de près par une bande centrale qui montre une capacité d'adaptation moyenne à faible. Toutefois, plus de la moitié du territoire camerounais dispose potentiellement d'une assez bonne capacité d'adaptation si l'on considère uniquement le fonctionnement des milieux naturels et leur capacité intrinsèque à résister aux chocs. Mais dès que l'on considère les indicateurs socioéconomiques (accessibilité, accès à l'information, capacité de réponse au niveau local), la capacité d'adaptation se révèle au total souvent faible. La carte qui en ressort (figure 14) révèle que plus de 60% du territoire Camerounais est vulnérable aux changements climatiques. Les zones les plus touchées par cette vulnérabilité sont celles autour des localités de Douala, Buea, Kribi, Maroua, Yaoundé et Ebolowa. Bamenda et Bafoussam dans les Hauts Plateaux sont aussi fortement vulnérables. Les milieux moyennement vulnérables sont les zones autour de Garoua et de Ngaoundéré.

La vulnérabilité aux changements climatiques a été également désagrégée par secteur et par ZAE. Ainsi, au plan sectoriel, l'agriculture (élevage et pêche inclus) apparaît comme le secteur le plus vulnérable suivi du secteur énergétique centré essentiellement sur l'hydroélectricité, et, enfin les infrastructures notamment routières avec les transports associés. Le développement urbain du fait de l'urbanisation anarchique est également assez vulnérable.

La perspective agroécologique montre que la ZAE soudano sahélienne est la plus vulnérable tant en raison des facteurs naturels (climatiques et édaphiques) que du niveau d'équipements et de la pauvreté de ses populations. Cette région est régulièrement exposée aux inondations catastrophiques. Les attaques sporadiques de la secte terroriste Bokam Haram viennent accroître les vulnérabilités dans cette région. La ZAE correspondant aux territoires côtiers est aussi très vulnérable en raison de la conjonction de l'effet des extrêmes humides (pluies de mousson), des marées exceptionnelles que des facteurs topographiques, de la poussée des érosions y compris celle affectant le trait de côte par des glissements de terrain et qui engendrent des inondations catastrophiques constituent les principaux impacts que subit cette zone. La ZAE des Hauts plateaux, siège de fortes pluviométries et de fortes pentes sont favorables aux glissements de terrain et à l'érosion. La ZAE des Hautes savanes subit à des degrés moindres que les hauts plateaux les assauts des mouvements de masse et des érosions. Enfin la zone forestière à ce niveau de constat, est la moins vulnérable aux changements climatiques même si la déforestation y contribue à des glissements de terrain, inondations et érosions.

## 2.2.4.1. Vulnérabilités exacerbées par des aléas interconnectés et impacts macroéconomiques

Les aléas se manifestant dans un secteur ou une région du pays ont des conséquences qui s'étendent sur d'autres régions et voire d'autres secteurs. Quelques fois, il s'agit d'effets cumulatifs qui dopent les effets néfastes ressentis au niveau macroéconomique. Les conséquences multisectorielles et multidimensionnelles induites par l'interconnexion des aléas ont été mises en évidence par le rapport diagnostic de la Banque mondiale de 2017. Les quatre secteurs qui montrent des liens de causalité élevés correspondent largement à ceux isolés plus haut comme étant les plus sensibles aux effets du changement climatique. Il s'agit du secteur agropastoral, du secteur de l'énergie, des infrastructures de transport, de santé et du développement urbain. Les quatre secteurs clés choisis dans le cadre du présent diagnostic s'influencent mutuellement, d'où l'approche intersectorielle indispensable pour leur analyse exhaustive.

### 2.2.4.1.1. Pour ce qui du domaine agro-pastoral, les changements climatiques risquent d'occasionner des chutes de production allant jusqu'à la décroissance de la production agro-pastorale pour les extrêmes climatiques les plus intenses et selon le scénario de réchauffement climatique.

En matière de développement rural, la vision du Cameroun prévoit le lancement d'un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de répondre non seulement aux besoins alimentaires d'une population dont le taux de croissance ne fléchit pas, mais également ceux des agro-industries qui se diversifient et se multiplient. Dans ce cadre, le pays envisage entre autres de rendre plus accessibles et disponibles les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles mais ceux-ci ne peuvent permettre d'atteindre les objectifs de l'émergence que s'ils sont repensés pour être résilients aux effets du changement climatique. Le volet diagnostic de la stratégie de développement du secteur rural (SDSR) identifie la vulnérabilité au changement climatique comme l'une des menaces à l'atteinte des objectifs de ce secteur. L'un de ses sous objectifs est de limiter l'exode rural pour que le secteur agropastoral dispose de la main d'œuvre nécessaire à son développement. Or, il se trouve que l'exode rural est aussi déclenché et entretenu par la dégradation des conditions du climat. En l'absence de mesures efficaces d'adaptation aux effets du changement climatique, l'atteinte de ces objectifs de développement serait particulièrement difficile pour les autorités et les communautés.

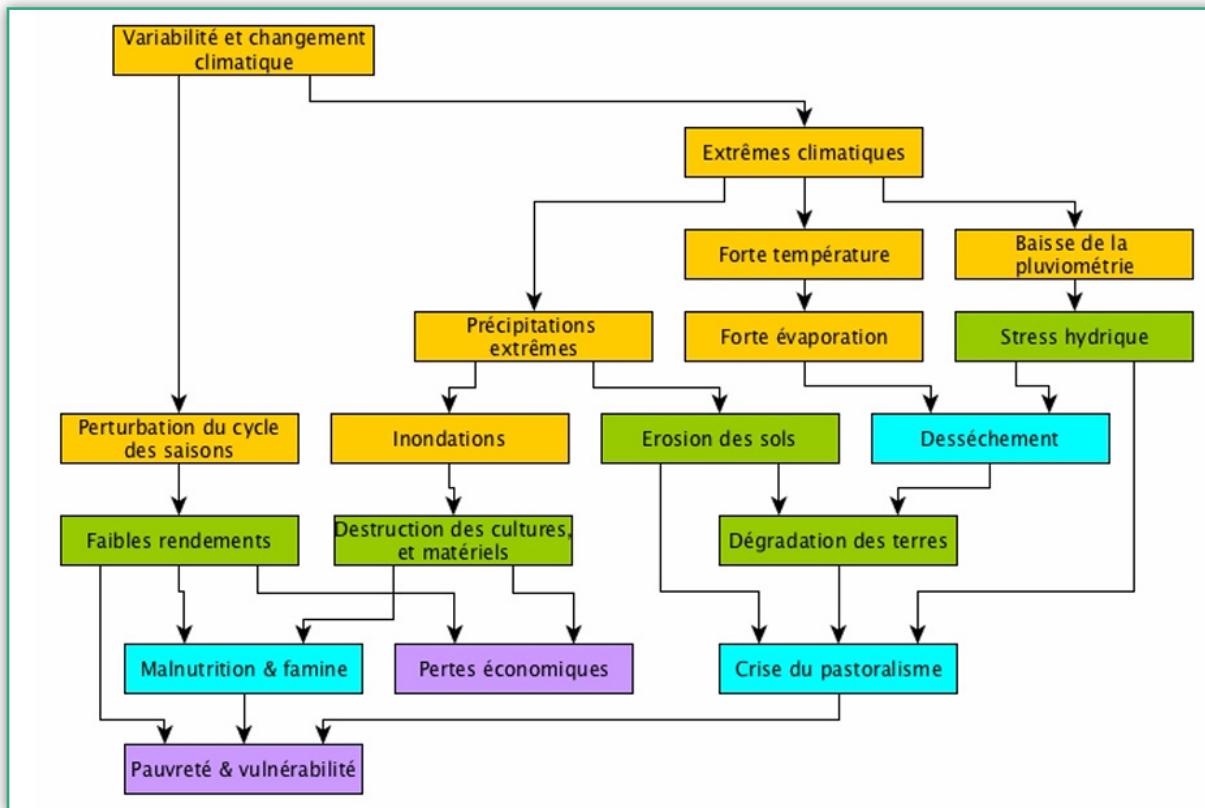
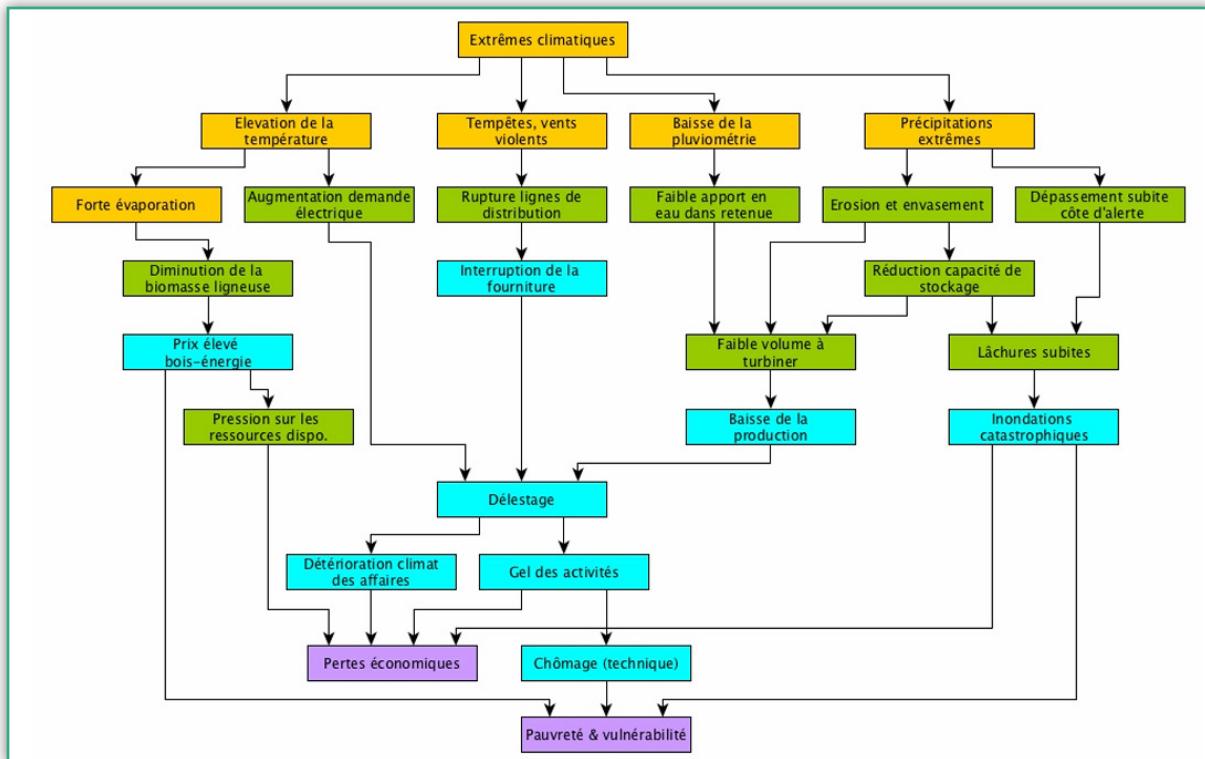


Figure 17 : variabilité et changement climatique dans les systèmes agropastoraux et impacts connexes. (Source : BM,2017)

**2.2.4.1.2. La production énergétique et électrique** est un élément essentiel du développement économique et social car toutes les activités aussi bien celles du secteur agro pastoral que des infrastructures ou encore des services, sont dépendantes d'une énergie disponible - sans interruption - et à faible coût. Son apport à la réussite des objectifs des autres secteurs est déterminant tout comme les choix stratégiques qui l'orientent peuvent limiter ou accroître les émissions de gaz à effet de serre.

La vulnérabilité économique du Cameroun aux effets du changement climatique est largement tributaire de sa dépendance vis-à-vis de la production de l'énergie hydroélectrique, elle-même particulièrement sensible aux sécheresses et aux vagues de chaleur. Le déficit quasi endémique d'une énergie électrique disponible et à bas coût, selon la logique des liens de causalité ou d'interconnexion sus décrise, provoque une pression supplémentaire sur les ressources ligneuses des régions soudano sahéliennes en particulier. Il s'en suit une raréfaction graduelle du bois-énergie qui induit, par le principe de l'offre et de la demande, l'accroissement des prix, la revalorisation de la ressource et l'intensification du déboisement. Ni les objectifs d'atténuation ni ceux d'adaptation et encore moins ceux de lutte contre la pauvreté ne peuvent être atteints dans ces conditions.



**Figure 18 :** variabilité et changement climatique dans la production énergétique et impacts connexes (source : BM,2017)

#### 2.2.4.1.3. Sur le secteur des infrastructures des transports

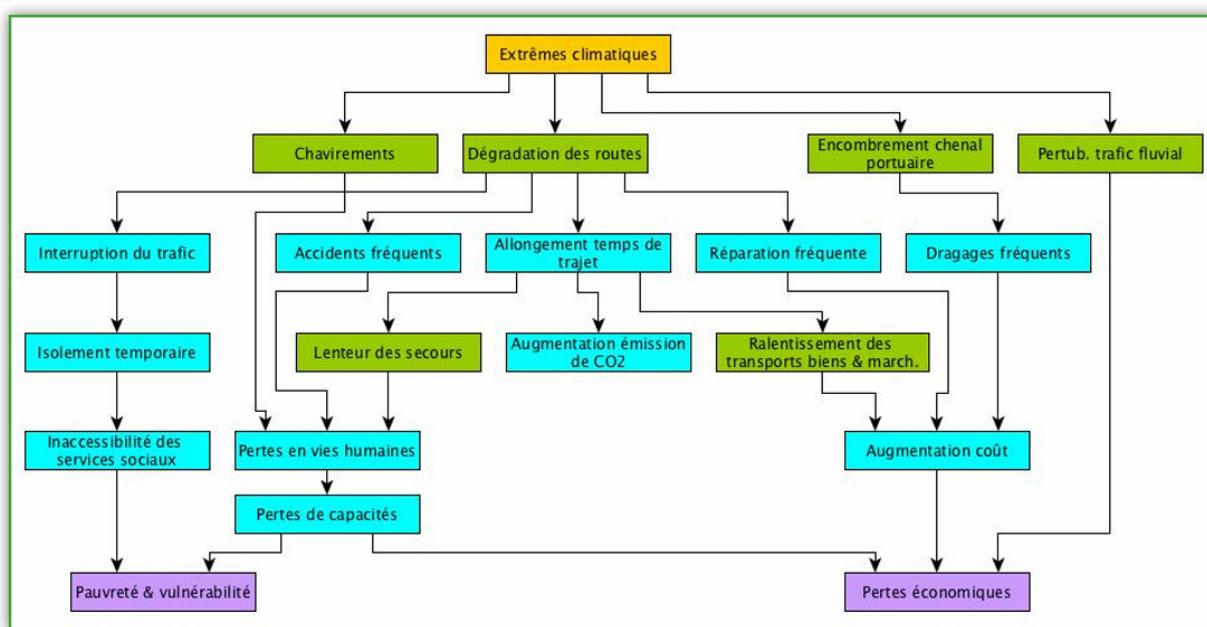
La variabilité climatique a des effets sur ce secteur stratégique et transversal avec des effets significatifs eu égard sur le secteur des services. Le secteur des infrastructures de transports est surtout affecté par les extrêmes humides et les pics de chaleur. Tous les types de transport sont concernés, à différentes magnitudes : le transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien.

Les infrastructures de transport des régions de l'Extrême nord, du Nord des Hautes terres de l'Ouest et du Nord-ouest seront principalement affectées par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des extrêmes humides. Les régions du littoral n'en seront pas épargnées mais elles seront plus exposées comme celle de la Région du Sud aux effets des vagues de chaleur.

Une route dégradée par les effets du changement climatique a pour effets directs l'accroissement des risques d'accidents, l'allongement du temps de trajet qui en plus d'augmenter la consommation en carburant, est à l'origine des émissions plus importantes de CO<sub>2</sub>. Les interruptions du trafic pour cause d'affaissement des buses, d'autres ouvrages de franchissement ou de glissement de terrain (route nationale numéro 3 au niveau de Matomb à la suite de l'affaissement brutal d'une buse en octobre 2016 avait occasionné des pertes estimées à plusieurs milliards de FCFA). De surcroît, en contexte de changement climatique, les infrastructures se dégradent rapidement et nécessitent aussi un entretien plus fréquent, affectant le budget de l'Etat et privant de ressources d'autres secteurs importants du développement. En fait, l'on observe des pertes économiques résultant de ces entretiens au

détriment d'autres investissements publics plus productifs. Les perturbations dues à l'allongement de la saison pluvieuse ou aux pluies diluviennes contribuent à l'allongement du temps de livraison des travaux de certains grands chantiers routiers. Dans la plupart des cas, ceci donne lieu à des avenants qui sont des mécanismes destinés à prendre en compte les impondérables climatiques mais qui constituent autant de causes de dépenses supplémentaires pour l'Etat.

Les infrastructures de transport en milieu urbain sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Les dysfonctionnements spécifiques de la mobilité urbaine à la suite des inondations ou de l'encombrement des drains expliquent le glissement de l'offre de transport vers le secteur informel (mototaxis). Ce mode de transport s'est généralisé mais pose des problèmes complexes. Il contribue à entretenir les embouteillages lorsqu'il est en concurrence avec les autres catégories de véhicule en milieu urbain, il est indexé comme une source de pollution de l'air, voire et de l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre. Le développement urbain et en particulier la croissance périurbaine équilibrée dépend de la l'accessibilité de ces périphéries et partant de la praticabilité des routes. L'indice d'accessibilité rurale (RAI) qui mesure la part de la population rurale se trouvant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, se situait autour de 20 % au Cameroun, contre une moyenne de 30 % pour l'Afrique Subsaharienne (BAD, 2015). L'enclavement des zones de production et les difficultés d'approvisionnement des villes en denrées sont parmi les principales contraintes qui entravent le développement agropastoral. L'impraticabilité d'une bonne partie des routes rurales reliant les zones de production aux zones de consommation constitue une entrave majeure au développement. L'enveloppe budgétaire consacrée à l'entretien des routes rurales ira croissante tant que des mesures d'adaptation appropriées ne seront pas implémentées. Les effets du changement climatique sur les infrastructures de transports pourraient provoquer à terme une réduction significative du PIB et une augmentation de la pauvreté dans toutes les régions du pays.



**Figure 19 :** variabilité et changement climatique dans les infrastructures de transports et impacts connexes (Source : BM,2017)

### CHAPITRE III

# ACTIONS ET MESURES PRIORITAIRES POUR GAGNER LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

### 3. ACTIONS ET MESURES PRIORITAIRES POUR GAGNER LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une étude de la vulnérabilité aux changements climatiques en contexte camerounais, a pu être effectuée grâce à des indicateurs classés en deux grands groupes :

1. **Les indicateurs d'exposition et de sensibilité : pluviométrie, température, réseau hydrographique et densité de drainage, relief et pente, exposition des sols et la dégradation des terres, densité démographique.**
2. **Les indicateurs de capacité d'adaptation : éducation, santé, réseau routier, niveau de vie des populations (pauvreté), utilisation des terres.**

Fondée sur ces indicateurs, il ressort que l'évaluation de la vulnérabilité résulte du croisement des déterminants de la capacité d'adaptation et de ceux de la sensibilité et de l'exposition. La carte qui en ressort (figure 18) révèle que plus de 60% du territoire Camerounais est vulnérable aux changements climatiques. Les zones les plus touchées par cette vulnérabilité sont celles autour de Douala, Buea, Kribi, Maroua, Yaoundé et Ebolowa. Bamenda et Bafoussam dans les Hauts Plateaux sont aussi fortement vulnérables. Les milieux moyennement vulnérables sont les zones de Garoua et de Ngaoundéré.

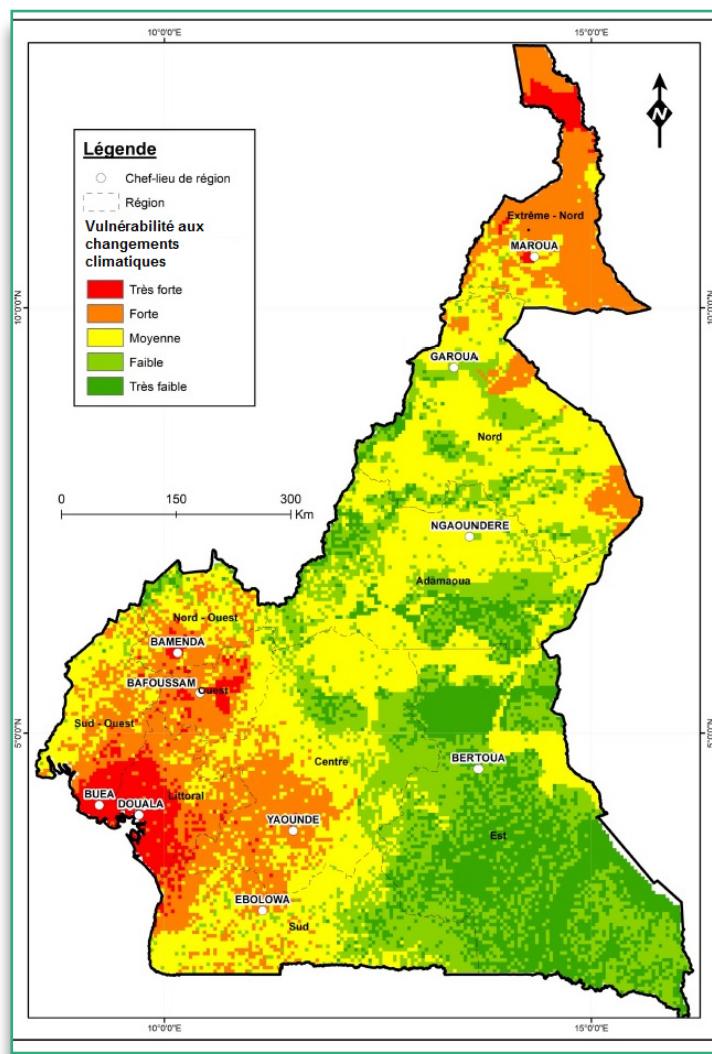


Figure 20 : Carte de Vulnérabilité du Cameroun aux changements climatiques

De cette étude de la vulnérabilité du pays, il en ressort que les secteurs les plus affectés sont : les infrastructures, puis l'agriculture et l'élevage. Les ZAE les plus vulnérables sont la ZAE soudano sahélienne qui est très exposée aux inondations, à la sécheresse et accessoirement aux éboulements et glissements de terrain et ZAE des forêts à pluviométrie monomodale « ou zone côtière » elle, subit de plein fouet les inondations, la montée du niveau de la mer, les hausses de température et accessoirement la sécheresse. La ZAE des Hauts plateaux de l'Ouest est quand à elle exposée aux éboulements et glissements de terrain, à l'érosion et aux inondations dans ses parties basses. La ZAE des forêts à pluviométrie bimodale porte le poids des inondations et des glissements de terrain et enfin la ZAE des hautes savanes guinéennes est surtout le théâtre des mouvements de terrain et de l'érosion due à la surcharge pastorale.

### **3.1 Actions et mesures prioritaires d'adaptation et d'atténuation en matière de changement climatique par secteur et par ZAEs en fonction de la vulnérabilité**

Au cours des 20 dernières années, le Cameroun a réduit ses émissions grâce à la reforestation et en faisant évoluer son mix énergétique en faveur de l'énergie renouvelable. Il en a résulté des baisses d'émission de 9,32 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant en 1998 à 4,89 tonnes en 2018. Néanmoins, des investissements sont nécessaires pour accélérer l'adaptation et la résilience dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des routes, des écoles, et du système de santé. Étant donné le fort potentiel du pays en matière d'énergies renouvelables, il existe une marge importante pour faire passer les énergies renouvelables de moins de 1 % à 25 % du mix total d'ici 2035.

Le rapport national sur le climat et le développement au Cameroun identifie quatre priorités pour s'attaquer aux risques climatiques et fournir des opportunités pour un avenir vert, résilient, et inclusif :

- **Établir une agriculture, une foresterie et un système d'affectation des terres résistant au climat afin d'intégrer les mesures d'atténuation et promouvoir le développement durable dans toutes les zones agricoles et écologiques du pays.**
- Intégrer les risques et les impacts du changement climatique dans la conception, le verdissement, la planification, et le financement des villes afin d'améliorer la résilience et le bien-être des habitants des zones urbaines.
- Investir dans une infrastructure durable qui s'adapte afin de combler l'important déficit d'infrastructure pour améliorer la qualité de vie de tous les Camerounais.
- Adopter une approche globale dans laquelle la résilience et l'adaptation implique les approches conduites par les communautés, un engagement fort des citoyens et des gouvernements locaux, ainsi que des synergies entre les systèmes et secteurs pertinents.

### 3.1.1 Secteur Agricole élevage et pêche

**Objectifs stratégiques :** Promouvoir une agriculture intelligente face au climat pour renforcer la résilience et améliorer les investissements dans l'adaptation, renforcer la résilience des communautés aux effets néfastes du changement climatique grâce à un accès et une connectivité améliorée, et un stockage des aliments ; et renforcer la chaîne de valeur dans l'agriculture et l'élevage.

#### 3.1.1.1 Agriculture

Le PNACC (MINEPDED, 2015) avait défini une série d'actions pour l'agriculture intelligente ou résiliente au climat, à l'effet d'améliorer la résilience du secteur de l'élevage face aux effets négatifs des changements climatiques et de réduire les effets négatifs des changements climatiques sur le secteur halieutique.

Le secteur agricole est crucial pour l'atteinte de l'autosuffisance et la sécurité alimentaire ; l'autonomisation des femmes ; l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et la croissance économique au niveau national. Le PNC vise, en droite ligne avec la SND30, **une transition vers une agriculture de seconde génération climato-résiliente et peu émettrice de GES**. Pour y parvenir les actions et mesures prescrites sont à engager ou à renforcer. Les principales mesures proposées ont pour but de renforcer l'adoption des techniques et technologies d'agriculture intelligente face au climat (AIC), à soutenir la gestion durable des terres cultivées et des pâturages, à accroître l'irrigation et à diversifier les moyens de subsistance des populations paysannes.

#### 3.1.1.2 Élevage

Les changements climatiques ont des impacts majeurs sur les éleveurs et sur les biens et services des écosystèmes dont ils dépendent. Au Cameroun, ces éleveurs qui sont en majorité des communautés rurales dépendent de l'élevage pour leur nourriture, leurs revenus et leurs moyens de subsistance. L'élevage contribue de façon croissante à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition. Les systèmes d'élevage des régions ont évolué en fonction de la disponibilité des ressources naturelles. Dans le secteur de l'élevage, les changements climatiques se manifestent par l'assèchement de la majorité des points/cours d'eau pour l'abreuvement des animaux, la diminution considérable du pâturage et leur colonisation par des espèces végétales le bétail. Dans le domaine de l'élevage, les sécheresses extrêmes amènent les éleveurs de bovin et parfois d'ovins à la transhumance pour rechercher de meilleurs pâturages pour leurs animaux. Au plan environnemental, on observe un changement des types de végétation résultant à la fois des changements climatiques et des activités anthropiques telles que la colonisation des aires protégées par les agriculteurs, éleveurs, orpailleurs et autres qui causent des feux de brousse, abattent les arbres pour en faire du charbon. Ils ébranchent et élaguent également les arbres appétés par leurs animaux. Le développement des plantations fourragères, la création des couloirs de transhumance, la mise en œuvre du PNACC sont des actions qui devront contribuer à rendre ce secteur résilient.

### 3.1.1.3 Pêche et aquaculture

L'élévation du niveau de la mer influence le mouvement des marées et de ce fait des activités piscicoles et aquacoles sont affectées. La perturbation des saisons, tout en entraînant des pluies tardives et fortes, va impacter ce secteur. Cependant, la base des données relatives à la pêche des crevettes, montre une corrélation positive entre l'augmentation des précipitations et les prises de crevettes. Ainsi la production de la crevetticulture s'accroît avec l'augmentation des précipitations. L'élévation du niveau de la mer aura des impacts certains sur les écosystèmes côtiers. Les impacts les plus significatifs que l'on pourra observer sur les mangroves de l'estuaire du Cameroun sont : l'érosion, la sédimentation, l'inondation, les crues, la remontée des eaux salées. Le développement des activités de Réduction des effets des changements climatiques sur le secteur halieutique permettra d'adapter les systèmes aquacoles aux effets des changements climatique et permettre ainsi une augmentation de la production. Tout comme le secteur de l'élevage les actions et mesures du secteur de la pêche et aquaculture permettra la recherche de l'autosuffisance, sécurité alimentaires, développement de l'agro-industrie et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité.

### 3.1.2 Secteur Energie

**Objectif stratégique :** Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur énergie et porter à 25 % la part des énergies renouvelables hors grande hydro dans le bouquet électrique en 2035.

L'énergie contribue au développement économique, à la réduction de la pauvreté, à l'éducation et à l'amélioration générale des conditions de vie des populations. Elle constitue la clef de voûte pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable du pays. Cependant, elle est influencée par les phénomènes climatiques tels que les inondations, les vagues de chaleurs, les vagues de sécheresse, les fortes intempéries qui impactent sur divers secteurs d'activités.

Le Cameroun figure parmi les 30 premiers pays en termes de volume de torchage de gaz et affiche l'une des plus fortes intensités de torchage au monde (FMI, 2024). Outre les émissions de gaz à effet de serre, le torchage gaspille une ressource importante qui pourrait être utilisée pour la production d'électricité ou à d'autres fins. Pour faire face au problème du torchage de gaz, plusieurs solutions existent, telles que le captage et l'utilisation de ce gaz, et l'imposition de sanctions aux entreprises pour réduire ces émissions.

Les résultats attendus des actions et mesures à prescrire sont : l'Améliorer l'accès des populations et des industries à l'électricité en quadruplant la capacité de production à l'horizon 2035 pour passer à 6 GW ; d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité, surtout dans les zones difficilement raccordables au réseau électrique ; et de faire de l'efficacité énergétique une priorité nationale.

### 3.1.3 Secteur Forestier

**Objectif stratégique :** Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur forestier par une gestion durable des forêts et la restauration des espaces dégradés.

Le Cameroun appartient au massif forestier de forêts tropicales ombrophiles abritées par le Bassin du Congo et offre des paysages naturels variés. Il est caractérisé par 3 grands ensembles écologiques. La zone de forêt qui s'étend sur une superficie de 22,5 millions d'hectares en 2022 (estimation à partir du PRAIS3), dont près de 20 millions d'hectares de forêt na-

turelle, 2,5 millions d'hectares de forêt plantée (parcelles agroindustrielles et reboisement).

Bien que le Cameroun demeure un puit du fait d'être un pays forestier des mesure et actions urgentes sont nécessaires pour sa conservation et réduire les atteintes (coupe illégales, feux de brousse, etc.). action sont entre autres la gestion durable des forêts par l'exploitation et valorisation des forêts productives dans le cadre de plans d'aménagement ; la contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté à travers la rétrocession d'une partie des recettes fiscales aux collectivités, la création d'emplois, la création de forêts communales dans le Domaine Forestier Permanant (DFP) et de forêts communautaires dans le Domaine Forestier non Permanant (DFnP) ; la conservation de la biodiversité à travers le renforcement du réseau national d'aires protégées ; et la mise en cohérence du système foncier grâce aux plans de zonage.

### 3.1.4 Infrastructures

**Objectif stratégique :** réduire substantiellement l'empreinte carbone des infrastructures et les rendre résilientes aux changements climatiques.

Les infrastructures sont un support matériel essentiel pour le développement des activités politiques, économiques, sociales et culturelles. Les infrastructures englobent les routes, ports, aéroports, gares routières, les barrages hydroélectriques, les ponts, les édifices publics, fibre optique, les pylônes électriques et téléphoniques, postes transformateurs, bâtiments privés, écoles, hôpitaux, universités, etc. Certaines infrastructures sont névralgiques car en cas de rupture de fonctionnement des pertes en vies humaines peuvent être enregistrées. Les changements climatiques au Cameroun vont s'accompagner des phénomènes météorologiques extrêmes : inondations, vent violents, élévation du niveau de la mer, chute de grêlons, etc. Logiquement, de nombreuses infrastructures construites en période climatique « normale » sont logiquement moins adaptés aujourd'hui. Le Cameroun dépense déjà environ 930 millions de dollars USD par an dans son infrastructure, soit 5,6 % de son PIB.

Les résultats attendus des actions et mesures à prescrire sont : la construction des infrastructures résilientes au climat et renforcer la résilience des systèmes et des corridors de transport nationaux et régionaux ; la gestion intégrée des ressources en eau et élaboration des systèmes d'assainissement résilients au changement climatique ; la promotions et création des villes à faible consommation d'énergies ; la mise en cohérence des plans de développement locaux avec les schéma régionaux d'affectation des terres.

### 3.1.5 Secteur des Déchets :

**Objectif stratégique :** Améliorer la salubrité urbaine notamment en faisant des déchets une ressource pour la production d'énergie, du composte, des matériaux de construction, etc.

La croissance démographique galopante que connaît les grandes villes du Cameroun s'accompagne par une production plus accrue des déchets. Bien que ce secteur ne constitue pas une catégorie clé dans l'inventaires nationale de GES, il contribue tout de même aux émissions de méthane. Aussi il y a lieu de noter que la gestion des déchets demeure une question à considérer. Les mesure et actions de ce secteur permettront la gestion intégrée et valorisation des déchets ; la promotion des initiatives d'économie circulaire (promotion du Biogaz et du compostage) ; et la création des décharges contrôlées.

### 3.1.6 Secteur de la Santé

**Objectif stratégique :** *Intégrer les changements climatiques dans la planification stratégique de la santé au Cameroun afin de s'adapter efficacement d'une part et contribuer à la mitigation d'autre part.*

La santé est « un état complet de bien-être physique, mental et social ». Le concept de santé prend en compte l'individu, sa biologie, sa psychologie, son milieu socio-environnemental et le contexte politique et culturel dans lequel il évolue. Vu sous cet angle les effets néfastes du changement climatique (sécheresse, inondations, glissement de terrain, choléra, etc.) sont inextricablement liés à la santé. De plus, il est établi qu'il existe un lien entre le changement climatique et la recrudescence des maladies épidémiques/endémiques vectorielles liées à l'eau (MINEPDED, 2021). Les changements climatiques posent donc un défi sanitaire qui doit être relevé aussi bien à travers des actions et des mesures de d'atténuation que par l'amélioration d'une offre de soins de qualité à bas coût et accessible à tous.

Les résultats attendus dans le secteur de la santé sont une meilleure synergie Recherche Scientifique et Santé-Environnement ; et une adaptation du système national de santé au effets des changements climatiques.

### 3.2. Valoriser des savoirs faire endogènes

Les savoirs faire endogènes ou traditionnels (locaux) désignent des ensembles cumulatifs et complexes de savoir, savoir-faire, pratiques et représentations qui sont perpétués et développés par des personnes ayant une longue histoire d'interaction avec leur environnement naturel. Ces systèmes cognitifs font partie d'un ensemble qui inclut la langue, l'attachement au lieu et à la vision du monde (UNESCO, 2003). Bref, les savoirs faire locaux représentent l'ensemble des connaissances acquises par une population locale à travers l'accumulation d'expériences et l'interprétation de l'environnement dans une culture donnée (Warren, 1991 ; Warren & Rajasekaran, 1993). Ils comprennent les idées, les expériences, les pratiques et les informations qui ont été soit générées localement ou soit produites en dehors de la communauté, mais qui ont été transformées par la population locale et incorporées à travers le temps aux conditions culturelles, agroécologiques et socio-économiques locales (figure 19). Dans le cas spécifique des peuples autochtones, FIDA (2016) définit leurs savoirs comme savoir et savoir-faire accumulés au fil des générations, testés et adoptés au cours des millénaires, qui guident les sociétés autochtones dans leurs interactions avec le milieu environnant.

Devant le constat des injustices climatiques et de l'indifférence des politiques climatiques aux savoirs climatiques autochtones, il apparaît utile dans la réalisation du PNC du Cameroun d'intégrer ces pratiques. En effet, ces savoirs faire peuvent soutenir la production des techniques et pratiques agropastorales (élevage, pêche, agroécologie, agroforesterie, polyculture, etc.) sans oublier l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique.

Les savoirs faire endogènes existent dans toutes les ZAE du Cameroun. Il faut les recenser, renforcer les capacités des paysans/éleveurs en vue de leur implémentation dans les Champs Ecoles Paysans (CEP) ou dans les Centres de Ressources Rurales (CRR) ou dans les communautés. Cela constitue l'une des meilleures façons de les valoriser. On doit les prioriser dans les efforts d'adaptation et d'atténuation du CC en matière d'agriculture et production agricole.

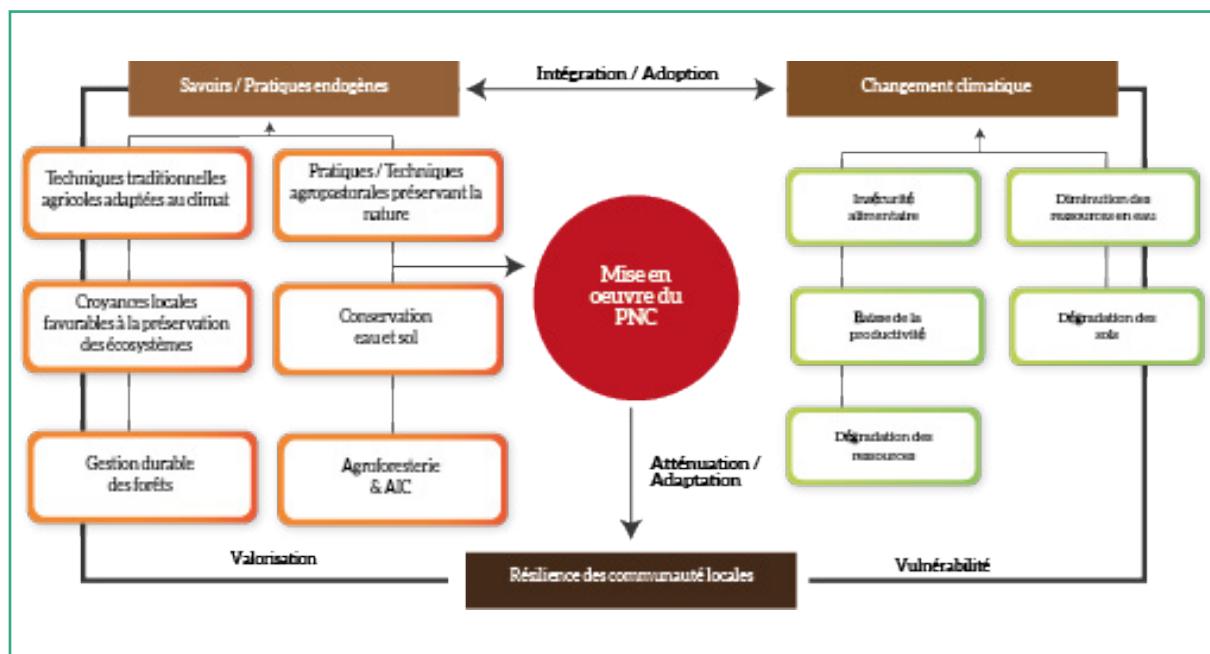


Figure 21 : savoirs endogènes dans le PNC

### Comment valoriser les savoirs traditionnels ?

Ces connaissances traditionnelles séculaires et millénaires, sont valables autant pour l'adaptation que pour l'atténuation des changements climatiques, et elles méritent d'être valorisées dans le cadre du PNC par la documentation de ces savoirs via les écrits, les vidéogrammes, et surtout l'instauration des CEP ou CRR.

### Comment valoriser les savoirs traditionnels ?

Ces connaissances traditionnelles séculaires et millénaires, sont valables autant pour l'adaptation que pour l'atténuation des changements climatiques, et elles méritent d'être valorisées dans le cadre du PNC par la documentation de ces savoirs via les écrits, les vidéogrammes, et surtout l'instauration des CEP ou CRR.

**Un champ-école reconnu aussi comme champ-école paysan ou champs écoles de producteurs (CEP)** est un groupe de 20 à 25 personnes, se réunissant une fois par semaine pour cultiver une parcelle de formation tout au long d'une saison de culture et apprendre ensemble à résoudre des problèmes de production. C'est un lieu de co-apprentissages de techniques et des outils en vue de booster les rendements agricoles. Les Champs-Ecoles de Producteurs (CEP) constituent une approche participative initiée par la FAO depuis 25 ans pour le renforcement des capacités des communautés en vue d'augmenter leur production agricole et d'accroître leurs moyens de subsistance de manière adaptée au contexte local. Lieux d'échanges d'expériences et de connaissances, les champs-écoles permettent aux producteurs d'apprendre en pratiquant et les dotent d'outils pour analyser leurs pratiques et identifier des solutions à leurs problèmes.

Tableau 11 : de synthèse des actions/mesures prioritaires par secteurs et par ZAEs.

Secteurs prioritaires en fonction des vulnérabilités	Actions et mesures prioritaires	Activités prioritaires	Zones d'interventions prioritaires	Natures des actions et mesures
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion d'une agriculture intelligente et bas carbone (ACI) ;</li> <li>- Production du bio engrais et utilisation des inhibiteurs de nitrification ;</li> <li>- Mise en œuvre du PNACC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer le portefeuille des neuf investissements prioritaires et intégrés de l'ACI</li> <li>- Appuyer la capacité d'agir des femmes dans l'adaptation au changement climatique et cibler les désavantages structurels des femmes exploitantes agricoles pour améliorer la productivité rurale et la sécurité alimentaire</li> <li>- Investissements stratégiques d'adaptation régionale accompagnés d'un plan d'action climat local pour réduire au minimum l'amplification des facteurs de conflit et la violence qui en résulte après les chocs climatiques</li> </ul>	Toutes les ZAEs	Adaptation
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vabilisation et exploitation durable d'au moins 15 % du potentiel des terres aménageables et irrigables.</li> <li>- Pratique de la culture par irrigation intermittente des rizières des bassins de production de Maga et de Lagdo ;</li> <li>- Utilisation par 5 % des agriculteur d'indicateurs de nitrification à l'horizon 2030 ;</li> <li>- Intensification et sédentarisation des système agricoles intégré et sobre en carbone ;</li> <li>- Mise en place des unités de compostage de capacité de production de 50 à 100 tonnes/jour dans les dix régions du Cameroun ;</li> </ul>		Atténuation
Élevage, pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des plantations fourragères et création des couloirs de transhumance ;</li> <li>- Réduction des effets des changements climatiques sur le secteur halieutique ;</li> <li>- Mise en œuvre du PNACC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction 12% de supplémentation en matières grasses dans l'alimentation des ruminants</li> <li>- Mise en place des conditions d'accès à l'alimentation du cheptel bovin</li> <li>- Développement des 12500 ha plantations fourragères dans la zone soudano-sahélienne et hautes savanes</li> </ul>	ZAE soudano-sahélienne, hautes savanes guinéennes et hauts plateaux de l'Ouest  ZAE à pluviométrie monomodale	Adaptation

Infrastructures et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction des infrastructures résilientes au climat et renforcer la résilience des systèmes et des corridors de transport nationaux et régionaux ;</li> <li>- Gestion intégrée des ressources en eau et élaboration des systèmes d'assainissement résilients au changement climatique ;</li> <li>- Promotions et création des villes à faible consommation d'énergies ;</li> <li>- Mise en cohérence des plans de développement locaux avec les schémas régionaux d'affectation des terres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification de l'aménagement tenant en compte du changement climatique : Veiller à ce que les stratégies d'aménagement national/sectoriel à moyen et long termes intègrent les considérations climatiques</li> <li>- Opportunités pour les villes de mettre en œuvre des politiques d'adaptation équitables ;</li> <li>- Planification équitable de l'adaptation et mobilisation communautaire avec des actions spécifiques aux aléas Systématiquement (évaluer la vulnérabilité des routes ; intégrer les résultats des évaluations de la vulnérabilité à la planification stratégique)</li> <li>- Inclure dans la loi relative à la décentralisation des dispositions sur le rôle et les responsabilités des administrations locales en matière d'action climatique, y compris les lignes budgétaires pour le financement de l'action climatique</li> </ul>	Toutes les ZAEs	Adaptation
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification de l'offre énergétique et renforcement de l'efficacité énergétique en contexte de changement climatique ;</li> <li>- Promotion et vulgarisation des énergies renouvelables ;</li> <li>- Implémentation des mini, hydroélectricité hors réseau ;</li> <li>- Mise en place d'un système de transport multimodal bas carbone en milieu urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la performance d'exploitation des compagnies d'électricité (réduction des pertes) ; adopter une discipline pour le paiement des factures d'électricité par les entités publiques et entreprises publiques ; mettre en place des tarifs permettant le recouvrement des coûts.</li> <li>- Implémentation des Mini et micro aménagements hydroélectriques hors réseau</li> <li>- Promotion de l'énergie Solaire (utilisation des Lampadaires solaires)</li> <li>- Services d'autobus Express ;</li> <li>- Promotion des voitures électriques ;</li> <li>- Promotion de l'éclairage à base des ampoules fluo compactes/LED</li> <li>- Promotion des mesures portant efficacité énergétique dans les bâtiments public ;</li> <li>- Energies alternatives au bois de chauffe (biogaz,GPL)</li> <li>- Promotion des Villes bas carbone</li> <li>- Production et Vulgarisation des foyers améliorés</li> </ul>	Toutes les ZAEs	Adaptation et atténuation
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion du reboisement et de la restauration des paysages forestiers dégradés ;</li> <li>- Sécurisation des Aires Protégées des incursions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de barrières de contrôle, formation et installation des écogardes</li> </ul>	les ZAEs hautes savanes guinéenne, soudano sahélienne et des hauts plateaux de l'Ouest	Adaptation et atténuation

Industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des technologies bas carbone dans les procédés industriels ;</li> <li>- Promotion de l'efficacité énergétique.</li> </ul>	Encadrement de l'Efficacité énergétique dans les industries	Toutes les ZAEs	Atténuation
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion intégrée et valorisation des déchets ;</li> <li>- promotion des initiatives d'économie circulaire (promotion du Biogaz et du compostage) ;</li> <li>- Création des décharges contrôlées ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des centres intercommunaux de gestion des déchets dans les dix régions du Cameroun ;</li> <li>- Installation des biodigesteurs dans les fermes ;</li> <li>- Mise en place d'unités de collecte et de recyclage des déchets plastiques ;</li> <li>- Collecte et valorisation des combustibles dans les stations de traitement de déchet ;</li> <li>- Collecte et valorisation du biogaz dans les stations de traitement de déchet ;</li> <li>- Valorisation des déchets organiques à des fins agricoles ;</li> <li>- Opérationnalisation du marché de déchets et mettre en place des solutions alternatives (bourse des dechets)</li> </ul>	Toutes les ZAEs	Adaptation et atténuation
Sante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les synergies Recherche Scientifique et secteurs clés de développement ;</li> <li>- Adaptation du système national de santé aux effets des changements climatiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la capacité du système de santé à réagir et à s'adapter au changement climatique ;</li> <li>- Valorisation des résultats de la recherche pour la prise en compte des changements climatiques dans le système de santé</li> </ul>	Toutes les ZAEs	Adaptation
Education/sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insérer la question des cc dans le cursus scolaire ;</li> <li>- Tenir compte des cc dans la construction des infrastructures scolaires ;</li> </ul>			

CHAPITRE IV

# MÉCANISME DE FINANCEMENT DU PNC

---

## 4. MECANISMES DE FINANCEMENT DU PNC

### 4.1 – Contexte général

Au Cameroun, les changements climatiques sont identifiés par la Banque Mondiale comme une menace « imminente » au développement économique en raison de la dépendance du pays à l’égard des ressources naturelles. Selon un récent rapport (*Rapport National sur le Climat et le Développement au Cameroun, 2022*) rendu public par la Banque Mondiale, les changements de température, de pluviométrie et de sécheresse devenus courantes exposent plus de 8 millions de camerounais à des risques accrus de pauvreté et de famine. Le pays pourrait par ailleurs perdre jusqu'à 10% de son PIB d'ici 2050 si des mesures d'adaptation climatique ne sont pas prises en urgence, et 1,3 millions de sa population de plus pourraient basculer dans la pauvreté.

Par ailleurs, la lutte contre les effets du changement climatique révèle aussi bien pour l'adaptation que pour l'atténuation, des besoins de ressources financières additionnelles en plus de ceux nécessaires aux impératifs déjà connus du développement. Pour réussir la mutation transformationnelle vers une économie sobre en carbone, il faut des investissements conséquents pour la mise en place des technologies appropriées, en ciblant tous les secteurs à enjeux. Les financements nécessaires soutiendront la mise en œuvre des programmes et projets en cohérence avec les engagements pris en respectant une distribution tenant compte des secteurs les plus émetteurs et les zones agro écologiques les plus vulnérables.

Pour concilier ses ambitions légitimes de croissance économique avec les impératifs de lutte contre le réchauffement et tenir ses engagements pris dans le cadre de sa CDN, le Gouvernement a consacré un des objectifs globaux de la SND30 à la lutte contre le changement climatique : « *Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif* ».

La vision du Cameroun dans sa stratégie de réponse inclusive aux impacts du changement climatique se résume dans le slogan : « transformer la contrainte climatique en opportunités de développement ». Ceci prend appui sur la théorie du déterminisme inverse consistant à admettre que des transformations socioéconomiques structurelles positives peuvent avoir pour déclencheurs le souci concerté de vaincre des contraintes du milieu physique. En cela, le changement climatique peut être vu comme une réelle opportunité pour gagner non seulement le pari du verdissement de l'économie mais aussi, pour renforcer le ciment social par le jeu des solidarités sociales nécessaires en vue de la réduction des vulnérabilités différentes.

Les ressources financières estimées pour financer la CDN du Cameroun s'élèvent à environ 58miliards de dollars US, soit 29 000 Milliards de F CFA. En considérant les contingences diverses en liens avec les circonstances nationales qui pourraient accroître les vulnérabilités socioéconomiques et exercer une pression supplémentaire sur les écosystèmes, cette estimation semble sous-estimée et insuffisantes pour tenir les engagements pris au cours de la période de référence (2020-2030). Encore qu'il soit de plus en plus question de revoir à la hausse les engagements du pays.

## 4.2 – Sources de financement

L'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique au Cameroun seront très coûteuses et compromettront encore davantage le développement socio-économique du pays. Entre 2015 et 2020, le Cameroun a mobilisé environ 213,76 millions de dollars US soit environ 117,56 milliards FCFA pour les activités prévues ou en lien avec la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Ce montant qui ne représente même pas 0,5% des 29 000 milliards envisagés est constitué des ressources mobilisées au niveau national (83,29 milliards FCFA soit 70,84%) et international (34,28 milliards FCFA soit 29,16%).

Les ressources mobilisées au niveau international comprennent les dons, les mises à disposition et les prêts contractés dans le cadre des mécanismes et initiatives spécifiques en lien avec la lutte contre le changement climatique (principalement la conservation et la restauration des forêts) ainsi que des mécanismes financiers sous la CCNUCC (FVC, FEM, FA, etc.). Les ressources au niveau national représentent les fonds du Budget d'Investissement Public (BIP) engagés par les administrations et les Etablissements Publics Administratifs (EPA). Elles intègrent les prêts contractés dans le cadre des accords bilatéraux avec les pays amis, étant donné que le Cameroun doit les rembourser.

De l'analyse du processus de mobilisation des ressources financières pour la période 2015-2020 au niveau national, trois principaux constats se dégagent : i) les ressources mobilisées sont quasi entièrement le fait de l'Etat, le secteur privé pourtant très attendu ne se manifeste que timidement ; ii) alors que le secteur rural est indexé comme étant celui qui émet le plus de GES (+ de 60%), il se trouve contre toute attente que le secteur de l'énergie est celui ayant le plus attiré les fonds entre 2015-2020 (46% des 70% mobilisés au niveau national), ce qui pose un problème de cohérence ; iii) les ressources financières dédiées au renforcement des capacités, aux réformes politiques, institutionnelles et à la mise en place d'un cadre de gouvernance adapté sont insignifiantes, ceci alors même que le quinquennat 2015-2020 était dédié à la préparation et la mise en place des réformes de toutes sortes indispensables à la mise en œuvre.

Ainsi, les ressources mobilisables pourraient être de plusieurs sources différentes mais complémentaires.

### 4.2.1 Sources publiques domestiques

- Budgets nationaux et sectoriel ;
- Budget internationaux (CTD) ;
- Fonds climatiques domestiques (encore inexistant au Cameroun).

### 4.2.2 Sources publiques internationales

- Financements bilatéraux ;
- Fonds climatiques multilatéraux au titre de la CCNUCC ;
- Fonds climatiques multilatéraux en dehors de la CCNUCC ;
- Fonds multilatéraux non axés sur le climat ;
- Banques multilatérales de développement.

### 4.2.3 Sources de financement privé

- Entreprises privées ;
- Bailleurs de fonds privés.

#### 4.2.4 Les partenariats publics privés (PPP)

En partant des principes et orientations adoptés par la Banque Mondiale concernant le concept de Partenariat Public-Privé (PPP), on peut dans le cadre des actions climatiques imaginer des possibilités de mise en œuvre du Plan en adoptant cette approche. Dans cet ordre, la mise en œuvre du mécanisme de marché carbone basé sur l'article 6 de l'Accord de Paris sur le climat offre une opportunité sur ce principe PPP notamment pour ce qui est du marché volontaire. D'autres aspects dans ce domaine pourraient aussi être intégrés dans le cadre des projets qui nécessitent des concessions et contrats de gestion pour des actions de restauration exigeantes en matière foncière, ou des interventions dans les aires protégées.

Par ailleurs, la volonté de solliciter le secteur privé dans le financement du Plan National Climat, peut également interpeller les aspects liés à limitation des émissions par les industries et d'autres activités polluantes. L'Etat pourrait, dans le cadre de la lutte contre la pollution, mettre à contribution le secteur privé dans le cadre des taxes pour lrd impliquer à la protection de l'environnement en général.

### 4.3 – Stratégies de financement

Le gouvernement reconnaît qu'il est essentiel de renforcer les cadres permettant d'attirer des financements nationaux et internationaux pour un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. L'atteinte des objectifs de développement durable et l'accélération de la croissance et de la réduction de la pauvreté dépendent fortement d'un financement adéquat, opportun et durable des activités climatiques.

#### 4.3.1 Des financements nationaux publics et privés

Le développement des marchés de capitaux camerounais est une voie pour accéder à des financements à long terme pour les investissements climatiques. Les obligations vertes - un produit financier innovant qui lève des fonds pour des projets de développement durable écologiquement adaptés pour accélérer l'atténuation et l'adaptation au changement climatique - pourraient permettre d'obtenir le capital nécessaire pour respecter les engagements climatiques du pays. Comme partout sur le continent africain, les secteurs privé et public camerounais sont à la traîne par rapport à d'autres marchés émergents dans l'émission de ces obligations innovantes. Une véritable stratégie de mobilisation du secteur privé national est à développer, elle devrait entre autres prévoir des modules de sensibilisation aux principes et mécanismes des financements verts et ou alternatifs, des incitations graduées convenues avec les administrations en charge des finances et plus particulièrement des impôts et des douanes et des risques climatiques pesants sur leurs activités dans l'hypothèse du *business as usual*.

#### 4.3.2 Des financements internationaux

À court terme, l'utilisation de financements concessionnels représente une option viable pour combler le déficit entre le financement public et le financement du secteur privé, en particulier dans les secteurs où les investisseurs perçoivent un risque plus élevé ou l'accès à un financement à un prix raisonnable est limité. Le financement concessionnel peut être octroyé sous de nombreuses formes, telles des subventions, une assistance technique pour préparer les politiques de décarbonisation de l'industrie, ou une garantie des premières pertes.

Les échanges dette-nature peuvent en effet améliorer la soutenabilité environnementale et l'endettement public et contribuer ainsi à la stabilité du système financier international. Toutefois, leur mise en place s'accompagne de nombreux défis techniques, financiers et de gouvernance. Ils pourraient alors s'accompagner d'effets indésirables qu'il convient d'analyser précisément.

Bien qu'il soit envisageable d'imputer davantage de ressources nationales aux actions d'adaptation et d'atténuation, la mobilisation de ressources financières nouvelles semble, au vu de la conjoncture récente, nécessaire. Dans ce cadre, deux sources principales sont mobilisables :

- les fonds internationaux ainsi que les programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux.
- le recours aux fonds nationaux et le développement de mécanismes de financement nationaux innovants.

#### 4.3.3 Des initiatives en cours

Le financement du PNC s'appuiera aussi sur les stratégies de financement existantes telles que la Stratégie de Financement des Risques de Catastrophes du Cameroun (MINFI 2025), le Plan National d'Investissement pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNIAC 2016), pour ne citer que celles-là.

En outre, afin de faciliter la mobilisation de financements en vue de la mise en œuvre du PNC, le gouvernement va accentuer la prise en compte des changements climatiques dans les politiques publiques. Sur la base des accords internationaux auxquels notre pays a adhéré, il a été entrepris le verdissement de notre budget à travers le principe de Budgétisation Sensible au Climat (BSC) afin de prendre en compte l'impact climatique dans les dépenses publiques. Ce principe qui a pris effet dans la préparation du budget 2025, a identifié 09 ministères pilotes (MINTP, MINHDU, MINEE, MINT, MINADER, MINEPIA, MINSANTE, MINFOF et MINEPDDED) qui correspondent aux secteurs prioritaires de mise en œuvre de l'action climatique identifiés par le Plan National Climat. Le marquage des activités sensibles au climat. Trois principaux aspects sont considérés, l'adaptation, l'atténuation et la biodiversité. Cette démarche soutenue par la Banque mondiale a pour objectif principal de permettre au Gouvernement de maîtriser l'éventail des activités sensibles au climat afin d'en dégager le poids sur le budget d'investissement public et mieux planifier les investissements dans l'esprit de l'import substitution.

Cette approche va à l'avenir impliquer l'ensemble des dépenses publiques prévu pour cet exercice 2025, en investissement :

- un montant de 225,3 milliards de FCFA, soit 12,27% du budget total des 09 administrations concernées ;
- 3,11% du budget total de l'Etat, pour les dépenses sensibles au climat des 09 administrations identifiées ;
- 12,13% du Budget d'Investissement Public (BIP) pour les dépenses sensibles au climat ;
- et 47,57% des dépenses sensibles au climat allouées à des actions d'adaptation aux changements climatiques et 51,85% consacrés à des initiatives d'atténuation des changements climatiques.

Les éléments détaillés des orientations de financement du Plan national Climat, seront apportés dans le Plan National d'Investissement spécifique dédié. Il se veut un cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour la réduction de la vulnérabilité au changement climatique et le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes. Il prendra en compte les besoins d'investissements dédiés à l'Adaptation et à l'atténuation au Changement Climatique sur un horizon de cinq années (2026 - 2030).

L'élaboration d'un programme d'investissement prioritaire se justifie non seulement par l'ampleur des sommes à mobiliser pour la mise en œuvre du PNC et du fait que leur conception et réalisation peuvent prendre plusieurs années, mais aussi parce qu'il fera appel à plusieurs sources de financement aux modalités de mobilisation et de gestion différentes, les ressources financières limitées devant être définies et allouées de manière systématique. Il s'agit de doter le Gouvernement d'un plan pluriannuel d'investissements classés par ordre de priorité, avec indication des dates prévues de début et de fin assorti d'une estimation des coûts, des indicateurs pertinents et ce à partir des unités physiques prévues et des prix unitaires de la mercuriale en vigueur.

#### 4.4 Des guichets adaptés aux besoins et au profil du Cameroun

##### 4.4.1 Fonds climatiques généraux

- **Fonds africain pour les changements climatiques (FCCC)** : Fonds fiduciaire multi donateurs octroyant de petites subventions aux gouvernements africains, aux ONG et aux institutions régionales pour un développement résilient au changement climatique.
- **Fonds vert pour le climat (FVC)** : Fonds international soutenant l'action climatique dans les pays en développement, octroyant des subventions, des prêts concessionnels et des instruments d'atténuation des risques.
- **Fonds d'investissement climatique (FIC)** : Mécanisme multilatéral de financement climatique offrant des subventions, des prêts concessionnels et des instruments d'atténuation des risques pour un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique.

##### 4.4.2 Financement spécialisés dans l'adaptation et la résilience

- Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAAP) : initiative collaborative mobilisant 25 milliards de dollars pour renforcer les mesures d'adaptation en Afrique, avec des piliers axés sur la sécurité alimentaire, la résilience des infrastructures, l'autonomisation des jeunes et des instruments financiers innovants.
- Mécanisme des avantages de l'adaptation (ABM) : mécanisme de paiement basé sur les résultats, mobilisant des financements publics et privés pour les mesures d'adaptation, améliorant la transparence et soutenant les contributions déterminées au niveau national (CDN).
- Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique (ADRiFi) : programme promouvant des mécanismes de réponse aux catastrophes, tels que l'assurance souveraine paramétrique basée sur un indice, afin de verser des indemnités ponctuelles pour les secours en cas de catastrophe.

##### 4.4.3 Guichets de financement du développement durable

- Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA) : Un fonds spécial multi donateurs fournissant un financement catalytique pour les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

- Fonds spécial du mécanisme de financement catalytique pour les petites et moyennes entreprises agroalimentaires : Un fonds de 85 millions de dollars soutient les PME agricoles par un financement mixte, ciblant les investissements en faveur des pauvres, axés sur le genre et résilients au changement climatique.

- Alliance pour les infrastructures vertes en Afrique (AGIA) : Une initiative visant à développer des projets d'infrastructures vertes bancables et à mobiliser 10 milliards de dollars de financements privés pour la transition de l'Afrique vers la neutralité carbone<sup>1</sup>.

CHAPITRE V

# GOUVERNANCE CLIMATIQUE RENFORCÉE

---

## 5. GOUVERNANCE CLIMATIQUE RENFORCEE

### 5.1. Introduction

Le cadre de gouvernance de l'Agenda climatique (AC) garantit une approche structurée, transparente et participative de l'action climatique. Il définit les rôles, responsabilités, mécanismes de coordination et arrangements financiers nécessaires pour assurer une résilience et une adaptation efficaces face au changement climatique.

En l'absence d'un cadre de gouvernance inclusif et robuste, les principaux risques encourus sont :

- Risques de chevauchement ;
- Duplication des efforts ;
- Non adhésion des acteurs ;
- Déficit de cohérence dans l'action ;
- Pas d'accès au financement.

Ce cadre vise donc à :

- Coordonner les actions liées au climat à travers différents secteurs et niveaux de décisions ;
- Assurer la responsabilité et la transparence dans la gouvernance climatique.
- Promouvoir l'engagement des parties prenantes aux niveaux national, régional et local ;
- Faciliter la mobilisation des ressources pour les mesures d'atténuation et d'adaptation ;
- Veiller à l'alignement des politiques nationales sur les engagements climatiques internationaux ;
- Prendre en compte et valoriser les réalités locales (savoirs endogènes...) ;
- Garantir la communication, l'accès à l'information et la justice climatique.

### 5.2. Principes de gouvernance

La gouvernance de l'Agenda Climatique repose sur les principes clés suivants :

#### 5.2.1 Inclusion

Assurer la participation active des communautés locales, en particulier les femmes, les jeunes, les handicapées et les peuples autochtones, des organisations de la société civile (OSC), des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et du secteur privé.

### 5.2.2 Transparence et responsabilité

Définir les rôles et les responsabilités des acteurs et établir des mécanismes clairs de suivi, de rapportage et de vérification accessible à tous afin de garantir la cohérence, l'efficacité et la conformité des politiques et des actions climatiques.

### 5.2.3 Décentralisation

Définir les rôles et les responsabilités des CTD dans la mise en œuvre de l'agenda climatique. Renforcer les capacités des CTD dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions climatiques en cohérence avec les objectifs nationaux.

### 5.2.4. Participation

Le principe de participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux constitue un élément clé pour la mise en œuvre du Plan National Climat. A ce titre, il garantit l'accès à l'information et une consultation préalable et effective de toutes les parties prenantes avant toutes prises de décisions climatiques les concernant.

### 5.2.5. Durabilité et équité

Garantir que la gouvernance climatique favorise une **transition juste et durable**, protégeant les populations les plus vulnérables et assurant un accès équitable aux financements et ressources climatiques tout en recherchant un équilibre entre engagements internationaux et priorités de développement national.

## 5.3. Cadre juridique et institutionnel

### 5.3.1. Cadre juridique

#### 5.3.1.1. Cadre juridique international

Le Cameroun est parti à la quasi-totalité des conventions internationales sur le climat, à savoir :

- **La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques** à Rio de Janeiro en 1992, est le fondement des efforts pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle a aussi été un des principaux outils utilisés par la communauté internationale pour promouvoir le développement durable, ratification en 1994 ;
- **Le Protocole de Kyoto est un accord international adopté en 1997. Il vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre les changements climatiques. Le Cameroun a adhéré à ce protocole en 2002 et participe depuis cette date aux négociations internationales sur le climat ;**
- **L'Accord de Paris** est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris, France, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif primordial est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous

de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels » (**Articles 2**) ;

- **Le Protocole de Montréal relatif à des Substances qui appauvrisse la Couche d'Ozone** en 1987, qui est une entente internationale visant à protéger la couche d'ozone stratosphérique, **adhésion en 1989**.
- **La Convention sur la Lutte contre la Désertification** adoptée à Paris le 14 Juin 1994, qui vise à promouvoir des mesures efficaces par des programmes locaux innovateurs et des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, **ratification en 1997** ;
- **La Convention sur la Diversité Biologique** adoptée le 5 juin 1992, donc les objectifs sont la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ;
- **La Convention sur les Polluants Organiques Persistants** signée le 22 Mai 2001 à Stockholm, ayant pour objectif de contrôler, de réduire ou d'éliminer les rejets, les émissions ou les fuites de polluants organiques persistants, **ratification en 2005**.

### 5.3.1.2. Cadre juridique national

#### a- Constitution

La loi constitutionnelle n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972, bien qu'elle ne vise pas directement les questions climatiques cible l'environnement dans son ensemble. C'est dire que la question climatique est impliquée dans le droit à un environnement sain qu'elle consacre. De plus, la constitution reconnaît une valeur supra légale aux conventions internationales ratifiées par le Cameroun. Il en résulte que toutes les conventions internationales ratifiées par le Cameroun en matière de climat ont une force juridique supérieure aux lois dans l'ordre juridique camerounais. La lutte contre les changements climatiques s'intègre donc dans le bloc de constitutionnalité.

Le préambule de la constitution stipule que l'Etat reconnaît le droit à chacun de vivre dans un environnement sain. Cette stipulation engage à la fois les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, le secteur privé, les individus comme à la fois les débiteurs et les créanciers des droits environnementaux y compris ceux liés au climat. On sait que le préambule aux termes de l'article 65 de la constitution fait partie intégrante du dispositif articulé.

*“La constitution reconnaît également au Président de la République le droit de ratifier les traités et les conventions internationaux ; du fait de cette ratification, le Cameroun est engagé dans les termes de ces traités et conventions qui portent sur la protection de l'environnement, de la diversité biologique et du climat. A son article 26, la constitution cite comme faisant partie du domaine de la loi, les droits, garanties et obligations fondamentales du citoyen auxquelles on peut ajouter le régime des ressources naturelles pouvant s'étendre aux questions environnementales et climatiques. Ce qui justifie que lorsque les questions liées à l'environnement, aux ressources naturelles et à la diversité biologique sont sur sa table, le parlement peut en toute compétence les voter et le Président de la République les promulguer”.*

**b- Les lois**

- **La loi n° 96/12 du 5 Aout 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement**

Quoiqu'il n'existe pas pour l'instant une loi spécifique sur le climat, la loi 96/12 du 5 août 1996 régit la question environnementale dans son ensemble. Véritable charte de l'environnement dans l'ordonnancement juridique camerounais, la loi n°96/12 du 5 aout 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement établit les bases légales de la protection de l'environnement et du développement durable. A cet effet, elle fait de la gouvernance environnementale, l'épine dorsale de la protection de l'environnement. C'est dans cette perspective que les Articles 7 et 8 mettent l'accent sur l'accès à l'information environnementale et la participation effective des parties prenantes à la prise de décision en matière d'environnement.

- **La loi n°2011\_022 du 14 déc. 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun**

L'électricité est l'un des maillons forts du secteur Energie. En effet, la production de l'énergie touche plusieurs aspects de l'environnement, son impact climatique peut toutefois être réduite à travers la production d'énergie renouvelable ; c'est pourquoi à l'article 63 de ladite loi, il est énuméré les types d'énergies renouvelables pouvant être utilisé pour concourir à l'efficacité énergétique. Sont considérés comme énergies renouvelables :

- Énergie solaire thermique et photovoltaïque ;
- Énergie éolienne ;
- Énergie hydraulique des cours d'eau de puissance exploitable inférieure ou égale à 5MW ;
- Énergie de la biomasse ;
- Énergie géothermique ;
- Énergie d'origine marine.

- **La loi n°2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune**

L'importance des forêts dans le cadre de la lutte contre le changement climatique n'est plus à démontrer. A cet effet, les forêts notamment tropicales sont à l'avant-garde du fait de leur potentiel de séquestration des gaz à effet de serre (GES). La loi forestière et faunique dont les objectifs sont entre autres la restauration des paysages forestiers et la réduction des atteintes à la déforestation et à la dégradation, est d'un apport significatif dans la lutte contre les changements climatiques.

- **La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées**

Elle s'inscrit dans la même logique lorsqu'elle assigne à son article 157 l'obligation pour les CTD d'élaborer les plans communaux d'actions pour l'environnement. Lesdits plans intègrent dans leur structure la dimension climat sous forme de plan spécifique.

- **La loi n°2024/015 du 23 décembre 2024 régissant la Protection Civile au Cameroun**

Elle concourt à la réalisation de l'Agenda Climatique en ce sens que la lutte contre les catastrophes et les risques climatiques s'intègrent dans les finalités poursuivies par cette loi.

- **La loi 2011/008 du 6 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire**

Elle fixe le cadre juridique général de l'aménagement du territoire national dans une perspective de développement durable. Elle prescrit un certain nombre d'outils d'aménagement de territoire notamment le schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire (SNADDT), schémas régionaux d'aménagement et du développement durable du territoire (SRADDT), Plans locaux d'aménagement et du développement durable du territoire (PLADDT) et le Plan national de zonage du territoire (PNZT).

### c. Cadre réglementaire

Les Faiblesses du cadre législatif relatif à l'encadrement de la lutte contre les changements climatiques ont des répercussions sur le cadre réglementaire. Ce dernier souffre de l'éparpillement des règles qui le constituent, essentiellement contenues dans des décrets qui organisent les structures pour les unes, véhiculées par des décrets visant la question du climat de façon indirecte. Toutefois, l'arrêté n°002/CAB/MINEPDED du 21 mai 2024 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'agenda climatique au Cameroun fait figure d'exception en la matière.

Pour ce qui est des textes de nature décrétale, il convient de citer le décret n°2012/413 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable. En effet, l'article 45 de ce texte confie à la Direction de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles, notamment la Sous-Direction du Monitoring Ecologique et du Suivi du Climat la mission d'élaboration, de mise en œuvre et du suivi des programmes relatifs à la lutte contre les changements climatiques et également en charge du suivi des activités de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques.

Le décret n°2009/410 du 10 décembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques modifié et complété par le décret n°2019/026 du 18 janvier 2018 portant réorganisation de l'Observatoire considéré : l'article 3 du décret n°2019/026 titularise cet établissement public dans le suivi et l'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux des changements climatiques et la proposition des mesures de prévention, d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés à ces changements.

Le décret n°2019/166 du 02 avril 2019 portant réorganisation du Comité Interrégional de Lutte contre la Sécheresse dans le Nord : l'article 3 (1) vise comme missions entre autres, la contribution à la lutte contre les changements climatiques.

L'arrêté n°002/CAB/MINEPDED du 21 mai 2024 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'agenda climatique au Cameroun a la particularité d'aborder la question de la coordination du suivi et de la mise en œuvre de l'agenda climatique de façon holistique. A cet effet, la coordination est déclinée au plan stratégique, de la mobilisation et de l'accompagnement des acteurs, des mesures portant atténuation et adaptation, du financement, de la recherche, de l'innovation et de la communication.

**Pour ce qui est des autres textes réglementaires, il convient de citer les textes sur les évaluations environnementales, notamment les décrets n°2013/0171/PM du 14 février 2013 et n°2013/0172/PM du 14 février 2013 fixant respectivement les modalités de réalisation de l'étude d'impact environnemental et social et de l'audit environnemental et social.** Ces textes contribuent significativement à la transparence climatique en favorisant l'accès à l'information et l'intégration des considérations environnementales et climatiques dans la réalisation des projets. L'accent mis au niveau de la procédure, sur les consultations publiques et les audiences publiques contribue à renforcer la participation du public.

**Il en va également du Décret n°2012/2809/pm du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets dont le rôle dans la lutte contre les changements climatiques n'est pas à négliger.**

**Les textes d'application de la loi forestière vont dans le même sens. On peut à cet effet citer le Décret n° 94/436 /PM du 23 aout 1995, fixant les modalités d'application des régimes des forêts.** Ce texte réglementaire sans être explicite sur le cadre des changements climatiques détaille les conditions et les procédures pour l'exploitation et la gestion des ressources forestières du pays. Il ouvre aussi la porte à la prise d'initiatives intéressantes dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. Il en va ainsi des évolutions récentes portant sur (a) la déclaration et le suivi des émissions de GES provenant des activités forestières, (b) la mise en œuvre des projets de réduction des émissions et de séquestration du carbone et (c) la publication de rapports sur l'impact des politiques forestières sur le climat en relation avec les exigences de transparence climatique. Tout cela conduit à l'élaboration des décisions et circulaires orientées à l'endroit des acteurs de terrain.

**Dans le même sillage, il faut citer l'arrêté N°0086/MINFOF/C2D-PSFE2 du 18 mai 2016 portant création, organisation et fonctionnement de l'Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier.** L'UOSCF est chargé notamment de la collecte, du traitement, de l'archivage et de la mise à disposition des images satellitaires et photographies aériennes, dans le but de suivre l'évolution du couvert forestier du Cameroun en lien avec le mécanisme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD+).

### 5.3.2. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel relatif au climat au Cameroun est articulé autour du Gouvernement et des Collectivités Territoriales Décentralisées.

#### Gouvernement

La politique environnementale est un axe structurant de la politique gouvernementale au Cameroun depuis plusieurs décennies. La question climatique qui est au centre de la politique visée jouit d'un traitement singulier comme l'atteste la présence du Chef de l'Etat lors de nombreuses COP (Copenhague, Paris) et sommets climatiques (New-York). En effet, il incombe au Président de la République de définir la politique gouvernementale en matière d'environnement et de développement durable. La politique climatique étant un élément de cet ensemble, on comprend aisément que la définition des grands axes de la politique considérée soit du ressort de l'autorité suprême au sein de l'Etat.

Ladite politique est mise en œuvre par le Gouvernement sous la coordination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui s'appuie sur ce bras séculier qu'est le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Cette administration est soutenue dans l'accomplissement de sa mission climatique par les administrations concernées dans leur secteur par le climat ainsi que les établissements publics.

#### Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

Organisé par le décret n°2012/413 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, ce ministère constitue un acteur essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique climatique. L'article 45 de ce texte et de façon plus précise l'article 5 de l'arrêté n°002/CAB/MINEPDED du 21 mai 2024 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'agenda climatique au Cameroun, sont sur ce point édifiant. Sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministère de l'Environnement assure la coordination générale de la mise en œuvre de l'agenda climatique, qu'il élabore en liaison avec l'ONACC ainsi que les administrations et organismes compétents. Cette coordination est structurée autour de plusieurs pôles d'action. Leur parcours révèle des interventions au plan stratégique, de la mobilisation et de l'accompagnement des acteurs, des mesures portant atténuation et adaptation, du financement, de la recherche, de l'innovation et de la communication. Pour l'exercice de ses prérogatives en la matière, il s'entoure des services du Comité de Facilitation de la Mise en œuvre de l'Agenda Climatique. Ce dernier constitue le principal cadre de concertation au sein duquel se retrouvent les administrations concernées par la question climatique. A ce titre, il émet un avis sur la réalisation et le suivi des objectifs climatiques nationaux ainsi que sur les documents de planification en matière de lutte contre les changements climatiques, il fournit également un cadre de cohérence et d'efficacité des interventions du gouvernement et des partenaires techniques financiers, en matière de prévention et de lutte contre les changements climatiques. Il sert entre autres d'instance d'arbitrage des questions relevant de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique. Ainsi présenté, il est au cœur de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique. Par ailleurs, la lutte contre les changements climatiques trouve son ancrage dans le Programme institutionnel 361 intitulé **“Lutte contre la Désertification et les Changements Climatiques”**.

## Les autres départements ministériels

Sont concernés :

- **Le Ministère en charge des Forêts** en raison de sa responsabilité en matière de reboisement et de suivi du couvert forestier national ainsi que la lutte contre les changements climatiques dans le secteur forestier.
- **Le Ministère en charge l'agriculture** qui participe entre autres à la définition et à la mise en œuvre des politiques en faveur d'une agriculture climato-intelligente et des politiques agricoles en faveur de la résilience face au changement climatique.
- **Le Ministère en charge de l'élevage et des pêches** reconnu pour sa participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques en faveur des systèmes pastoraux et halieutiques résilients au changement climatique
- **Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire** qui définit la politique nationale en matière d'affectation des terres et de la cohérence des utilisations subséquentes. Il veille à la prise en compte dans les schémas d'aménagement du territoire, des enjeux de la lutte contre les changements climatiques et de la transition écologique.
- **Le Ministère en charge des transports** en raison de ses responsabilités en matière de promotion des modes de transport sobres en carbone.
- **Le Ministère en charge de l'industrie** qui s'occupe de la promotion des technologies sobres en carbone.
- **Le Ministère en charge de l'énergie** qui concourt à la définition et à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de transition et d'efficacité énergétique.
- **Le Ministère en charge de la protection civile** qui assure la définition de la politique nationale en matière de prévention et de lutte contre les risques et catastrophes naturels.
- **Les Ministères en charge de l'économie et des finances** qui assurent la mobilisation des finances en vue de la lutte contre les changements climatiques ainsi que l'inscription de la problématique climatique dans les politiques, stratégies et programmes de développement.
- **Le Ministère en charge de la recherche scientifique** qui contribue à la définition des politiques dédiées à la résilience des sociétés et des milieux au changement climatique.
- **Le Ministère de relations extérieures** en raison de sa participation aux négociations internationales sur les questions climatiques ;
- **Le Ministère en charge des travaux publics** dont le rôle est de promouvoir les infrastructures résilientes aux effets du changement climatique, ainsi que l'usage de matériaux bas carbone dans les rénovations lourdes et les constructions ;
- **Le Ministère en charge de la décentralisation** qui assure la mobilisation des collectivités territoriales décentralisées autour de la lutte contre les changements climatiques ainsi que les opportunités de développement afférentes

- **Les Ministères en charge du commerce et du marché public** dont le rôle est la définition des critères auxquelles doivent répondre les affichages apportant au consommateur une information sur les impacts environnementaux d'un bien ou d'un service.

### **Etablissements publics et Organismes spécialisés**

- **ONACC** : l'**Observatoire National sur les Changements Climatiques** a pour missions de suivre et évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux des changements climatiques et proposer des mesures de prévention, d'atténuation et/ ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés à ces changements. Il est également chargé de suivre l'évolution du climat, de fournir des données et informations météorologiques et climatologiques à tous les secteurs de l'activité humaine concernés et de dresser le bilan climatique annuel du Cameroun
- **CILSN** : Le **Comité Interrégional de Lutte contre la Sécheresse dans le Nord** a pour mission la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification dans sa zone de compétence. Il est chargé de réaliser ou de faire réaliser sous sa propre responsabilité, toutes les études et prospections lui permettant de présenter au Gouvernement des mesures adéquates visant la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification ; d'assurer en tant que Maître d'œuvre de la République du Cameroun, la gestion des opérations spécifiques de lutte contre la sécheresse et la désertification etc. Toutes ces activités de par leur importance contribuent significativement à la fois à la réduction des émissions des GES et à la résilience des communautés face aux changements climatiques.
- **CAA** : la **Caisse Autonome d'Amortissement** a pour missions, la gestion des fonds d'emprunts publics de l'Etat, des organismes publics, parapublics et de ses correspondants ; de fournir au Gouvernement des éléments nécessaires à l'élaboration de la politique d'endettement du pays ; de rechercher, d'étudier et négocier les financements extérieurs et intérieurs de l'Etat, en liaison avec les Départements ministériels intéressés ; de participer au marché monétaire et financier.
- **Plateforme de collaboration du MINT**, cadre de concertation, de promotion d'échanges d'informations scientifiques, de suivi d'activités de recherche, de la formation d'expertise, de transfert de résultats de la recherche vers les décideurs et la société civile menés en partenariat entre les parties dans les domaines de la météorologie et de la climatologie.
- **Collectivités Territoriales Décentralisées**, elles jouent un rôle majeur dans la mise œuvre de l'Agenda Climatique, au regard de leurs rôles déterminants que l'article 7 de l'arrêté n°002.CAB/MINEPDED du 21 mai 2024 précité met l'accent sur la responsabilité des Communes et des Régions sur l'adoption du plan d'action Climat-Air-Energie territoriaux et schémas régionaux d'aménagement ainsi que les plans d'actions pour l'environnement. En effet ces plans et schémas visent à réduire les GES, à améliorer l'efficacité énergétique et à renforcer la résilience des territoires face aux changements climatiques.
- **FEICOM** : Le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale, communément appelé FEICOM, est une institution financière au service des collectivités locales au Cameroun. Il joue un rôle crucial dans le financement et le soutien au dé-

veloppement des communes en fournissant des ressources financières et techniques pour la réalisation de projets d'infrastructures et de services publics essentiels. (*Le FEICOM et la CAA ont entamé leur processus de positionnement comme Entité Nationale d'Exécution auprès du Fonds Vert Climat*).

- **PROLOG** : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes. Ce Projet est un guichet de financement à travers lequel des ressources supplémentaires sont mobilisées au profit des Collectivités Territoriales Décentralisée (CTD). Ledit guichet de financement dénommé Subvention Basée sur la Performance (SBP), apporte pour une période de trois ans, une enveloppe financière à transférer aux CTD sous forme de don et sur la base de l'atteinte par lesdites CTD des indicateurs de performance non seulement en matière de gouvernance locale, mais également en matière de délivrance des services aux populations.

### **Identification des gaps aux niveaux législatif et institutionnel**

Il découle de ce qui précède que le cadre juridique et institutionnel souffre d'une certaine fragmentation. Il en résulte un certain nombre d'implications qui s'expriment en termes de gaps, d'insuffisances, d'incomplétudes à la fois sur le plan législatif et institutionnel.

#### **Sur le plan législatif et réglementaire**

- Absence d'une Loi spécifique au Climat ;
- Insuffisance de textes réglementaires en matière de climat.

En conséquence, on constate au niveau sectoriel :

- Obligations climatiques non définies ;
- Incertitude et insécurité juridique, instabilité des situations juridiques dans les secteurs du climat ;
- Absence de sanctions pour réprimer les auteurs de non-respect des engagements climatiques ;
- Traitement inadéquat et biaisé de la question climatique par les structures chargées de l'application et de la sanction du droit (doute sur l'importance de la pertinence de la thématique) ;
- Installation du flou et de la nébuleuse qui désoriente les partenaires internationaux.

#### **Sur le plan institutionnel**

- Déficit d'ancrages sectoriels ;
- Faible prise en compte des enjeux climatiques par les différents sectoriels ;
- Conflit de compétence ;

- Insuffisance de concertation entre les sectoriels et les différentes échelles de prise de décision ;
- Faible appropriation des questions climatiques par les acteurs du secteur privé ;
- Faiblesse partenariat public-privé ;
- Faible implication des OSC ;
- Participation insuffisante et ineffective des autres parties prenantes à la prise de décision en matière climatique ;
- Communication et accès à l'information climatique insuffisante ;
- Faible prise en compte des risques climatiques par les parties prenantes ;
- Non prise en compte du coût de l'inaction lié aux risques climatiques dans les stratégies sectorielles ;

#### ***Sur le plan du financement***

- Faible prévisibilité des financements étatiques ;
- Traitement inapproprié de la question climatique par les instances chargées de l'élaboration du budget ;
- Complexité d'accès aux financements internationaux climat.

#### ***Sur le plan de la recherche et de l'innovation***

- Absence de partenariat entre sectoriels et organismes de recherche et chercheurs ;
- Faible prise en compte des données de la recherche (conventionnelle et non conventionnelle) dans le processus décisionnel ;
- Faible valorisation des résultats de la recherche ;
- Insuffisance de la budgétisation de la recherche ;
- Dispersion des données dans les différentes administrations, instituts de recherche, Universités etc.

#### **5.3.3. Consolidation de la concertation institutionnelle et sectorielle**

Dans la perspective de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique, l'Etat du Cameroun a entrepris un certain nombre de réformes légitimées par le besoin de renforcer le rôle de coordination du MINEPDED du fait de la nature transversale de la question du changement climatique et des défis qu'elle implique. A cet effet, l'arrêté n° 00002/CAB/MINEPDED du 21 mai 2024, a été édicté. Ce texte définit le rôle central en tant qu'autorité clé responsable de la coordination de l'agenda climatique. Il est soutenu dans ce rôle par le Ministère en charge de l'économie et le Ministère en charge des finances. Aussi, ce texte définit-il les rôles et responsabilités des autres ministères sectoriels et agences publiques dans la mise en œuvre de l'agenda climatique.

S'agissant des missions du MINEPDED, elles sont exercées sous la coordination générale du

Premier Ministre, Chef du Gouvernement et se déclinent ainsi qu'il suit :

- **Au plan stratégique**, elles s'expriment entre autres en termes de définition et de mise en œuvre des politiques et des stratégies sectorielles de lutte contre les CC ; d'élaboration des directives sectorielles pour la prise en compte des CC à la diligence du Ministère en charge de la planification et en collaboration avec les autres administrations concernées.
  - **Au plan de la mobilisation et de l'accompagnement des acteurs**, on peut citer entre autres l'accompagnement des ministères sectoriels et des autres parties prenantes dans le processus d'intégration du CC dans les stratégies sectorielles, ministérielles et thématiques ; la promotion de l'intégration du CC dans la planification du développement sectoriel et local ; la prise des mesures pertinentes après consultation des acteurs clés, visant à assurer la cohérence des interventions et l'arrimage des actions en matière de prévention et de lutte contre les CC ; la création et le développement des synergies entre acteurs étatiques et non étatiques.
  - **Au plan des mesures portant atténuation et adaptation**, il s'agit de l'élaboration et l'accompagnement de la mise en œuvre des stratégies de réduction des GES par toutes les parties prenantes, assortis d'un rapport conformément aux orientations des CDN ; de la planification et la mise en œuvre des actions de prévention et d'adaptation au cc sur le territoire national en liaison avec les administrations et organismes compétents de l'État, les collectivités territoriales décentralisées, les partenaires économiques et sociaux et les organisations de la société civile ; de la participation à la gestion des risques et catastrophes naturels, en liaison avec les administrations et organismes nationaux et internationaux concernés, notamment le Ministère en charge de l'administration territoriale.
  - **Au plan du financement**, ces missions portent sur le suivi des activités de mobilisation des ressources financières en vue de la mise en œuvre de l'agenda climatique, en liaison avec les administrations en charge de l'économie et des finances ; la participation à l'évaluation des risques budgétaires liés aux CC ; la participation à l'identification et l'analyse des projets impactant et des investissements publics sensibles au climat ainsi qu'à la prise des mesures pertinentes en faveur de leur résilience.
  - **Au plan de la recherche, de l'innovation et de la communication**, ces missions visent, l'incitation au développement et au financement de la recherche scientifique et technologique dans le domaine des CC, la promotion y compris au niveau des CTD, du renforcement des capacités individuelles et institutionnelles, de la communication, de la sensibilisation, de la coopération scientifique, de l'innovation, du développement et du transfert de technologies en matière de lutte contre le CC.
- En vue d'appuyer la coordination générale de la mise en œuvre de l'agenda climatique, il a été mis à cet effet sur pied pour sa mise en œuvre un Comité National de Facilitation. Ce Comité National de Facilitation est investi de plusieurs missions, notamment :
- Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du Gouvernement et des partenaires au développement, en matière de prévention et de lutte contre les changements climatiques ;
  - Émettre un avis sur la réalisation et le suivi des objectifs climatiques nationaux ainsi que sur tout document de planification en matière de lutte contre les changements climatiques ;
  - Développer et renforcer les capacités des départements ministériels, des organismes

publics et des autres parties prenantes par la mise en commun des connaissances, le partage d'expériences et de bonnes pratiques en lien avec les enjeux climatiques ;

- Veiller à l'efficacité des actions de chaque département ministériel ou organisme compétent et de s'assurer de la complémentarité des efforts ;
- Explorer les sources de financements innovants pour les mettre au service de l'adaptation, de la prévention et de la lutte contre les changements climatiques ;
- Servir de cadre d'arbitrage des questions relevant de la mise en œuvre de l'agenda climatique.

#### **Le Comité est composé ainsi qu'il suit :**

- Président : Le Ministre en charge de l'environnement ;
- Vice-présidents :
  - Le Ministre en charge des finances ;
  - Le Ministre en charge de l'économie ;

#### **Membres :**

- Un représentant de la Présidence de la République ;
- Un représentant des Services du Premier Ministre ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'environnement ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Économie ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge des Finances ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge des forêts ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'agriculture ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'énergie ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la recherche scientifique ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'élevage ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'industrie ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la décentralisation ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge des relations extérieures ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge du transport ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge des travaux publics ;
- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Administration territoriale ;
- Le Directeur Général de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques ;

- Deux (02) représentants des collectivités territoriales décentralisées, dont un de l'Association des Communes et Villes unies du Cameroun et un de l'association des Régions du Cameroun ;
- Un représentant des Organisations de la Société Civile œuvrant dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ;
- Deux représentants du secteur privé dont un du Groupement des Entreprises du Cameroun et un de l'Organisation Camerounaise des Industries de Transformation de l'Acier.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité est assisté d'un Secrétariat Technique placé sous la coordination d'un Coordonnateur Technique. Le Secrétariat Technique est chargé de:

- Proposer l'ordre de jour des travaux du Comité;
- Préparer les documents à soumettre à l'examen du Comité ;
- Fournir des orientations techniques sur l'atténuation, l'adaptation et le financement climatique ;
- Coordonner les contributions sectorielles à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions du PNC, du Plan d'Investissement Climatique, ainsi que les documents nationaux tels que la CDN, le PNACC ;
- Assurer le suivi des délibérations et résolutions du Comité ;
- Proposer au Comité toute mesure en vue de consolider la position nationale au sujet des négociations sur le Climat ;
- Effectuer toute autre mission à lui confiée par le Comité.

Aussi, dans le cadre de la conduite de ses missions, le Comité National de Facilitation pour la mise en œuvre de l'Agenda Climatique n'intervient pas de façon isolée. En effet, cette instance contribue au suivi de la mise en œuvre de la SND30 (figure 21) en raison de sa transversalité. Les différents secrétariats de la SND30 collaborent avec le secrétariat technique de mise en œuvre de l'agenda climatique afin de mutualiser les orientations et capitaliser les efforts consentis en matière climatique tant au niveau national qu'international.

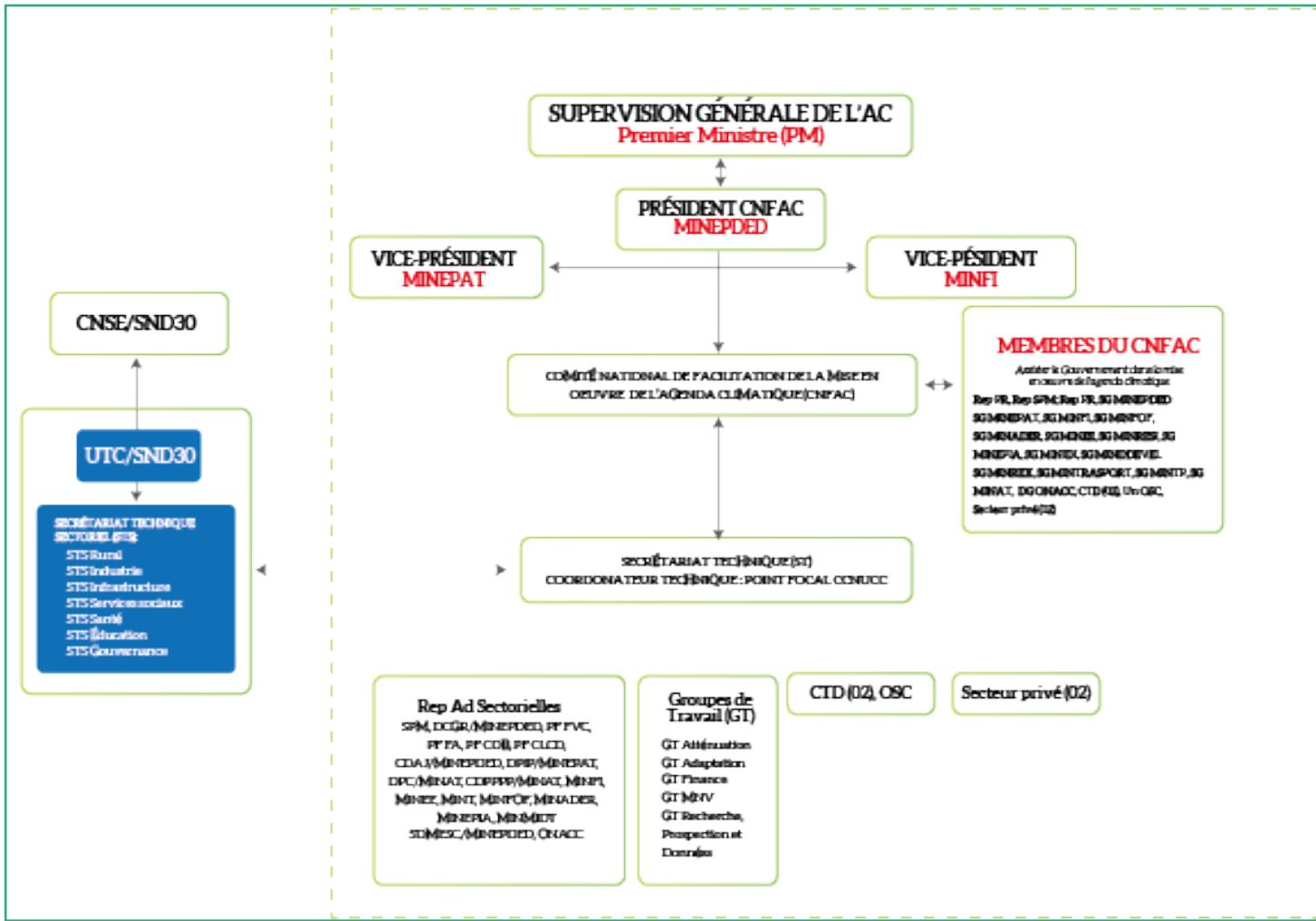


Figure 22 : Schéma simplifié du cadre de gouvernance du PNC et son lien avec le cadre de mise en œuvre de la SND 30

### 5.3.4. Engagement du secteur privé et des organisations de la société civile

L'engagement du secteur privé et des organisations de la société civile est crucial pour renforcer la gouvernance climatique. Ces acteurs jouent des rôles complémentaires et doivent au titre de leur responsabilité constitutionnelle contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions durables. Pour ce faire les points suivants doivent être relevés :

#### Secteur privé

Le secteur privé joue un rôle clé dans la mise en œuvre des Plans Climat, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux. Son implication est essentielle pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Les principales contributions de ce secteur pourraient comprendre :

- **Investissements durables** : Les entreprises peuvent orienter leurs investissements vers des projets et des technologies respectueux de l'environnement, favorisant une transition vers une économie verte.
- **Innovation, recherche et entreprenariat favorable au climat** : Le secteur privé, souvent à la pointe de la recherche et du développement, peut développer des solutions innovantes pour réduire les émissions de GES et améliorer l'efficacité énergétique.
- **Partenariats public-privé** : Collaborer avec le gouvernement pour mettre en œuvre des initiatives climatiques, notamment dans les domaines des infrastructures, du transport et de l'énergie.
- **Rapportage et transparence** : Encourager des pratiques de reporting environnemental et de responsabilité sociale pour informer les parties prenantes sur les impacts de leurs activités.

#### Organisations de la Société Civile

- **Plaidoyer et sensibilisation** : Mobiliser l'opinion publique et faire pression sur les décideurs politiques pour qu'ils adoptent des politiques favorables au climat.
- **Participations aux consultations** : Contribuer aux processus décisionnels en apportant des perspectives différentes et en représentant les communautés vulnérables aux impacts climatiques.
- **Éducation et formation** : Sensibiliser les communautés sur les enjeux climatiques et les inciter à adopter des comportements durables.
- **Interventions** : Accompagnement du gouvernement et du secteur privé à la mise en œuvre des initiatives climatiques en faveur des communautés ; développement et mise en œuvre des projets climatiques et renforcement des capacités des communautés.

## Collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile (plateforme tripartite du dialogue spécifique au climat)

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda climatique, des actions entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile doivent déboucher :

- à la création des projets qui s'adressent aux défis climatiques spécifiques ;
- au transfert de connaissances et d'expertises entre les acteurs économiques et les acteurs sociaux pour renforcer l'efficacité et la durabilité des actions ;
- au soutien des initiatives communautaires (projets locaux) visant à renforcer la résilience climatique ;
- à la définition des critères clairs pour mesurer les contributions du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile, à la gouvernance climatique (transparence et responsabilisation).

### 5.3.5. Implications de la Recherche et promotion de l'innovation

La recherche et la promotion de l'innovation jouent un rôle crucial dans la gouvernance climatique et la lutte contre le changement climatique. Les principales implications de ce volet se résument comme suit :

#### 1. Innovation et développement de technologies durables

- Énergies renouvelables : La recherche contribue à la création de solutions plus efficaces dans les domaines de l'énergie solaire, éolienne, et autres énergies renouvelables, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles ;
- Technologies de capture du carbone : L'innovation dans les techniques de capture et de stockage du carbone peut considérablement réduire les émissions de GES des industries.

#### 2. Adaptation aux changements climatiques

- Production et diffusion des informations climatiques ;
- Recherche sur la résilience : Développer des modèles pour mieux comprendre les impacts du changement climatique sur les écosystèmes et les communautés, permettant ainsi la mise en place de stratégies efficaces d'adaptation ;
- Cultures résistantes aux aléas : La recherche agronomique peut aider à développer des variétés de plantes plus résistantes à la sécheresse, aux inondations, salinité ou aux maladies, garantissant la sécurité alimentaire dans un climat changeant.

#### 3. Modèles et outils de décision

- Modélisation climatique : La recherche aide à créer des modèles pour prédire les effets à long terme du changement climatique, permettant aux décideurs d'élaborer des politiques basées sur des données fiables ;
- Outils d'évaluation des risques : Développer des outils et des méthodologies pour évaluer les risques climatiques et économiques associés aux différentes options d'atténuation et d'adaptation.

#### 4. Promotion de l'économie circulaire

- Innovations en matière de recyclage : La recherche peut conduire à des méthodes de recyclage plus efficaces, réduisant le gaspillage et promouvant l'utilisation des ressources de manière plus durable ;
- Nouvelles pratiques commerciales : Encourager des modèles commerciaux innovants qui priorisent la durabilité, comme la location ou le partage de ressources au lieu de la consommation immédiate.

#### 5. Coopération internationale et partage des connaissances

- Réseaux de recherche : Faciliter des collaborations internationales entre chercheurs, universités et entreprises pour partager des connaissances et des innovations sur les solutions climatiques ;
- Transfert de technologies : Assurer que les résultats de la recherche bénéficient aux pays permettant ainsi une adoption plus large des technologies innovantes.

#### 6. Sensibilisation et éducation

- Programmes éducatifs : Intégrer la recherche sur le changement climatique dans les curriculums scolaires et universitaires, sensibilisant ainsi la prochaine génération aux défis environnementaux ;
- Sensibilisation du public : Utiliser la recherche pour informer le public des meilleures pratiques en matière de durabilité et encourager des comportements responsables.

##### 5.3.6. Renforcement des mécanismes de coopération internationale et régionale

L'action isolée d'un pays n'a guère de poids dans la lutte contre le changement climatique : seule une action concertée peut aboutir à une réduction significative des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Par ailleurs, la participation des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre, apparaît cruciale pour le succès de tout Accord international sur la question. Le renforcement des mécanismes de coopération internationale et régionale est ainsi essentiel pour faire face à la crise climatique, qui nécessite des efforts concertés à l'échelle mondiale.

##### a- Dynamisation de la coopération Régionale et Sous-Régionale

- Rencontre d'échanges sur les questions climatiques ;
- Préparation des rencontres internationales en vue de la prise de position de la région ;
- Maîtrise des mécanismes de mobilisation de financement au niveau régional et sous-régional.

##### b. Renforcement de la coopération internationale

La coopération entre les pays partenaires est un élément essentiel pour élaborer les instruments financiers et numériques concrets pour la conservation, la gestion durable et la

restauration de leurs forêts, reliant ainsi la finance mondiale à l'action locale, tout en tenant compte de la priorité que représente l'adaptation. La mise en place d'une plateforme favorisera le renforcement des capacités Sud-Sud, les échanges de connaissances et l'assistance technique, y compris la conception et l'expérimentation en collaboration dans trois domaines clés :

- Incitations à la conservation et à la restauration des forêts : en mettant l'accent sur la conception et la mise en œuvre de systèmes nationaux et décentralisés de paiements pour services environnementaux (PSE) ;
- Innovations en matière de bioéconomie : en mettant l'accent sur la promotion d'une économie forestière durable au niveau local et en soutenant les solutions forestières indigènes ;
- Solutions numériques : visant la transparence, l'efficacité et l'efficience dans la gestion des données forestières et foncières, le transfert de ressources financières et la traçabilité des marchandises, de manière intégrale, à toutes les échelles.

### **c- Les mécanismes de coopération internationale et régionale**

Les mécanismes de coopération internationale et régionale en matière climatique reposent sur plusieurs dispositifs institutionnels, financiers et opérationnels permettant aux Administrations, aux collectivités territoriales décentralisés et aux acteurs du secteur privé et de la société civile de mutualiser leurs efforts face aux défis environnementaux.

**Les axes clés pour améliorer cette coopération sont entre autres :**

#### **1. Accords internationaux renforcés**

- Mécanismes de financement : Saisir les opportunités qu'offrent les Fonds climatiques mondiaux à l'instar du Fonds vert pour le climat qui soutient les pays en développement dans leurs efforts d'atténuation et d'adaptation ;
- Engagements clairs et contraignants : S'assurer que les engagements pris lors de conférences comme la COP (Conférence des Parties) soient suivis d'actions concrètes et des procédures d'accès aux financements souples avec des mécanismes robustes de suivi.

#### **2. Plateformes de dialogue et de collaboration**

- Coalitions et partenariats : Créer des coalitions internationales regroupant des pays, des entreprises et des ONG pour partager des connaissances, des technologies et des meilleures pratiques ;
- Réseaux régionaux : Promouvoir des réseaux de coopération régionale pour aborder les défis climatiques communs (comme les risques de catastrophe ou la gestion des ressources en eau).

#### **3. Partage de technologies et d'expertise**

- Transfert technologique : Faciliter le transfert de technologies vertes et de pratiques durables entre pays ;
- Programmes de formation et Renforcement des capacités : Mettre en place des initiatives de formation pour valoriser et renforcer les compétences des acteurs locaux en ma-

tière d'adaptation et d'atténuation des impacts climatiques.

#### **4. Suivi et évaluation des actions**

- Indicateurs communs : Établir des indicateurs de performance communs pour évaluer l'impact des actions entreprises dans le cadre de la coopération internationale et régionale ;
- Rapports réguliers et transparents : Publier des rapports sur les progrès réalisés, permettant ainsi une meilleure transparence et reddition des comptes aux parties prenantes.

#### **5. Renforcement des capacités institutionnelles**

- Soutien aux CTD : Appuyer les CTD dans le domaine de renforcement des capacités institutionnelles pour mieux gérer les enjeux liés au changement climatique ;
- Intégration des enjeux climatiques dans les plans de développement : S'assurer que les politiques de développement national et régional intègrent les considérations climatiques.

#### **6. Adaptation aux besoins locaux**

- Approches basées sur les communautés : Promouvoir des approches qui tiennent compte des besoins et des savoirs locaux dans la conception et la mise en œuvre des projets ;
- Plans d'adaptation régionaux : Élaborer des plans d'adaptation spécifiques aux contextes régionaux, prenant en compte des spécificités et les vulnérabilités locales.

CHAPITRE VI

# MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PNC

---

## 6. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PNC

Pour une mise en œuvre efficace du PNC, un cadre institutionnel adéquate, opérationnel et approprié pour toutes les parties prenantes est nécessaire. Au sein du Gouvernement, le MINEPDED assure le leadership du processus par son statut de Point Focal Politique et Opérationnel de la Convention Cadre des Nations Unies pour la Lutte Contre les Changements Climatiques (CCNUCC). Le MINEPDED travaille sous la supervision des Services du Premier Ministre, en étroite collaboration avec l'Assemblée Nationale et les autres ministères sectoriels afin que l'adaptation et l'atténuation s'intègrent à la stratégie de développement du pays.

### 6.1- Echéances de mise en œuvre et communication

Le PNC ne définit pas de nouvelles modalités de gestion des politiques publiques. La mise en œuvre des actions est sous l'entièvre responsabilité des structures institutionnelles qui se sont engagées dans l'élaboration du PNC conformément à l'Arrêté N° 0002/CAB/MINEPDED du 21 mai 2024 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique au Cameroun. Ainsi, les structures chargées de la mise en œuvre du PNC sont les institutions sectorielles, les agences et les institutions spécialisées, les organes ou établissements sous tutelles, les directions techniques, les services techniques déconcentrés et locaux, etc.

Elles sont ainsi responsables de :

- La mise en œuvre du PNC selon leurs attributions et compétences institutionnelles et réglementaires ;
- Du montage financier nécessaire à la mise en œuvre des actions ;
- De la définition des modalités et moyens de mise en œuvre des échéanciers de réalisation ;
- Du suivi et de l'évaluation des bilans des actions et de l'élaboration des rapports à soumettre aux instances supérieures chargées du Changement Climatique.

La structure institutionnelle de mise en œuvre du PNC au Cameroun est constituée d'un organe décisionnel au niveau national (le comité de pilotage) et d'un organe opérationnel (la Coordination Nationale du PNC). La Coordination nationale assure la mise en œuvre du PNC à travers ses démembrements aux niveaux régional et départemental. La coordination intersectorielle de la mise en œuvre du PNC est fondamentale pour une mise en œuvre efficace du PNC. Il serait bénéfique de ne pas créer un organe ad'hoc, mais de s'appuyer sur les structures existantes. Ainsi le cadre de coordination du PNC s'appuiera sur deux organes existants : (i) le Comité National de facilitation de mise en œuvre de l'Agenda Climatique et (ii) le cadre institutionnel de mise œuvre de la CDN et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

#### 6.1.1 Communication

La réussite de la mise en œuvre du PNC dépend d'une communication continue et active, afin de faciliter l'acceptabilité et l'appropriation des actions du PNC, par toutes les parties prenantes clés. La communication sur la politique climatique est encadrée par le MINEPDED en collaboration avec les autres sectoriels, concernées par les actions du PNC. Il élabore ainsi un plan de communication qui précise les objectifs, le public cible et les moyens de mise en œuvre. La communication doit viser toutes les couches de la société, les décideurs natio-

naux, les responsables locaux, les administrations, les entreprises, la société civile, les mouvements associatifs, les enfants et les étudiants. Une attention particulière sera accordée aux acteurs directement impactés ou impliqués dans les actions de mise en œuvre dudit PNC.

### 6.1.2 Actualisation du PNC

En raison du développement des connaissances, de l'évolution des changements climatiques et de leurs impacts, l'actualisation du PNC suivra une planification adéquate qui prendra en compte les progrès réalisés, les nouveaux enjeux et défis en matière d'adaptation et d'atténuation, le contexte socio-économique, l'environnement politique et les engagements à la fois nationaux et internationaux.

Le Comité national de Facilitation de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique et le Ministère en charge de l'environnement détermineront les modalités d'actualisation du PNC par l'établissement du principe de révision périodique tous les cinq (5) ans, ce qui coïncide avec la fin de la première période quinquennale du PNC en gardant à l'esprit que la révision tient compte des résultats obtenus par le premier PNC, de l'efficacité des mesures mises en application, les variations observées dans les projections climatiques initiales et l'évolution de la vulnérabilité des secteurs de développement. Ladite révision prend également en compte les efforts d'atténuation réalisés et l'évolution des engagements internationaux du Cameroun (CDN).

## 6.2- Mécanismes de suivi évaluation du PNC

### 6.2.1 – Objectifs visés par le suivi-évaluation

La démarche du suivi-évaluation du PNC joue un rôle important dans le processus de mise en œuvre. En effet, elle permet :

- D'indiquer à intervalles réguliers l'état d'avancement du PNC et donner de la visibilité durant sa mise en œuvre,
- D'identifier les difficultés et les barrières rencontrées afin de remédier aux insuffisances, manques et besoins nécessaires ;
- De formuler des recommandations visant à combler les lacunes, à lever les barrières et à surmonter les difficultés afin d'assurer la continuité et la poursuite de la mise en œuvre du PNC.

### 6.2.2 – Acteurs du suivi-évaluation

Afin de garantir le suivi, chaque secteur en charge de la mise en œuvre des actions du PNC, devra assurer la collecte des données/informations régulières alignées sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs devant renseigner des comptes rendus périodiques autour de l'état d'avancement des actions et des projets/initiatives. Lesdites données ou informations devront être transmises au ministère en charge de l'environnement qui en réalise la synthèse.

Le ministère en charge de l'environnement sur la base des outils tel que le Système National d'Inventaire des émissions de GES (SNIGES) et le système MRV du PNC encadre ainsi le suivi, centralise les informations, évalue les indicateurs et produit des rapports réguliers qui précisent le degré de mise en œuvre des actions et leur performance. Ces rapports sont transmis au Comité National de Facilitation de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique pour appréciation/validation. Au-delà du suivi, l'évaluation objective de la mise en œuvre

du PNC peut être planifiée et confiée à un organe externe n'étant pas impliqué directement dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PNC.

Le ministère en charge de l'environnement pilote ainsi le suivi, centralise les informations, évalue les indicateurs et produit des rapports réguliers qui précisent le degré de mise en œuvre des actions et leur performance. Ces rapports sont transmis au Comité National de Facilitation de la mise en œuvre de l'Agenda Climatique, qui doit être informé régulièrement de l'état d'avancement des actions et procède éventuellement aux mesures de réajustement ou de réorientation nécessaire.

Le Comité décide des modalités (moyens et échéances) et des outils de suivi (tableau de bord rappelant les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les indicateurs de résultat et de performance). Le Comité peut statuer sur les sources et la collecte des données, la méthodologie suivie, identifier les contraintes et les processus de suivi à mettre en place. Il établit son rapport à soumettre au Gouvernement dans le cadre de ses missions.

Vis-à-vis de la communauté internationale, la mise en place d'un système MRV assure la mesure et la vérification des réductions de GES obtenues en toute transparence. Un tel système garantit aussi aux bailleurs de fonds la bonne exécution des actions planifiées du PNC. En effet, les pays souhaitant bénéficier d'un financement international doivent être en mesure de planifier leurs besoins en financement, d'en mesurer l'exécution et le respect de leurs engagements, d'évaluer les coûts financiers qui y sont associés, de faire le rapportage et de vérifier l'application des normes et des bonnes pratiques par le biais d'un système de Mesures, de Notification et de Vérification (MNV). Ainsi, les pays ayant mis en place un système MNV transparent et reconnu par la communauté internationale, ont plus de crédibilité vis-à-vis des bailleurs de fonds pour drainer des financements.

### 6.3- Renforcement des capacités

L'un des défis les plus urgents et pressants auxquels le pays fait face pour remplir ses obligations de report conformément aux articles et décisions de la Convention et sa mise en œuvre concerne la disponibilité de la capacité technique du pays dans plusieurs domaines, notamment humain, institutionnel, méthodologique et financier. Les renforcements des capacités (tableau 63) sont indispensables pour accroître les capacités de mise en œuvre des technologies, de suivi des émissions, de calcul des réductions d'émission résultant des politiques et mesures. Aussi les renforcements des capacités devraient-ils s'orienter vers l'accroissement des capacités :

- Des agences responsables des collectes de données à comprendre les données et à développer des formats qui facilitent la collecte des données ;
- Des secteurs à développer des niveaux de base/référence des émissions comme base pour mesurer les actions d'atténuation ;
- Du développement des bases de données fonctionnelles pour générer les informations sur les émissions de GES, les effets des actions d'atténuation, les flux financiers des donneurs et les activités de renforcement des capacités et de transfert de technologies.

La mise en œuvre du PNC devra également prendre en considération le renforcement des capacités institutionnels, logistiques et humaines.

### **6.3.1.- Renforcement/réforme du cadre politique, institutionnel et normatif**

- Cadre politique adéquat
- Mise en place/consolidation de l'architecture nationale CDN (incluant une cellule de mobilisation de fonds): acteurs et responsabilités
- Reforme/renforcement du cadre légal et règlementaire
- Création et opérationnalisation d'un fonds climat national
- Mise en place d'un cadre pour des financements innovants

### **6.3.2- Renforcement de la gouvernance et amélioration du climat des affaires**

- Mesures liées à la participation ou à l'inclusion
- Mesures de reddition des comptes
- Mesures de transparence
- Mesures liées à l'efficacité et à l'efficience dans la gestion des fonds
- Mesures générales liées à l'amélioration du climat des affaires

### **6.3.3 - Renforcement des capacités et montage des projets**

- Renforcement de capacités en matière de montage, exécution, suivi-évaluation des projets/programmes éligibles aux différents fonds, des capacités de négociation, notamment à travers des formations initiales et des formations continues ;
- Montage des projets et programmes en adéquation avec les exigences de certains bailleurs de fonds ciblés ;
- Appui au secteur privé dans le montage des projets ;
- Mise en place d'une banque de projets/programmes.

### **6.3.4 - Amélioration de la communication ; développement de la coopération et des partenariats**

- Développement et mise en œuvre d'une stratégie d'information, de communication et de lobbying ;
- Amélioration /Développement de la collaboration/coopération avec les organisations internationales, ONG et autres PTF ;
- Nouer/développer des partenariats avec le secteur privé et d'autres fournisseurs de ressources ;
- Renforcer la Collaboration/coopération au niveau régional ;
- Table ronde des bailleurs de fonds : organisation, tenue, suivi des résultats et engagement de la table ronde ;
- Organisation d'une campagne de lobbying de haut niveau.

**Tableau 12 : synthétique des besoins en renforcement des capacités**

Thématisques	Renforcement des capacités	Nature du renforcement des capacités
Renforcement/réforme du cadre politique, institutionnel et normatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reforme/renforcement du cadre politique</li> <li>• Mise en place/consolidation de l'architecture nationale CDN (incluant une cellule de mobilisation de fonds); acteurs et responsabilités</li> <li>• Reforme/renforcement du cadre légal et règlementaire</li> <li>• Création et opérationnalisation d'un fonds climat national</li> <li>• Mise en place d'un cadre pour des financements innovants</li> </ul>	Technique
Renforcement de la gouvernance et amélioration du climat des affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités sur les mesures liées à la participation ou à l'inclusion</li> <li>• Renforcement des capacités sur les mesures de reddition des comptes</li> <li>• Renforcement des capacités sur les mesures de transparence</li> <li>• Renforcement des capacités sur les mesures liées à l'efficacité et à l'efficience dans la gestion des fonds</li> <li>• Renforcement des capacités sur les mesures générales liées à l'amélioration du climat des affaires</li> </ul>	Technique
Renforcement des capacités et montage des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de capacités en matière de montage, exécution, suivi-évaluation des projets/programmes éligibles aux différents fonds, des capacités de négociation, notamment à travers des formations initiales et des formations continues ;</li> <li>• Renforcement de capacités en montage des projets et programmes en adéquation avec les exigences de certains bailleurs de fonds ciblés ;</li> <li>• Renforcement de capacités sur l'appui au secteur privé dans le montage des projets ;</li> <li>• Renforcement de capacités sur la mise en place d'une banque de projets/programmes.</li> </ul>	Technique

Amélioration de la communication ; développement de la coopération et des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et mise en œuvre d'une stratégie d'information, de communication et de lobbying</li> <li>• Amélioration /Développement de la collaboration/coopération avec les organisations internationales, ONG et autres PTF ;</li> <li>• Développement des partenariats avec le secteur privé et d'autres fournisseurs de ressources ;</li> <li>• Renforcement de la Collaboration/coopération au niveau régional ;</li> <li>• Tenu des tables rondes des bailleurs de fonds : organisation, tenue, suivi des résultats et engagement de la table ronde ;</li> <li>• Organisation d'une campagne de lobbying de haut niveau</li> </ul>	Technique
Connaissance sur les concepts de base en changements climatiques	Concepts de base et Cadre juridique	Technique
Intégration Changement Climatique et planification	Intégration CC dans la planification sectorielle	Technique
	Intégration CC dans les outils de planification locale	Technique
Mise en œuvre des engagements Climat	Atelier de conception d'un projet climatique bancable	Technique
	Mécanisme de financement d'un projet climat	Technique
Gestion des Groupes de travail thématique sur le climat et cellules sectorielles	Capacités à travailler en synergie dans des projets multisectoriels et multi acteurs	Technique

Base de données, recherche, suivi et évaluation de la CDN et des processus climat	Dispositifs de suivi évaluation des mesures d'atténuation d'adaptation ainsi que des flux financiers pour le climat	Technique
	Intégration du genre dans le suivi des projets climat	Technique
Agriculture intelligente et bas carbone (ACI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pyrolyse des résidus agricoles (Biochar, biogaz, bio fuel)</li> <li>- Surveillance climatique et système d'alerte précoce</li> <li>- Promotion d'hydraulique pastorale et ensilage</li> <li>- Agriculture biologique</li> <li>- Production et promotion des Bio engrais</li> <li>- Méthanisation de fumier</li> </ul>	Technologique
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de PV solaire</li> <li>- Promotion des petites et micros hydroélectricités</li> <li>- Capacités technologiques pour une production durable des ampoules à éclairage durable</li> </ul>	Technologique

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

**AfDB. (2018)** - Climate Risk Vulnerability Assessment, Project No. 50163-003. [https://www.adb.org/sites/default/files/linked documents/50161-003-sd-07.pdf](https://www.adb.org/sites/default/files/linked/documents/50161-003-sd-07.pdf)

**Banque mondiale (2017)** - Changement climatique et Gestion des risques de catastrophe au Cameroun, Washington, 69 p.

**FAO. (2021)** - Making climate-sensitive investments in agriculture - Approaches, tools and selected experiences. Rome, 201 p. <https://doi.org/10.4060/cb1067en>.

**Federal Ministry of Environment Nigeria (2021)** - National Climate Change Policy for Nigeria 2021 – 2030; Abuja, 47p.

**GIEC(2021)** - Changements climatiques (2021) - Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Édit. Cambridge University Press (GB), 289 p. <https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2024.e34832>

**Institut National de la Statistique (INS) et ICF International. (2012)**. Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Cameroun 2011. Calverton, Maryland, USA : INS et ICF International, 546p.

**IRAD, (2000)**. Les cinq (5) Zones agroécologiques du Cameroun. <http://www.camagro.cm/index.php?id=55>

**Liénou, G., Mahe, G., Paturel, J.E., Servat, E., Sighomnou, D., Ekodeck, G.E., Dezetter, A. & Dieulin, C. (2008)**. Evolution des régimes hydrologiques en région équatoriale camerounaise : un impact de la variabilité climatique en Afrique équatoriale ?

**Martin, D. (1961)**. *Carte pédologique du Nord-Cameroun au 1/100000, feuille de Mora*. Paris, Orstom, 100 p.

**Martin, D. (1966)**. Etudes pédologiques dans le Centre Cameroun (Nanga-Eboko) Mémoire ORSTOM, Paris, pp. 19-91

**MINEPAT (2021)**. Rapport sur la situation de l'occupation du territoire national

**MINEPDED (2024)**. *Premier Rapport Biennal Actualisé*. 209 p.

**MINEPDED (2015)**. *Plan National d'Adaptation Aux Changements Climatiques du Cameroun*. 154p.

**MINEPDED. (2015)**. *Second National Communication on Climate Change*. 35p.

**MINEPDED. (2021)**. *Contribution Déterminée au niveau National-actualisée*. 58p.

**MINEPDED. (2021)**. *Étude sur la vulnérabilité et l'adaptation du Cameroun aux changements climatiques dans le cadre de la TCN et BUR1*. 453p.

**MINEPDED (2015a)**. *Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Cameroun*, Yaoundé, 153p.

**MINEPDED (2015b)**. *Le Plan National d'investissement pour l'Adaptation au Changement climatique (PNIACC)*, Yaoundé, 83p.

**MINSANTE (2016b)**. *Stratégie sectorielle de Santé (2016-2027)*. Yaoundé, 200p

**MINSANTE, (2019).** *Plan Stratégique national de Santé numérique (2020-2024).* Yaoundé, 73p.

**MINSANTE, (2016a).** *Plan national de développement sanitaire (PNDS-2016-2020).* Yaoundé 125p.

**Morin, S. & Pahaï, J., (1986).** La catastrophe de Nyos (Cameroun). *Revue Géog. Cameroun*, 6, 81-85.

**Muller, J.P., (1978).** La séquence verticale d'organisation des horizons meubles des sols ferrallitiques camerounais Variation en latitude en fonction du pédo climat et de l'âge des sols. *Cah. ORSTOM, sér. Pédol.*, 16 (1), 73-82.

**Olivry, J.C., (1986).** *Fleuves et rivières du Cameroun.* MESRES-ORSTOM. Paris, ORSTOM, coll. Monographies hydrologiques n° 9, 733 p.

**Roose, E. & Barthès, B., (2006).** Soil carbon erosion and its selectivity at the plot scale in tropical and Mediterranean regions. In «*Soil erosion and carbon dynamics*», E.

**Royaume du Maroc (2020) – Plan Climat National à l'horizon 2030.** Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable, Rabat, 94 p.

**Seignobos, C. & Iyebi-Mandjeck, O., (2000).** *Atlas de la Province de l'Extrême-Nord Cameroun.* ORSTOM, Paris, 172p.

**Tchawa, P. (2012) - Le Cameroun : une « Afrique en miniature » ?** Les Cahiers D'Outre-Mer, Bordeaux, p. 319-338. <https://doi.org/10.4000/com.6640>.

**Tchindjang, M., (2012).** *Paradoxes et risques dans les Hautes terres camerounaises. Multifonctionnalité naturelle et sous valorisation humaine.* Mémoire d'HDR, Vol.3, Université Paris Diderot Paris7, 266p.

**Tchindjang, M., (2013a).** Mapping of natural hazards in Cameroon. *Proceedings of the 2th<sup>e</sup> International Cartographic Conference* (Dresde, Germany), M.F.Buchroithner Édit. ICC, 13 p.

**UNICEF (2019) - Enjeux nationaux et sectoriels des changements climatiques pour un accès durable des enfants à leurs droits fondamentaux au Cameroun : Analyse Stratégique**, Yaoundé, 47P.

**Wakponou, A., (2004).** *Dynamique géomorphologique des basses terres soudano - sahéliennes dans l'Extrême - Nord - Cameroun.* Thèse, Université de Reims Champagne - Ardenne, UFR Lettres et Sciences Humaines, 240p.

**World Bank (2023) Climate Resilient Investment in Sub-Saharan Africa, Compendium Volume – A Focus on Infrastructure Project Design in Key Sectors**, Washington, 455p.

**Zakari (2021).** *L'élevage au Cameroun.* <http://ccere-cameroun.com/lelevageau-cameroun/> consulté le 21 septembre 2021



**MINEPDED**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA  
NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Design & Print : LeDesigner&Company  
Yaoundé - Cameroun / +237 690 96 66 - 676 46 31 46